

- **Monsieur BUSSAT PASCAL**
CADRE DE BANQUE, CIC DEVELOPPEMENTS, PARIS.
demeurant 12 ALLEE DES BICHES à LA CHAPELLE EN SERVAL
- **Monsieur CAMPOS JUAN**
OPERATEUR SUR MACHINE, MEDIAG PRODUCTION PLASTIQUE, LA FERTE MILON.
demeurant 14 GRANDE RUE à CREVECOEUR LE PETIT
- **Monsieur CANNY ERIC**
PEINTRE, PEUGEOT, POISSY CEDEX.
demeurant 42 RUE DE COMPIEGNE à RESSONS SUR MATZ
- **Madame CAPRON CHANTAL**
COMPTABLE, HUCHEZ, FERRIERES.
demeurant 82 RUE VICTOR HUGO - APPT 169 à MONTATAIRE
- **Madame CARDON CATHERINE née HULOT**
REFERENT TECHNIQUE VERIFICATION, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 381 RUE DU BOIS DE LA MARE à ONS EN BRAY
- **Madame CARDOT MIREILLE née MOULU**
ASSISTANTE DE REDACTION, COURRIER PICARD, AMIENS.
demeurant 44 RUE DE LA REPUBLIQUE à RIVECOURT
- **Monsieur CARON ALAIN**
FORMISTE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant HAMEAU DE ROTIBEUQUET à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- **Madame CARON JASMINE née FAUX**
AGENT DE SERVICE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 154 RUE DU MUGUET à LE PLESSIER SUR ST JUST
- **Monsieur CASTILLEJO ANTONIO**
AGENT DE MAITRISE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 5 CHEMIN DE CHAUMONT à SAINT MARTIN LE NOEUD
- **Monsieur CAUDRON CHRISTOPHE**
TECHNICIEN AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 40 RUE DU FONDS DU CHARRON à VERNEUIL EN HALATTE
- **Monsieur CAUX MICHEL**
TECHNICIEN DEVELOPPEMENT, AUTONEUM FRANCE SASV, ONS EN BRAY.
demeurant 45 TER RUE DU GENERAL LECLERC à LIANCOURT
- **Monsieur CAYER ERIC**
AGENT TECHNIQUE D'ATELIER, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 35 A RUE DU MONT CESAR à BAILLEUL SUR THERAIN
- **Monsieur CAYZEELE ALAIN**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 4 RUE DU BOIS à GONDREVILLE
- **Monsieur CERJAK PATRICK**
TECHNICIEN OUTILLEUR, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 3 RUE GEORGES BRASSENS à FOURNIVAL
- **Monsieur CHALABI DANIEL**
CHEF D'EQUIPE, AIT, CORBEIL ESSONNES.
demeurant 39 BIS AVENUE DE CHANTILLY à SENLIS
- **Madame CHAMPEAU BERNADETTE née MARTIN**
PLANIFICATEUR, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 2 RUE DU SAC à CANNY SUR MATZ
- **Monsieur CHARPENTIER FRANCIS**
SOUDEUR, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 16 GRANDE RUE à VILLERS SUR BONNIERES
- **Madame CHASSERAY VIVIANE née ALLART**
OPERATRICE CONTROLE QUALITE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 28 ROUTE DE PICARDIE à FONTAINE LAVAGANNE
- **Madame CHAUBO EMMANUELLE**
AIDE TECHNIQUE, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 7 RUE WAGNER à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur CHIREUX FRANCOIS**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SITA OISE, LONGUEIL SAINTE MARIE.
demeurant 13 RUE EDOUARD BRANLY à COMPIEGNE
- **Monsieur CLARKE ALLAN**
RESPONSABLE GROUPE INSTALLATIONS, GOSS INTERNATIONAL EUROPE B.V., SENLIS.
demeurant 68 RUE FORTIN HERMANN à HEILLES
- **Madame COCU AGNES**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 1, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 535 RUE DE LA POSTE à JOUY-sous-THELLE
- **Madame COCU EVELYNE**
RESPONSABLE DES CHAINES, AIRELEC, ESQUENNOY.
demeurant 28 RUE SAINT PIERRE à ESQUENNOY
- **Madame COGE CHRISTIANE**
PREPARATRICE ECHANTILLONS, KINDY BLOQUERT S.A., MOLIENS.
demeurant 8 RUE DU PATIS MANON à MOLIENS
- **Monsieur COHEN JOSE**
TECHNICIEN EXPLOITATION, DALKIA, ISSY LES MOULINEAUX.
demeurant 83 AVENUE VICTOR HUGO à BEAUVAIS
- **Madame CONSTANTIN MURIEL**
TECHNICIEN OPERATIONS ASSURANCE, GENERALI VIE, PARIS CEDEX 09.
demeurant 9 GRANDE RUE à PRONLEROY
- **Monsieur COOMANS ROGER**
OUVRIER SPECIALISE CONDUCTEUR SIMPLE FACE, SOCIETE NORMANDE DE CARTON ONDULE, CREIL CEDEX.
demeurant 32 BIS RUE SAINT VAAST à CATENOY
- **Madame COQUEREL EVELYNE née FOURMANOIT**
ACHETEUR, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 60-63 RUE PRINCIPALE à LE COUDRAY SAINT GERMER

- **Monsieur COQUIN JEAN**
MONITEUR D'ATELIER 2EME CLASSE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 6 CITE DE L'EGLISE à SAINT LEU D'ESSERENT
- **Madame CORDONNIER MONIQUE née ROUX**
PSYCHOLOGUE, CMPP, COMPIEGNE.
demeurant 15 RUE DE PARIS à GOURNAY-sur-ARONDE
- **Monsieur COREE YVON**
CONCEPTEUR LOGICIEL, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 460 RUE DES AUGES à GRANDFRESNOY
- **Madame COUDERT MURIELLE née ROLLET**
CONTROLEUSE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 9 RUE HENRI LEBESGUE - APPT 666 à BEAUVAIS
- **Monsieur COUSINOU MICHEL**
CADRE TECHNIQUE, SAGEM DEFENSE SECURITE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant 11 RUE DU DOCTEUR SALOMON à HENONVILLE
- **Madame CRINON CLAUDIE née LAFOLIE**
GESTIONNAIRE ASSURANCE QUALITE, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES,
LASSIGNY.
demeurant 199 RUE DE VILLE à SUZOU
- **Madame CRUZ FRANCOISE née PINCHETTI**
GESTIONNAIRE DE FLUX, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 154 RUE ERNEST RIGOLOTT à BETHISY SAINT PIERRE
- **Monsieur CUFFAUT JEAN MARIE**
AGENT DE PRODUCTION MAGASINIER, HUTCHINSON SNC, PERSAN.
demeurant 11 RUE DES HIRONDELLES à ANDEVILLE
- **Madame CUIRET CATHERINE**
OPERATRICE QUALITE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 54 RUE GEORGES BIZET à BEAUVAIS
- **Madame DA COSTA MARIA DE FATIMA**
AGENT D'ENTRETIEN, VOTAT S.A., PONT SAINTE MAXENCE.
demeurant 15 RUE JEAN ZAY à PONT SAINTE MAXENCE
- **Madame DABOVAL MARTINE née VANHOVE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 1193 RUE DU 8 MAI 1945 à LAIGNEVILLE
- **Madame DAGNIAUX MARTINE**
OUVRIERE D'USINE, HUCHEZ, FERRIERES.
demeurant 16 RUE DE LA CROIX à FERRIERES
- **Monsieur DAGORNE LAURENT**
AGENT TECHNIQUE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA, CHELLES CEDEX.
demeurant 14 RUE DE NOAILLES à ULLY SAINT GEORGES
- **Madame DALENCOURT ANNIE née WARIN**
CONTROLEUR DES ALLOCATAIRES, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES,
BEAUVAIS.
demeurant 22 RUE DE MONSIEUR à MORVILLERS
- **Monsieur DANLOY CHRISTOPHE**
TECHNICIEN AUTOMATISME REGULATION, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE
CEDEX.
demeurant 10 RUE JULES VALLES à MONTATAIRE
- **Monsieur DANNE JOEL**
METEUR AU POINT OMPRESSION, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN
CHAUSSEE.
demeurant 8 RUE JEAN MOULIN à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- **Monsieur DANSE FREDERIC**
CHEF GERANT, DUPONT RESTAURATION, LIBERMONT.
demeurant 12 RUE PARMENTIER à SERIFONTAINE
- **Monsieur DARRAS GERARD**
TITULAIRE SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, BEAUVAIS.
demeurant 29 RUE DU PRESOIR COQUET à BEAUVAIS
- **Monsieur DAUBENTON PATRICK**
FORMATEUR, SCALES SAS, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 19 RUE PELEE à BOUCONVILLERS
- **Monsieur DOUDEMONT DOMINIQUE**
CHEF D'EQUIPE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 24 RUE DE PLEUVILLE à MOLIENS
- **Madame DE ALMEIDA CATHERINE née TAORMINA**
CABLEUR EN ELECTRONIQUE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 8 RUE EDOUARD BRANLY à COMPIEGNE
- **Madame DE MACEDO SYLVIE née VAN PARYS**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS LA DEFENSE .
demeurant 35 RUE BESSEMER à MONTATAIRE
- **Monsieur DE OLIVEIRA MANUEL**
CHEF D'ATELIER, BONNA SABLA SNC , CUISE LA MOTTE.
demeurant 10 RUE ALPHONSE MORA à JAULZY
- **Madame DE SA MARIA née DA COSTA**
AGENT DE MAITRISE, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 211 RUE DU JEU D'ARC à MORLINCOURT
- **Monsieur DE SEZE RENE**
MEDECIN CHERCHEUR, INERIS, VERNEUIL EN HALATTE.
demeurant 2 RUE JACQUES TAFFANEL à VERNEUIL EN HALATTE
- **Monsieur DEBARGUE JEAN PHILIPPE**
CADRE DE BANQUE, NATIXIS, PARIS.
demeurant 12 RUE DES HETRES à COYE LA FORET
- **Madame DEBAS CORINNE**
MACHINISTE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 4 RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN - LOGEMENT 17 à BEAUVAIS
- **Madame DECLERCQ MONIQUE née GUERRIER**
ASSISTANTE TECHNIQUE COMPTABLE, CAISSE REGIONALE ASSURANCE
MALADIE, PARIS.
demeurant 12 ALLEE CLEMENT ADER à CHAMBLY

- 116

- 117 -

- Madame **DECREAU BRIGITTE**
PLANIFICATEUR, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 224 RUE CLOS GLORIEUX à RESSONS SUR MATZ
- Madame **DEDIEU CLAUDINE née BOUSQUIER**
COMPTABLE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 78 RUE DE HEILLES à SAINT FELIX
- Madame **DEGOUY CATHERINE**
CABLEUSE, AQLE ELECTRONIQUE, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 450 GRANDE RUE à LE PLESSIER SUR ST JUST
- Monsieur **DEGUISNE JEAN PIERRE**
CHAUFFEUR TOURISME, KEOLIS OISE, LAIGNEVILLE.
demeurant 11 RUE NEUVE à CORMEILLES
- Monsieur **DELAHAIGUE DOMINIQUE**
MEDECIN SALARIE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 3 SQUARE DES AIGLES à CHANTILLY
- Monsieur **DELAMARRE JEAN PIERRE**
GAP LEADER, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 19 RUE SAINT EXUPERY - BAT B1 - APPT 98 à MERU
- Monsieur **DELARUE DOMINIQUE**
PROFILEUR REGLEUR, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 17 RUE AMIOT à BRESLES
- Monsieur **DELARUE PASCAL**
ELECTROMECHANICIEN, SAINT LOUIS SUCRE, BRESLES.
demeurant 1036 RUE DE COURLIEU à LA RUE SAINT PIERRE
- Madame **DELEVOY BRIGITTE née EDELIN**
EMPLOYEE QUALIFIEE, AREAS DOMMAGES, BEAUVAIS.
demeurant 14 BIS RUE DE LA VALLEE SURELLE à LALANDELLE
- Monsieur **DELMARQUETTE JEAN FRANCOIS**
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 28 RUE BORDET à LA VILLENEUVE SOUS THURY
- Madame **DELSAUX CHANTAL née PAUMARD**
MANAGER DE SECTEUR, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant ROUTE DE LA VALLEE à ONS EN BRAY
- Monsieur **DEMESSANCE Patrick**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE - SOCIETE GENERALE - COMPIEGNE
Demeurant 125 Rue du Marais de la Frette - SALENCY
- Madame **DENIS GENEVIEVE née METAYER**
EMPLOYEE DE BUREAU, URSSAF, MONTREUIL.
demeurant 13 RUE DE LA HOUATTE à GONDREVILLE
- Madame **DEPRIESTERE FRANCOISE**
OPERATRICE EN ESAT, ANRH, ALLONNE.
demeurant FOYER LA LJOVETTE à BEAUVAIS
- Monsieur **DERAME DANIEL**
CADRE CHANTIER, COLAS NORD PICARDIE, VILLENEUVE D'ASCO.
demeurant 20 RUE VERTE à TRICOT
- Monsieur **DESBONNET GILLES**
TECHNICIEN D'ATELIER, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 257 RUE ARISTIDE BRIAND à ANGY
- Madame **DESCOINGS MARIE HELENE née TROALEN**
ASSISTANTE, FGAO, VINCENNES.
demeurant 41 RUE COSTE ET BELLONTE à BORNEL
- Monsieur **DESMAREST PASCAL**
TECHNICIEN METHODES, LUCHARD INDUSTRIE, GRANDVILLIERS.
demeurant 12 RUE DU CUL DE SAC à GAUDECHART
- Madame **DESMIST MARTINE née BOUESOCQUE**
ASSISTANTE D'EXPLOITATION, SITA OISE, LONGUEIL SAINTE MARIE.
demeurant 31 ROUTE DE RIVECOURT à LE MEUX
- Madame **DESPOTHUIS MARIE CLAIRE née CHAUSEICKI**
AGENT DE SERVICE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 15 GRANDE RUE à CIRES LES MELLO
- Monsieur **DESSENNE PASCAL**
COMPTABLE TIERS, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 25 RUE COUTURE GALLIEN à ULLY SAINT GEORGES
- Monsieur **DESTREZ BRUNO**
ELECTRO MECANICIEN, BONNA SABLA SNC, CUISE LA MOTTE.
demeurant 6 RUE DES VIGNES MADAME à SAINT ETIENNE ROILAYE
- Madame **DEVAUX GONCALVES MARIE LINE**
CHEF DE SERVICE EDUCATIF EXT, OFFICE PRIVE D'HYGIENE SOCIALE,
BEAUVAIS.
demeurant 100 RUE DE PARIS - APPT 2141 - BAT B à COMPIEGNE
- Madame **DEVERS BRIGITTE née LALLEMAND**
REFERENT COORDONNATEUR DES POLITIQUES, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 102 RUE DE LA LIBERTE à LAIGNEVILLE
- Madame **DEWEZ Martine**
AGENT DE SERVICE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 17 BIS ROUTE DE MOUY à CAUFFRY
- Madame **DIDELOT Brigitte née REUSSE**
OPERATRICE EN METIER D'ART SPECIALISE, ERCUIS, ERCUIS.
demeurant 53 RUE DE LA COUTURE à CIRES LES MELLO
- Monsieur **DOLLE PATRICK**
ACHETEUR TECHNIQUE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 50 GRANDE ROUTE à TRICOT
- Madame **DOME MARIE CHRISTINE née DEMOULIN**
CADRE, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 8 AVENUE LEVALLOIS PERRET à CREPY EN VALOIS

118

- **Monsieur DORGNY BERNARD**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, INEO GDF SUEZ, COMPIEGNE.
demeurant 43 RUE DE LA GLACIERE à COMPIEGNE
- **Madame DOUGUET Sylvie**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 46 RUE EMILE ROUSSEAU à CLERMONT
- **Madame DRELA GENEVIEVE née MINISINI**
OPERATRICE METROLOGIE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 250 RUE DES PLANTES à CAMBRONNE LES RIBECOURT
- **Monsieur DUBOIS CLAUDE**
CONDUCTEUR DE MACHINE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 11 RUE DU BUSEAUDON à LEGLANTIERS
- **Madame DUBOIS DANIELLE née BONNAVOY**
TECHNICIEN HAUTEMENT QUALIFIE, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE
GRAND.
demeurant 32 RUE DE BONCOURT à NOAILLES
- **Monsieur DUBOIS ERIC**
OUVRIER, ACVO, COMPIEGNE.
demeurant 3 SQUARE MARICE RAVEL à VENETTE
- **Monsieur DUBUS GILLES**
INFORMATICIEN, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 480 RUE SAINT GERMAIN à LAVERSINES
- **Madame DUBUS LYDIE née CANDELIER**
PREPARATRICE DE COMMANDES, LBD HERMES, HERMES.
demeurant 30 RUE DE LA PLACE à ABBEVILLE SAINT LUCIEN
- **Monsieur DUCHOSSOIS JACQUES**
RESPONSABLE QUALITE FOURNISSEURS, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 426 RUE DU COTEAU à AUNEUIL
- **Madame DUCROCQ DANIELE née LEVACHER**
AGENT TECHNIQUE PROTOTYPE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 10 RUE DUE PICARDIE à AMBLAINVILLE
- **Madame DUMONT BEATRICE**
OPERATRICE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 19 RUE SAINT EXUPERY - BAR E1 - APPT 98 à MERU
- **Monsieur DUMOULIN ALAIN**
MAGASINIER CARISTE, SDV AEROSPACE, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 14 RUE DE LA LONGUE MARNIERE à SENLIS
- **Monsieur DUPONT ERIC**
PREPARATEUR METHODE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 54 RUE JEAN JAURES à LA CROIX-SAINT-OUEN
- **Madame DUPONT MARIE CHSTRINE née LEBELLE**
CABLEUSE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 17 TER NATIONALE à LA CROIX-SAINT-OUEN
- **Monsieur DUPUTEL SERGE**
A.T.A., PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 19 PLACE DE LA LIBERATION à BRESLES
- **Monsieur DURAND LAURENT**
MANUTENTIONNAIRE, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE, COMPIEGNE.
demeurant 5-4 RUE DE COMPIEGNE à CHEVRIERES
- **Madame DUTEIL PASCALE née BARRIOT**
ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES, ALLARD EMBALLAGES, COMPIEGNE.
demeurant 31 SQUARE DE LA MARE GAUDRY à COMPIEGNE
- **Madame EBROUSSARD JOELLE**
SECRETAIRE DE CHANTIER, COREPA SNC, BRUYERES SUR OISE.
demeurant 11 ALLEE CLAUDE CHAPPE à CHAMBLY
- **Monsieur EHANO Laurent**
MAGASINIER CARISTE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 14 RUE DE L'ABOLITION DE LA ROYAUTE à MERU
- **Monsieur EL ABIDI BRAHIM**
SALARIE, FAPAGAU & CIE, ROYE.
demeurant 9 IMPASSE DU VERMANDOIS à LASSIGNY
- **Monsieur EL YAAKOUBI EL HASSAN**
AGENT TECHNIQUE MATIERE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 69 RUE DES PRIMEVERES à MERU
- **Monsieur ELIAS MICHEL**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, SANEF, SENLIS.
demeurant 13 AVENUE DE LA NONETTE à SENLIS
- **Monsieur EVRARD PIERRE**
CHAUDRONNIER, SEAO VEOLIA, BEAUVAIS.
demeurant 3 RUE DU PONT A L'ANE à SAINT MARTIN LE NOEUD
- **Monsieur EVRARD DOMINIQUE**
TECHNICIEN D'ATELIER, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 1A RUE DU CLOS FROIDMONT à BAILLEUL SUR THERAIN
- **Madame FARRIS CECILIA**
OPERATEUR DE MESURES ET ESSAIS, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT
OUEN.
demeurant 1 PLACE SAINT CLEMENT à COMPIEGNE
- **Monsieur FAUST DOMINIQUE**
OPERATEUR PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 20 RUE THEODORE GERARD - N° 4 à MERU
- **Madame FAVERAUX ELISABETH née KURZACK**
ANALYSTE COMPTABLE, PARIS HABITAT OPH, PARIS.
demeurant 10 BIS RUE DES ACACIAS à ORMOY LE DAVIEN
- **Madame FERE CHANTAL née LEBRUN**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 8 RUE DES EPINETTES à PEROY LES GOMBRIES

- **Monsieur FIRMIN GERARD**
AGENT DE PRODUCTION, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 201 RUE D'ORROIRE - APPT 6 à NOYON
- **Madame FLAHAT CLAUDINE**
ASSISTANT TECHNIQUE, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL D'ILE
DE FRANCE, PARIS.
demeurant 7 RUE DE L'EGALITE à VILLENEUVE LES SABLONS
- **Madame FLAHAUT JOCELYNE née PICARD**
ASSISTANTE APPROVISIONNEUR, ABRASIFS HERMES , CERGY PONTOISE.
demeurant 3 TER RUE DE MORCOURT à SILLY TILLARD
- **Madame FLANDRIN CLAUDINE**
ANIMATRICE DE LIGNE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 5 RUE DU PONT FLEURI à BLACOURT
- **Madame FONTAINE JOELLE**
REPRESENTANTE, KDI - KLOCKNER & CO, AUBERVILLIERS CEDEX.
demeurant 4 RUE LE BOIS L'ABBE à CAMPREMY
- **Monsieur FOSSE GERARD**
OPERATEUR EN ESAT, ANRH, ALLONNE.
demeurant 114 RUE DE PONTOISE - LOTISSEMENT 1 à BEAUVAIS
- **Monsieur FOURNIER JEAN**
OPERATEUR DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 25 RUE MENDES FRANCE à MERU
- **Madame FOURREAU ANNIE née QUENE**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS CEDEX.
demeurant 19 BIS RUE SAINT LAZARE à CREPY EN VALOIS
- **Madame FOURQUOIRE CORINNE**
TECHNICIEN APPUI ET GESTION, POLE EMPLOI, COMPIEGNE.
demeurant 5 RUE DE L'EPINETTE à GANNES
- **Madame FRAMBERY MARCELLE**
AGENT SECURITE DU JEU, FRANCAISE DES JEUX, MOUSSY LE VIEUX.
demeurant 1 RUE AUX OURS à BREGY
- **Monsieur FRANCES JACQUES**
DIRECTEUR, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE, COMPIEGNE.
demeurant 3 RUE DES DOMELIERS à COMPIEGNE
- **Madame FRAPPE GHISLAINE née LAGALLE**
AGENT ADMINISTRATIF ASSISTANTE DE DIRECTION, HUTCHINSON SNC,
PERSAN.
demeurant 17 RUE DES NOISETIERS à DIEUDONNE
- **Monsieur FREY JEAN MARIE**
CONDUCTEUR DE MATERIEL COL., VEOLIA PROPLETE VPNN, ESTREES SAINT
DENIS.
demeurant 2 RUE DE CANNETTECOURT à NEUILLY SOUS CLERMONT
- **Monsieur FRITOT CHRISTIAN**
POINTEUR CERT. RECEPTION, LCM, CREPY EN VALOIS.
demeurant 14 RUE DE LA MALADRIE à LA NEUVILLE-ROY
- **Monsieur FROMAGE PHILIPPE**
CHEF DE PROJET, SILEC CABLE, MONTEREAU CEDEX.
demeurant 15 AVENUE DE PICARDIE à ESTREES SAINT DENIS
- **Monsieur GABETTY PASCAL**
CHEF D'ATELIER (MECANIQUE AUTO), MULTIFLEET, ROISSY CDG .
demeurant 6 RUE DE LA LIBERATION à SAINT CREPIN IBOUVILLERS
- **Monsieur GAKOU AMARA**
AGENT DE PRODUCTION, HUTCHINSON SNC, PERSAN.
demeurant 90 RUE ANATOLE FRANCE à MONTATAIRE
- **Monsieur GALLIER GILLES**
MECANICIEN, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 14 RUE DE LA CITE MARQUANT à MERU
- **Monsieur GAREL MICHEL**
CHEF GPE METHOD, SAFRAN, MALAKOFF.
demeurant 2 LE BOIS VICOMTE à SERANS
- **Monsieur GARNIER BRUNO**
CONDUCTEUR DE MACHINE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 7 BIS RUE JUST HAUY à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- **Monsieur GARNOTEL PASCAL**
CARISTE, LCM CREPY, CREPY EN VALOIS.
demeurant 14 TER RUE VANIER BRUNET à CREPY EN VALOIS
- **Madame GAULUPEAU PASCALE née PREVOST**
AGENT - EMPLOYEE ADMINISTRATIF, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 16 RUE DIEU à LA NEUVILLE GARNIER
- **Madame GAUTHIER Marie claud**
OPERATRICE CONTROLE QUALITE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 7 RESIDENCE DES BUISSONS à FEUQUIERES
- **Madame GEIRNAERT DANY née MAZZONI**
OPERATRICE SPECIALISEE EXPEDITIONS, INOFORGES, BRETEUIL.
demeurant 5 RUE DU BOIS DU GARD à BRETEUIL
- **Monsieur GICQUEL DIDIER**
ENQUETEUR, URSSAF, MONTREUIL.
demeurant 7 RUE D'AUNEUIL à MONNEVILLE
- **Madame GILBERT Vivianne**
AIDE SOIGNANTE, CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS, CHANTILLY.
demeurant 315 RUE VICTOR HUGO à LAIGNEVILLE
- **Monsieur GILLES PATRICK**
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE AEROPORT CDG 2, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 16 RUE DU GUE à NANTEUIL-le-HAUDOUIN
- **Madame GILLONE ANNIE née MANCHERON**
SURVEILLANTE DE NUIT, CENTRE LUCIEN OZIOL, CIRES LES MELLO.
demeurant 7 RUE DU VIEUX LAVOIR à CIRES LES MELLO

- Madame **GIRAUD BRIGITTE née GLANARD**
TECHNICIEN APPUI GESTION, POLE EMPLOI PICARDIE BEAUVAIS DELIE,
BEAUVAIS.
demeurant 3 CHEMIN DE MERU à HERMES
- Monsieur **GOASCOZ Loic**
INGENIEUR, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 14 RUE JACQUES BREL à CLERMONT
- Madame **GOMES MARIA ISABEL née DE CARVALHO**
OUVRIERE, VOTAT S.A., PONT SAINTE MAXENCE.
demeurant 7 ROUTE DES FLANDRES à SAINT MARTIN LONGUEAU
- Madame **GONCALVES DOMINIQUE née BRICOUT**
RESPONSABLE COMPTABLE, AXIAL S.A., LE MEUX CEDEX.
demeurant 29 RUE RENE DELORME à ROUVILLE
- Monsieur **GONZALEZ JEAN**
RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES, EIFFAGE CONSTRUCTION
PICARDIE, COMPIEGNE.
demeurant 19 RUE DES ACACIAS à PRECY SUR OISE
- Madame **GORRET MADELEINE née GERARD**
AGENT D'ASSEMBLAGE, SANIPRO, BREGY.
demeurant 4 RUE DE LA COPELLE à BREGY
- Monsieur **GOUDA SAID**
TECHNICIEN, THALES AES, MERU.
demeurant 18 RUE DES TULIPES à BEAUVAIS
- Madame **GOUDEMEZ MICHELLE née WAGUET**
TECHNICIEN D'ETUDES, GOSS INTERNATIONAL EUROPE B.V., SENLIS.
demeurant 11 ALLEE LEON BLUM à BRENOUILLE
- Madame **GRANDMOUGIN JOSIANE née DECLERCK**
DIRCTRICE, ASSOCIATION DES CRÊCHES "PIERRE JACOBY", BEAUVAIS.
demeurant 2 RUE DES BRUYERES à WARLUIS
- Monsieur **GRENIER PATRICK**
RESPONSABLE DEBIT, MARISOL S.A., SAINT OMER EN CHAUSSEE.
demeurant 33 RUE DU MARECHAL LECLERC à SAINT OMER EN CHAUSSEE
- Madame **GUYOT CHRISTIANE**
MEDECIN DU TRAVAIL, SANTE ET MEDECINE DU TRAVAIL DE LA VALLEE DE
L'OISE, COMPIEGNE.
demeurant 1 ALLEE DES COTTAGES à CHANTILLY
- Madame **HACHE VIVIANE**
OPERATRICE EN METIER D'ART SPECIALISE, ERCUIS, ERCUIS.
demeurant 7 IMPASSE DES MARTINETS à MONTATAIRE
- Monsieur **HADZAMANN JEAN LUC**
CADRE DE BANQUE, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant 7 RUE DE LA GRANGE AUX MOINES à NANTEUIL-le-HAUDOIN
- Madame **HAMART DOMINIQUE née MILIANCOURT**
APPROVISIONNEUR, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 30 RUE DU PLEMONT à LASSIGNY

- Monsieur **HAUSTRATE ANDRE**
ELECTRICIEN, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE, COMPIEGNE.
demeurant 49 RUE DE FLANDRES à ORVILLERS SOREL
- Madame **HEBERT CATHERINE née BOILE**
EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS, ASSOCIATION DES CRÊCHES "PIERRE
JACOBY", BEAUVAIS.
demeurant 10 RUE DE L'OREE DU BOIS à SAINT PAUL
- Monsieur **HELIN LAURENT**
AIDE CONDUCTEUR COMBINE, ALLARD EMBALLAGES, COMPIEGNE.
demeurant 9 RUE CHARLES FAROUX à COMPIEGNE
- Madame **HELMBACHER SYLVIE née HIMPE**
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, COMPIEGNE.
demeurant 29 RUE JEAN JAURES à VERBERIE
- Monsieur **HEMAR DANIEL**
CHEF DE ZONE NORD, SAATEN UNION, ESTREES SAINT DENIS.
demeurant 19 RUE DE PARIS à ESTREES SAINT DENIS
- Madame **HENNAUX DOMINIQUE née GIRAUD**
TECHNICIENNE, SAATEN UNION RECHERCHE, ESTREES SAINT DENIS.
demeurant 21 RUE DES BLEUETS à REMY
- Monsieur **HENNEQUIN JOSE**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant 12 RUE DES CYTISES à ATTICHY
- Madame **HERICHE MARYSE**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, ASSOCIATION DES CRÊCHES "PIERRE JACOBY",
BEAUVAIS.
demeurant 430 RUE MOI à LE MONT-SAINT-ADRIEN
- Madame **HEU PATRICIA née BOURGEOIS**
TECHNICIEN CONSEIL CONFIRME P.F., CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES,
BEAUVAIS.
demeurant 1 RESIDENCE CLAIREFONTAINE - APPT 142 F à BEAUVAIS
- Madame **HOEPPE PATRICIA**
OPERATRICE QUALITE, LVMH FRAGANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 1155 RUE SAINT ARNOULT MERLEMONT à WARLUIS
- Monsieur **HORCHOLLE LAURENT**
OUVRIER, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 4 SENTIER DE LA BROSSERIE à THERDONNE
- Madame **HOUBION MARIE ANNE née LE PROVOT**
RESPONSABLE SYSTEME DE MANAGEMENT INTEGRE, AIR FRANCE AEROPORT
CDG 2, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 10 RUE DU VALET à BETZ
- Monsieur **HOUDART ERIC**
EMPLOYE D'ASSURANCES, AXA CORPORATE SOLUTIONS, PARIS.
demeurant 34 RUE DES ACACIAS à ORRY LA VILLE

- **Monsieur HUBLET JEAN PHILIPPE**
OUVRIER, REGEAL AFFIMET, CLAIROIX.
demeurant 28 RUE DE PICARDIE à NOYON
- **Monsieur HUCHET DOMINIQUE**
TECHNICIEN METROLOGIE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 28 RUE DU FAUBOURG SAINT MARTIN à SENLIS
- **Madame HUGOT BRIGITTE née GOIK**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 5 RUE DE BERNEUIL à FROCOURT
- **Monsieur HUMMEL JEAN PIERRE**
CHEF D'EQUIPE RECONSTRUCTION, MATROT EQUIPEMENTS, NOYERS SAINT
MARTIN.
demeurant 17 RUE CHAUSSEE à REUIL SUR BRECHE
- **Monsieur HURTREZ JEAN MICHEL**
EVALUATEUR PROTECTION PATRIMOINE, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE
RESSOURCES HUMAINES, ROISSY.
demeurant 26 RUE DES VIGNES à MORTEFONTAINE
- **Madame JAGOT CHRISTINE née CHATELIN**
OPERATRICE - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 18 RUE FARCHON à AMBLAINVILLE
- **Monsieur JALINAUD THIERRY**
CONDUCTEUR COMBINE, ALLARD EMBALLAGES, COMPIEGNE.
demeurant 1 ALLEE DES SAPINS à MONTMACQ
- **Madame JAMIN MARIE ELISABETH née NONON**
CONSEILLERE COMMERCIALE, CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE, SENLIS CEDEX.
demeurant 64 RUE VICTOR HUGO à CREIL
- **Madame JOEST LYSIANE née HOVETTE**
CONDUCTRICE DE MACHINES, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 23 SQUARE JULES VERNE - APPT 67 à NOYON
- **Monsieur JULLIEN MARCEL**
ASSEMBLEUR TREUILS, HUCHEZ, FERRIERES.
demeurant 27 rue d'EN HAUT à ROYAUCOURT
- **Monsieur JUPIN PHILIPPE**
AGENT DE FABRICATION, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 40 AVENUE DES CHANTIERS à LONGUEIL-ANNEL
- **Monsieur KAUFMANN JOEL**
TECHNICIEN D'ESSAIS, CETIM, SENLIS.
demeurant 8 PLACE DU VALOIS à SENLIS
- **Monsieur KILLJANSKI FRANCIS**
PREPARATEUR PRODUITS FINIS, SECO FERTILISANTS, RIBECOURT CEDEX.
demeurant 21 RUE DES SABLONS à BAILLY
- **Madame KOLANEK ELISABETH née GIRARDIN**
AGENT D'ASSEMBLAGE, SANIPRO, BREGY.
demeurant 6 COUR DES REBETS à BREGY
- **Monsieur KOPINSKI FLORENT**
OUVRIER MACON TRAVAUX PUBLICS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS NORD,
ESTREES SAINT DENIS.
demeurant 24 RUE DU MOULIN à CUVILLY
- **Monsieur KUCAB HENRI**
CONSULTANT SUPPORT, LINEDATA SERVICES FRANCE, ANTONY.
demeurant 64 SQUARE NORBERT LAJOUS à COMPIEGNE
- **Monsieur KUHLEN DIDIER**
CADRE DE BANQUE, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS.
demeurant 331 RUE DES FOSSES à LAGNY-le-SEC
- **Madame LACOURTE PATRICIA**
REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 5 RUE DU BOIS à MERY-la-BATAILLE
- **Madame LALINEC LILLIANA née PILO**
REFERENT REGLEMENTAIRE ET APPLICATIF, POLE EMPLOI, COMPIEGNE.
demeurant 37 RUE RENE DELORME à ROUVILLE
- **Monsieur LALINEC Patrick**
REGULATEUR AIR FRANCE, COMPAGNIE AERIENNE AIR FRANCE, ROISSY CDG
CEDEX.
demeurant 37 RUE RENE DELORME à ROUVILLE
- **Madame LAMBERT CLAIRE**
AGENT DE SERVICE, LASER PROPRETE, PARIS.
demeurant 30 ROUTE DESCARTES à CREIL
- **Madame LANGLOIS MURIEL née BENARD**
RESPONSABLE PAIE, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 50 RUE DE NOAILLES à ANDEVILLE
- **Monsieur LAPALU CLAUDE**
TECHNICIEN METHODES, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 8 RUE EDMOND ROSTAND à SAINT SAUVEUR
- **Monsieur LAQUITTANT ERIC**
OPERATEUR PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 11 RUE DES CYCLAMENS à AUTEUIL
- **Monsieur LARDEUX JEAN YVES**
DIRECTEUR DEVELOPPEMENT HABITAT, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE,
COMPIEGNE.
demeurant 2 TER RUE NIGASSE à TROSLY BREUIL
- **Monsieur LARHANTEC MICHEL**
DEVISEUR, DASSAULT FALCON SERVICE, LE BOURGET CEDEX.
demeurant 22 COTE DE BELLEVUE à COYE LA FORET
- **Monsieur LAUDE DIDIER**
ADJOINT CHEF AGENCE, POINT P, COMPIEGNE.
demeurant 48 TER GRANDE RUE à LE VAUROUX
- **Monsieur LAURENT DOMINIQUE**
CHAUFFEUR LIVREUR PRODUITS PETROLIER, D.M.S, CLERMONT.
demeurant 38 RUE HENRI BREUIL à CLERMONT

126

127

- **Monsieur LE BELLEC ROBERT**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 7 RUE DE ROUEN à SAINT LEU D'ESSERENT
- **Monsieur LE BUZULLIER ERIC**
RESPONSABLE D'ATELIER, ZODIAC AEROSPACE SERVICES EUROPE, ROISSY EN FRANCE.
demeurant 24 RUE DES VIGNES à BETZ
- **Monsieur LE GOUPIL GERARD**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 5 RUE LOUIS LUMIERE à SAINT LEU D'ESSERENT
- **Madame LE GUEIN FLORENCE née CHERON**
CHEF DE SECTEUR STOCKS, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 7 PLACE DU FRAYER à FEUQUIERES
- **Madame LE MONNIER JACQUELINE**
GESTIONNAIRE R.H. TECH INFOCENTRE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 26 RUE DE CHATILLON à CREIL
- **Monsieur LE PESSOT BERNARD**
AGENT DE MAITRISE D'ENCADREMENT, AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 22 RUE JEAN BAPTISTE COROT à CREPY EN VALOIS
- **Madame LE VOT SYLVIE**
ASSISTANTE DE DIRECTION, SOCIETE HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE, BEAUVAIS.
demeurant 12 RUE NULLY D'HECOURT - APPT 1 à BEAUVAIS
- **Monsieur LEBON JEAN CHRISTIAN**
GESTIONNAIRE DE DONNEES DE NIVEAU N2, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE RESSOURCES HUMAINES, ROISSY.
demeurant 47 RUE DE LA CROIX à CAMPAGNE
- **Monsieur LECA MICHEL**
CHARGE D'INDEMNISATION, ALLIANZ REAL ESTATE FRANCE SAS, PARIS CEDEX 02.
demeurant 11 RUE DE LA HOVATTE à GONDREVILLE
- **Madame LECOMTE CLAUDIE née BAUVEZ**
ASSISTANTE PROGRAMME, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 373 RUE DE BLAINCOURT à ERCUIS
- **Monsieur LECOQ HUBERT**
OPERATEUR MACHINE, STOKVIS TAPES FRANCE, GISORS.
demeurant 33 CITE SAINTE MARIE à SERIFONTAINE
- **Madame LECURU AGNES née FROISSART**
CONDUCTRICE DE MACHINES, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 47 RUE PRINCIPALE à FRESNIERES
- **Monsieur LEFEBVRE JEAN PIERRE**
CADRE SUPERIEUR, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE RESSOURCES HUMAINES, ROISSY.
demeurant 14 HAMEAU DU BOIS DU LUDDE à VINEUIL SAINT FIRMIN
- **Monsieur LEFEVRE JOSE**
VENDEUR CONSEIL, POINT P, NOYON.
demeurant 485 RUE BULNOISE à MONTEUIL-sur-BRECHE
- **Madame LEFEVRE MONIQUE née BARRE**
GESTIONNAIRE CONTENTIEUX, CNITAAAT, AMIENS.
demeurant 73 RUE DE BEAUVAIS à BRETEUIL
- **Monsieur LEFRIK MOHAMED**
CONTREMAITRE, KDI - KLOCKNER & CO, AUBERVILLIERS CEDEX.
demeurant 4 ALLEE PIERRE COQUEREL à COMPIEGNE
- **Monsieur LEGER GILLES**
CONVOYEUR DE FONDS, BRINK S EVOLUTION, REIMS CEDEX.
demeurant 139 RUE D'EN BAS à SAINT RIMAUTL
- **Monsieur LEGRAND DOMINIQUE**
AGENT DE PRODUCTION, SPONTEX, BEAUVAIS.
demeurant 19 RUE DE CALAIS à TROISSEREUX
- **Madame LEGRAND EDWIGE née FOURNIER**
APPROVISIONNEUR, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 18 RUE SAINT SIMON à CLAIROIX
- **Monsieur LELOIRE YVES**
CHEF DE GROUPE LOGISTIQUE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 13 RUE DE TROUSSURES à RAINVILLERS
- **Monsieur LELONG JACQUES**
DESSINATEUR CONCEPTEUR, SNECTMA, VERNON.
demeurant 8 RUE MICHELET à PUISEUX EN BRAY
- **Monsieur LEMAIRE DANIEL**
CABLEUR EN ELECTRONIQUE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 37 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE à VENETTE
- **Madame LENEUVE MONIQUE née GRANGE CABANE**
GESTIONNAIRE COPROPRIETE, OGF, PARIS.
demeurant 225 RUE DE CREVECOEUR à AGNETZ
- **Monsieur LENZI JOEL**
AGENT DE MAITRISE, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THIERRAIN.
demeurant 9 RUE PASTEUR à BRESLES
- **Madame LEQUEUX ISABELLE née HACHE**
TECHNICIEN CONSEIL CONFIRME P.F., CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 19 RUE VOLTAIRE à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur LEROUX DANIEL**
OPERATEUR TRAITEMENT DES ABATS, BIGARD, FORMERIE.
demeurant RUE TRELAZE - APPT 16 - BAT B à FORMERIE
- **Monsieur LEROY RICHARD**
CHAUFFEUR LIVREUR, DMS, LOOS CEDEX.
demeurant 12 RUE DE LA NEUVILLE à HERMES

- Madame **LESBROUSSART MARIE THERESE**
INFIRMIERE D.E., OFFICE PRIVE D'HYGIENE SOCIALE, BEAUVAIS.
demeurant 12 BIS RUE PAUL SENECHAL à BEAUVAIS
- Monsieur **LETOCART THIERRY**
AGENT DE LABORATOIRE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 27 RUE DES LONGS PRES à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- Madame **LEVASSEUR FRANCOISE née MONGUILLON**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 8 RUE DE L'ARGILIERE à VILLENEUVE LES SABLONS
- Madame **LEVEILLE GHISLAINE**
CADRE AERONAUTIQUE, COMPAGNIE AERIENNE AIR FRANCE, ROISSY CDG
CEDEX.
demeurant 11 BIS RUE SAINT LAURENT à CREPY EN VALOIS
- Monsieur **LINKTEVOET MARC**
MAÎTRISE TECHNIQUE, CITROEN PARIS NORD, SAINT DENIS.
demeurant 56 AVENUE DU 19 MARS 1962 à LE MESNIL-en-THELLE
- Madame **LIONNET BEATRICE née WATTEZ**
GESTIONNAIRE TECHNIQUE, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE SERVICES (SLI),
BEAUVAIS.
demeurant 33 GRANDE RUE à NIVILLERS
- Madame **LOISEAU CATHERINE née SCHMIDT**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant 370 CHEMIN DE CLAIROIX à CHOISY AU BAC
- Monsieur **LOISEAU DOMINIQUE**
AGENT D'EXPEDITION, IMERYS TC, SAINT GERMER DE FLY.
demeurant 59 DOUCE RUE à SAINT GERMER DE FLY
- Monsieur **LOREL JEAN LUC**
P2 MONTEUR, VALEO TELMA, SAINT OUEN L'AUMONE.
demeurant 12 HAMEAU SAINT CHARLES à ERAGNY SUR EPTE
- Madame **LORY SYLVIANE née LEBOEUF**
CONTROLEUR QUALITE, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 788 RUE DES ORMES à RIBECOURT DRESLINCOURT
- Monsieur **LOUVET FRANCIS**
CHIMISTE, AKZO NOBEL CAR REFINISCHES, MONTATAIRE.
demeurant 176 RUE DE GRAND FRESNOY à CHEVRIERES
- Monsieur **LUIZIN ALAIN**
TECHNIQIEN OUTILLEUR, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 1 SQUARE DE BEAUVAIS à NOYON
- Madame **MAHE BRIGITTE née GOTHLE**
INGENIEUR D'ETUDES SPECIFIQUES, MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE,
PARIS.
demeurant 4 IMPASSE DU FOND DE LAVAL à BARON
- Monsieur **MAILLOT BRUNO**
CONDUCTEUR D'ENGINS, LAFARGE LGSN CHEVRIERES, CHEVRIERES.
demeurant 310 RUE DE L'EGLISE à APPILLY
- Madame **MAILLOT FLORENCE née BLECOT**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 29 RUE PRINCIPALE à LE CROCQ
- Madame **MALINUR MARIE GEORGES**
ASSISTANTE SOCIALE, ELECTROLUX FRANCE SAS, SENLIS.
demeurant 17 RUE DE THIERS à PONTARME
- Monsieur **MAQUAIRE JEAN LOUIS**
TECHNICIEN D'ATELIER, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 16 RUE MARCEL DASSAULT à PUITTS LA VALLEE
- Monsieur **MARCHAND GUY**
CARISTE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 9 RUE DE LA FONTAINE à LE MESNIL-THERIBUS
- Monsieur **MARIE REINALD**
MAGASINIER, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 5 CHEMIN DE PIERRE à AUTEUIL
- Madame **MARLOT FLORENCE**
COMPTABLE PRINCIPAL, AFT-IFTIM FORMATION CONTINUE IPTL, BREUIL LE
VERT.
demeurant 75 RUE MADAME à MONCEAUX
- Monsieur **MARLOT MICHEL**
OPERATEUR AUTONOME, LUCHARD INDUSTRIE, GRANDVILLIERS.
demeurant ROUTE DE CEMPUIS - BAT C - LES OISEAUX à GRANDVILLIERS
- Monsieur **MAROUTEAU PIERRE**
GESTIONNAIRE SERVICE CLIENTS GRAND PUBLIC, CIC BANQUE BSD-CIN, LILLE
CEDEX.
demeurant 5 D AVENUE DE JOINVILLE à CHANTILLY
- Monsieur **MARTIN JEAN CLAUDE**
CHEF DE SECTEUR COMMERCIAL, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN
CHAUSSEE.
demeurant 23 RUE DE BEAUVAIS à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- Monsieur **MARTINI NICOLA**
PEINTRE FINITION, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 4 RUE DE L'ABOLITION DE LA ROYAUTE à MERU
- Monsieur **MAUTRAY JEAN LUC**
CARISTE, ANRH, ALLONNE.
demeurant 5 RUE DES PRUNETTES à FORMERIE
- Monsieur **MERCHAN IGNACIO**
DIRECTEUR ADJOINT AU CHEF D'UNITE, UCP OSROY SOGERES, BOULOGNE.
demeurant 51 PLACE DU BOIS MOREL à LA CHAPELLE-SAINT-PIERRE
- Monsieur **DEMESSANCE PATRICK**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, COMPIEGNE .
demeurant 125 RUE DU MARAIS DE LA FRETTE à SALENCY
- Madame **MESSAOUDENE MALIKA**
RESPONSABLE APPROVISIONNEMENT, LBD MENAGE, BETHISY SAINT PIERRE.
demeurant 45 RUE DES BRAYES à CREPY EN VALOIS

- **Monsieur MEUNIER FRANCIS**
AGENT DE MAITRISE D'EXPLOITATION, AIR FRANCE ESCALE, ROISSY .
demeurant 12 CHEMIN DU NOYER SAINT VINCENT à AUGER SAINT VINCENT
- **Monsieur MEZIERES GERARD**
TECHNICIEN, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 32 PLACE DE LA REPUBLIQUE à CREPY EN VALOIS
- **Madame MIELCZAREK LAURENCE née CAILLEUX**
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE
BILLANCOURT.
demeurant 12 RUE DE LA FOSSE AUX LOUPS à ORMOY VILLERS
- **Monsieur MILLE JEREMIE**
VISITEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 40 RUE DE GOURNAY à CAMPEAUX
- **Monsieur MOLIN MARC**
CHEF D'EQUIPE, SANEF, SENLIS.
demeurant ECHANGEUR A1 à SENLIS
- **Monsieur MONCHOT SYLVAIN**
GESTIONNAIRE METROLOGIE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 36 RUE DE SAINTINES à VERBERIE
- **Monsieur MORAND PINCON PHILIPPE**
MAGASINIER CARISTE, CNH FRANCE, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 1 RUE HECTOR BERLIOZ - APPT 145 à CREPY EN VALOIS
- **Madame MOREL ODILE**
SECRETARE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant 38 RUB DE L'EGLISE à SAINT REMY EN L'EAU
- **Madame MOREROD MARTINE née HUGER**
AGENT PROFESSIONNEL, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
demeurant 14 RUE LORMETEAU à FAY LES ETANGS
- **Monsieur MORLET GILLES**
CHAUFFEUR PL, EUROVIA PICARDIE , SAINT LEU D'ESSERENT.
demeurant 322 RUE DE LIANCOURT à CAMBRONNE LES RIBECOURT
- **Monsieur MOZET RAYMOND**
RESPONSABLE ETUDES OUTILS, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 40 BIS RUE DE LA PRAIRIE à TROISSEREUX
- **Monsieur MULOT JACQUY**
RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES, MATROT EQUIPEMENTS, NOYERS SAINT
MARTIN.
demeurant 161 RUE DES SORBIERS à NOYERS SAINT MARTIN
- **Monsieur MUylaert ALAIN**
OPERATEUR DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 4 RUE DE LA PLACE à LORMAISON
- **Monsieur NANCEL NOEL**
OPERATEUR PLATING, DANA THERMAL PRODUCTS FRANCE, GUISCARD.
demeurant 134 RUE DES SIX VOIES à MUIRANCOURT
- **Monsieur NASTUZZI GIOVANNI**
OUVRIER QUALIFIE ENTRETIEN, OFFICE PRIVE D'HYGIENE SOCIALE, BEAUVAIS.
demeurant CARREFOUR DE LA FAISANDERIE à COMPIEGNE
- **Madame NASTUZZI RAPHAELLE née FOUQUOIRE**
AGENT DE SERVICE INTERIEUR GARDIENNE, OFFICE PRIVE D'HYGIENE
SOCIALE, BEAUVAIS.
demeurant CARREFOUR DE LA FAISANDERIE à COMPIEGNE
- **Monsieur NECK DIDIER**
CONTROLEUR DIVISIONNAIRE AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG
CEDEX.
demeurant 6 RUE DU JOUR à MAREUIL-SUR-OURCQ
- **Madame NISOLE MARYLINE née LE VOURC'H**
AGENT TECHNICO ADMINISTRATIF, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT
OUEN.
demeurant 142 RUE JEAN OURSEL à PONT SAINTE MAXENCE
- **Madame NOEL MARIE JEANNE née DELMOTTE**
CADRE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 7 RUE DE LA CROIX VERTE à NANTEUIL-le-HAUDOUIN
- **Monsieur NORMAND DIDIER**
ELECTROTECHNICIEN, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 38 AVENUE ARTHUR RIMBAUD à MERU
- **Monsieur NORMAND GILLES**
RESPONSABLE MAGASIN CHAINE 2, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 10 RUE JOSQUIN DES PRES à BEAUVAIS
- **Madame OYER SYLVIE née MAGISTER**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 22 CHEMIN DU TOUR DE VILLE à SAINT CREPIN IBOUVILLERS
- **Monsieur PACHE PHILIPPE**
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS, GENNEVILLIERS.
demeurant 32 RUE BLANCHE à COYE LA FORET
- **Madame PAILLART MURIEL née TROUVE**
DIRECTRICE DU SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER, SOCIETE HLM DU
DEPARTEMENT DE L'OISE, BEAUVAIS.
demeurant 17 RUE DES AGACHOTS à BEAUVAIS
- **Monsieur PAILLOT FRANCIS**
DIRECTEUR, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 69 RUE DU CHAMP SAINT VAAST à ANGICOURT
- **Monsieur PARET JEAN**
AGENT DE MAITRISE, SANOFI AVENTIS, VITRY SUR SEINE CEDEX.
demeurant 6 RUE JEAN ANTOINE LERE à COMPIEGNE
- **Madame PARPAILLON LILIANE née TATUR**
GESTIONNAIRE, EDITIONS GALLIMARD, PARIS.
demeurant HAMEAU DU PLESSIS VILLETTE à PONT SAINTE MAXENCE

- **Monsieur PELIGAT PASCAL**
RESPONSABLE LIGNE DE PRODUCTION, ARCROM MANUFACTURING, LE MEUX.
demeurant 19 B RUE DU GENERAL DE GAULLE à TRACY LE VAL
- **Madame PELLETIER FRANCOISE née DALLERY**
MACHINISTE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 47 ROUTE D'ONS EN BRAY à VILLERS SAINT BARTHELEMY
- **Madame PELLETIER PATRICIA née SABIK**
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, BIOMEDIQUAL, NOYON.
demeurant 6 RUE DE LA TOUR ROLAND à LASSIGNY
- **Monsieur PEREIRA JOSE**
OPERATEUR REGLEUR PILOTE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 18 RUE DE SAINT LEU à CUIGY EN BRAY
- **Madame PERIER CATHERINE**
SECRETAIRE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 11 RESIDENCE DU MOULIN à BORAN SUR OISE
- **Monsieur PERSYN FREDERIC**
DIRECTEUR DU CONTROLE DE GESTION, SAINT LOUIS SUCRE, PARIS.
demeurant 28 A - AVENUE MARIE AMELIE à CHANTILLY
- **Madame PETIT VERONIQUE née MAGNIER**
EMPLOYEE D'ASSURANCES, M. BOUREL JEAN PIERRE, GRANDVILLERS.
demeurant 10 RUE DU GUIDON à HALLOY
- **Madame PIAT JOELLE née MOITRISSIER**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, ARCELOR MITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 138 RUE LOUIS BLANC à MONTATAIRE
- **Monsieur PINARD DIDIER**
RESPONSABLE MAGASIN, FEDERAL MOGUL, NOYON.
demeurant 320 RUE DE LA MONTAGNE à CAMPAGNE
- **Monsieur PINCEMAILLE JEAN MARC**
INGENIEUR, MORPHO, OSNY.
demeurant 26 RUE DES DENTELIERES à MERU
- **Monsieur PINEL PATRICE**
PREMOUSSEUR MOULEUR, PLACOPLATRE, LE MEUX.
demeurant 111 RUE DES MAZURETTES à PONTPOINT
- **Madame PLUYM SYLVIE née PERRIN**
TECHNICIEN PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 19 RUE BESSEMER à MONTATAIRE
- **Madame POIRET PATRICIA née AUDOUARD**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 29 RUE JULES FERRY à FITZ JAMES
- **Monsieur POIRET PHILIPPE**
TECHNICIEN, APAVE NORD-PICARDIE, COMPIEGNE CEDEX.
demeurant 12 RUE NEUVE à MONTMARTIN
- **Monsieur POIRIER LIONEL**
TECHNICIEN AERONAUTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 21 IMPASSE DU COLOMBIER à CIRÉS LES MELLO
- **Madame POIX BAUSINGER AGNES**
GESTIONNAIRE DE DONNEES TECHNIQUE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX
SAINT OUEN.
demeurant 14 LA PARISIS à CUISE LA MOTTE
- **Monsieur POLLET JEAN PAUL**
AGENT DE MAINTENANCE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 6 CITE DE SEREVILLE à SAINT JUST EN CIAUSSEE
- **Monsieur PORATO MARC**
INGENIEUR, MORPHO, OSNY.
demeurant 5 IMPASSE DES GAZIERS à LOCONVILLE
- **Monsieur POTERALA SERGE**
OPERATEUR SUR MACHINE, PANOL SA, ATTICHY.
demeurant 20 RUE DES NOYONVALS à ATTICHY
- **Monsieur POTIN JEAN PAUL**
EMPLOYE DE BANQUE, LCL, NANTERRE.
demeurant 16 RUE ARAGON à LE MESNIL-en-THELLE
- **Madame POULAIN YOLLANDE née LOGNOS**
STANDARDISTE, AVIVA FRANCE, BOIS COLOMBES.
demeurant 1 PLACE DE LA CAGE OUVERTE à TRIE CHATEAU
- **Madame PULIDO DANIELLE née PUFTTI**
RESPONSABLE D'UNE UNITE, CPAM HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant 1 ALLEE DE L'ORGE à LAGNY-le-SEC
- **Monsieur QUET MARC**
RECEPTIONNAIRE, CERP ROUEN GROUPE ASTERA, LAIGNEVILLE.
demeurant 4 RUE DE LA COLINE DES PUIITS à MOGNEVILLE
- **Monsieur RABOISSON JACQUES**
MECANICIEN ELECTRICIEN ENGIN, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE
RESSOURCES HUMAINES, ROISSY.
demeurant 45 RUE SAINT LAURENT à NANTEUIL-le-HAUDOIN
- **Madame RAMSAMY LAETITIA née RAMEN**
CAISSIERE CENTRALE, CE AIR FRANCE EXPLOITATION, ROISSY CDG.
demeurant 6 RUE EMILE ZOLA à BRENOUILLE
- **Monsieur REGEASSE PHILIPPE**
TECHNICIEN, COMPAGNIE AERIENNE AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 24 RUE DES BRUYERES à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur RETOURNE XAVIER**
ANALYSTE PROGRAMMEUR, KINDY BLOQUERT S.A., MOLIENS.
demeurant 72 RUE DU GENERAL LECLERC à GRANDVILLIERS
- **Monsieur REUSSE MICHEL**
AGENT PROFESSIONNEL DE MONTAGE, AGCO S.A., BEAUVAIS.
demeurant 28 RUE DES MARRONNIERS à CREVECOEUR LE GRAND

- **Monsieur RICCIUTELLI MARC**
INGENIEUR, THALES TRAINING & SIMULATION, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 15 IMPASSE DES MESANGES à TRIE LA VILLE
- **Madame RICHARD MARTINE née LELONG**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 83 RUE LOUIS BLOQUET à MERU
- **Monsieur RICHARD René**
SOUDEUR – MATROT EQUIPEMENTS – NOYERS SAINT MARTIN
Demeurant 1 rue Tassart – THIEUX
- **Monsieur RICHET OLIVIER**
CABLEUR, SA APEGELEC INDUSTRIES, SAINT QUENTIN.
demeurant 35 RUE DE LILLE à NOYON
- **Madame RINGEVAL MARYLINE**
SECRETAIRE D'EXPLOITATION, KEOLIS, SENLIS.
demeurant 2 AVENUE DE LA HARDE à SENLIS
- **Madame RIVIERE RUFFINE**
FEMME DE SERVICE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 31 RUE DU GENERAL LECLERC - APPT N° 9 à MOUY
- **Monsieur ROSSET MAURO**
OÙTILLEUR PRINCIPAL, SAINT GOBAIN SEKURIT FRANCE, THOUROTTE.
demeurant 33 RUE CHARLES CAILLE à MONTMACQ
- **Madame ROUSSEL VERONIQUE**
ASSISTANTE SECRETAIRE, ALLIANZ DRH-CI, PARIS.
demeurant 4 CLOS DU CHEMIN VERT à SAINT SULPICE
- **Madame ROUTIER DENISE née OLIVIER**
KEY ACCOUNT MANAGER, BOSSARD , SOUFFELWEYERSHEIM.
demeurant 5 AVENUE DE LA PLAGE à LAMORLAYE
- **Madame RUBIN MADELEINE née COULON**
MAGASINIER, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 1 RUE CARNOT à THOUROTTE
- **Monsieur RUBINI ANDRE**
AGENT PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 25 RUE MENDES FRANCE à BRENOUILLE
- **Madame RUIZ GARCIA VERONICA**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 29 RUE DES MELEZES à VILLERS SOUS SAINT LEU
- **Madame RYCKEBUSCH DOMINIQUE née TELLIER**
OPERATRICE EN ESAT, ANRH, ALLONNE.
demeurant 15 RUE MARCADE à BEAUVAIS
- **Madame SAILLARD ANNE née BELIN**
SECRETAIRE MEDICALE, SANTE ET MEDECINE DU TRAVAIL DE LA VALLEE DE
L'OISE, COMPIEGNE.
demeurant 11 AVENUE DU MARECHAL FOCH à COMPIEGNE
- **Monsieur SAINT MARTIN PASCAL**
CONTROLEUR, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 1 IMPASSE DES MIMOSAS à BLAINCOURT
- **Madame SALUAUX PATRICIA née PIMAZZONI**
COMPTABLE, CABINET DELAUTRE-FORESTIER & ASSOCIES, COMPIEGNE CEDEX.
demeurant 13 RUE WINSTON CHURCHILL à COMPIEGNE
- **Monsieur SAMIER DANIEL**
OPERATEUR, LUCHARD INDUSTRIE, GRANDVILLIERS.
demeurant 9 RUE DU SOUVENIR à MORVILLERS
- **Monsieur SANGLIER PATRICK**
MECANICIEN ESSAIS, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 2 RUE JAMET MARTIN à HODENC-en-BRAY
- **Monsieur SANTOS COSTA ALBANO**
MENUISIER, EIFFAGE CONSTRUCTION AISNE, LAON CEDEX.
demeurant 113 CITE DU MOULIN DE L'ETANG à CAMBRONNE LES RIBECOURT
- **Monsieur SAVOYE DOMINIQUE**
ADJOINT RESPONSABLE CONTROLE QUALITE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 8 RUE DE REDERRIES à BLARGIES
- **Monsieur SAVREUX JEAN MARC**
GESTIONNAIRE QUALITE FOURNISSEURS, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX
SAINT OUEN.
demeurant 335 RUE VERTE à GOLANCOURT
- **Monsieur SCAGNI STEPHANE**
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE RESSOURCES HUMAINES,
ROISSY.
demeurant 6 SENTE AU DESSUS DU MARAIS à MONTLOGNON
- **Monsieur SCELLIER DENIS**
AGENT DE PRODUCTION, DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE PAYS DE BRAY,
FERRIERES EN BRAY.
demeurant 24 RUE DE HYANCOURT à SAINT QUENTIN DES PRES
- **Monsieur SCHARRE CHRISTIAN**
INGENIEUR, THALES COMMUNICATIONS, GENNEVILLIERS.
demeurant 6268 RUE PRINCIPALE à LE COUDRAY SUR THELLE
- **Monsieur SCHEVEILLER PHILIPPE**
TECHNICIEN D'ATELIER, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 3 IMPASSE DU PETIT AUVILLERS à NEULLY-sous-CLERMONT
- **Monsieur SEGUILLON PASCAL**
CONVOYEUR DE FONDS, BRINK S EVOLUTION, REIMS CEDEX.
demeurant 33 RUE JEANNE D'ARC à BEAUVAIS
- **Madame SEILLIER FREDERIQUE née MORAS**
AGENT DE FABRICATION, AIRELEC, ESQUENNOY.
demeurant 14 BIS ROUTE DE PAILLART à ESQUENNOY
- **Madame SELLIER MARTINE née MILLOT**
AGENT DE FABRICATION, AIRELEC, ESQUENNOY.
demeurant 3 RUE DU 8 MAI à ESQUENNOY

-136

-137

- **Monsieur SEVERIN ALAIN**
DIRECTEUR EDF GDF, CCAS PERS. INDUS. ELEC. ET GAZIERE, MONTREUIL
CEDEX.
demeurant 12 ALLEE DES CHAMPS à LAMORLAYE
- **Madame SFORZA DOMINIQUE**
GESTIONNAIRE DE PROJETS INFORMATIQUES, C.P.A.M. DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE CEDEX.
demeurant LE FAYEL à BOUBIERS
- **Madame SIMONET JOCELYNE née BLERY**
SECRETAIRE SPECIALISEE, AVIVA FRANCE, BOIS COLOMBES.
demeurant 17 AVENUE DU HAUTOMMIER à MORTEFONTAINE
- **Monsieur SINNAEVE ARNAUD**
POLYVALENT, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 25 RUE DU MARAIS à FOUQUENIES
- **Monsieur SIONIS PASCAL**
TECHNICIEN, COMPAGNIE AERIENNE AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 7 RUE JEAN MASAGORD à VAUCIENNES
- **Madame SKIERKOWSKI MARIE CHRISTINE née MIEL**
COMPTABLE, RSI PICARDIE, GLISY.
demeurant 3 IMPASSE DE CHAMPAGNE à CREIL
- **Madame SODJI AGNES**
AIDE SOIGNANTE, C.M.C. DES JOCKEYS, CHANTILLY CEDEX.
demeurant 2 RUE MARCEL PROUST à NOGENT SUR OISE
- **Madame SOKAL DANIELLE née CARRE**
OPERATEUR DE CONDITIONNEMENT, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES,
LASSIGNY.
demeurant 440 RUE DE PARIS à GOLANCOURT
- **Madame SOLINSKI ISABELLE**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE ROISSY CDG CÉDEX, TREMBLAY EN FRANCE -
ROISSY.
demeurant 6 LA RAIZIERE à FLEURINES
- **Monsieur SOUVERAIN JEAN PAUL**
OPERATEUR POLYVALENT, MATROT EQUIPEMENTS, NOYERS SAINT MARTIN.
demeurant 12 RUE PETITE FRENE à HARDIVILLERS
- **Monsieur SUCHET Lucien**
OUVRIER DE FABRICATION -- DS SMITH PACKAGING - SAINT JUST EN CHAUSSEE
Demeurant 32 rue de l'Eglise à FROISSY
- **Monsieur TABOUREUR JEAN MARC**
CONTREMAITRE, SINIAT, AUNEUIL.
demeurant 78 RUE DU MOULIN SINANCOURT à AUNEUIL
- **Monsieur TASTAYRE PATRICK**
CADRE SUPERIEUR ASSURANCES, CNP , PARIS.
demeurant 8 SENTE DE LA FRESNOYE à ABBECOURT
- **Monsieur TAULLEE DIDIER**
OPERATEUR LAQUAGE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 5 RUE DE NORMANDIE à CREIL
- **Monsieur TESTELIN DANIEL**
RESPONSABLE QUALITE, AFT IFTIM, MONCHY SAINT ELOI.
demeurant 6 RUE DES CHARMILLES à VERDERONNE
- **Monsieur TETART PHILIPPE**
DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX
SAINT OUEN.
demeurant 57 RUE DE LIANCOURT à CATENOY
- **Madame THENARD DANIELLE**
TECHNICIEN EXPERT MAITRISE DES RISQUES, CPAM, PARIS.
demeurant 3 ALLEE DU COQ CHANTANT à CHANTILLY
- **Madame THIBAUT PATRICIA née MAROTTE**
ASSISTANTE COMPTABILITE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 39 RUE DES ECOLES à CANLY
- **Monsieur THIEBAUT DOMINIQUE**
VISITEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 11 RESIDENCE DES ACACIAS à FEUQUIERES
- **Monsieur THIERRY ALAIN**
CHARGE D'EXPLOITATION, INEO COM IDF, CLICHY CEDEX.
demeurant 2 RUE DE LA COMMUNE à MONNEVILLE
- **Madame THOMAZEAU FRANCIANNE née DESHAYES**
MONITRICE D'ATELIER, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 29 RUE DE GOURNAY à CREIL
- **Monsieur TOSSER JACQUES**
AGENT DE MAITRISE, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 3 PLACE DU DOCTEUR RAMON à BRESLES
- **Madame TOURMAN MARIE HELENE née RIBEIRO**
OPERATRICE CONDITIONNEMENT, EURO STICKS, SAINT SAUVEUR.
demeurant 11 RUE JEAN JAURES à VERBERIE
- **Madame TOURTE FLORENCE née LECLERC**
GESTIONNAIRE CONTROLE DES RISQUES CONFIRME, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 63 CHAUSSEE BRUNEHAUT à ANSAUVILLERS
- **Madame TREMBLIN MARIE CHRISTINE née NIEL**
TECHNICIENNE PPS, AIR FRANCE AEROPORT CDG 2, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 2 RUE DU CHATEAU D'EAU à VILLERS SOUS SAINT LEU
- **Madame TROLET CORINNE**
CHEF DE CABINE PRINCIPAL, AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 21 BOULEVARD DE LA LIBERATION à CHANTILLY
- **Madame TROUART GENEVIEVE née CATOIRE**
SECRETAIRE DE DIRECTION, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant IMPASSE DES ROSES à CIRES LES MELLO

- **Monsieur TROUILLET ERIC**
AGENT LOGISTIQUE 3, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A., RANTIGNY CEDEX.
demeurant 2 ALLEE MONTAIGNE à NOGENT SUR OISE
- **Madame TRUBERT PATRICIA née FINET COUDUN**
CHARGÉE DE CLIENTELE, FAPAGAU & CIE, ROYE.
demeurant 20 TER RUE DU GENERAL. PERSHING à CLERMONT
- **Monsieur VAIN ROGER**
AGENT POLYVALENT, SPONTEX, BEAUVAIS.
demeurant RUE DU TROU MAROT à ONS EN BRAY
- **Madame VALADARES MARIA née MONTEIRO**
OPERATEUR DE PRODUCTION, GRENELLE SERVICE PERSAN, PERSAN.
demeurant 4 RUE DU PILORI à BORAN SUR OISE
- **Monsieur VAN DER MALE PATRICK**
REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant BAT G 13 ALLEE BEETHOVEN à BEAUVAIS
- **Madame VAN GOOL MARIE JOSE née GROUX**
FINISSEUSE, TEC AUTOMATISMES S.A.S., MOUY CEDEX.
demeurant 13 RUE CHARLES DE GAULLE à MOUY
- **Madame VAN HECKE CHRISTINE**
CONTROLEUR QUALITE, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 567 RUE DE PICARDIE à CANNY SUR MATZ
- **Monsieur VASSEUR JEAN JACQUES**
MAGASINIER GESTIONNAIRE, SINIAT, AUNEUIL.
demeurant 11 IMPASSE DENELLE à BERNEUIL EN BRAY
- **Monsieur VASSEUR LAURENT**
APPROVISIONNEUR TRAIN, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 13 RUE DES ETATS GENERAUX à MERU
- **Monsieur VAUCHELLE DOMINIQUE**
CONDUCTEUR DE MACHINE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 5 RUE D'HAUDIVILLERS à MAIGNELAY-MONTIGNY
- **Monsieur VEILLARD MARC**
OUVRIER COMPAGNON, ROUTIERE DE L'EST PARISIEN, NANTERRE.
demeurant 53 GRANDE RUE à BLAINCOURT
- **Monsieur VERBOMME FREDERIC**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 1 SQUARE HONORE DE BALZAC à COMPIEGNE
- **Madame VERHALLE CATHERINE née PINTÉ**
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 94 CHEMIN DE LA MESSE à NOAILLES
- **Monsieur VERMOTÉ MICHEL**
CARISTE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 20 RUE HENRI TAUREL à MAIGNELAY-MONTIGNY
- **Madame VERSCHUERE LIONELLE née SAVARY**
CONSEILLERE EN PATRIMOINE, BANQUE SCALBERT DUPONT, BEAUVAIS.
demeurant 940 RUE DE LA MONTAGNE à ONS EN BRAY
- **Monsieur VIBERT CLAUDE**
AGENT DE MAITRISE, AIT, CORBEIL ESSONNES.
demeurant 21 RUE DE MONDIEU à LACHELLE
- **Monsieur VOINDROT JEAN FRANCOIS**
MAGASINIER POLYVALENT, CNH FRANCE, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 3 RUE CLAUDE DEBUSSY à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur VOLANT GERALD**
CONDUCTEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 21 RUE DE LA FONTAINE à GAUDECHART
- **Monsieur WARNIER JEAN MARIE**
REGLEUR, GROUPE CGR DIVISION INDUSTRIE, TRICOT.
demeurant 5 RUE DE LA VICTOIRE à MERY-la-BATAILLE
- **Monsieur WATTIN JEAN CLAUDE**
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, SAS CID, SAINT OMER EN CHAUSSEE.
demeurant 7 RUE ALSACE LORRAINE à BRETEUIL
- **Madame WAUTHIER FRANCINE née DOUET**
COMPTABLE, ELECTROLUX FRANCE SAS, SENLIS.
demeurant 4 RUE DES HALATTES à NANTEUIL-le-HAUDOUIN
- **Monsieur WOISTOWICZ JEAN JACQUES**
MAGASINIER, CNH FRANCE, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 15 RUE GUYNEMER à CREPY EN VALOIS
- **Madame WOJTAK CECILE**
EMPLOYEE COMMERCIALE ECHELON 4, CARREFOUR MARKET, CREPY EN VALOIS.
demeurant 2 RUE BARTHOLOME à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur WOZNIAK PHILIPPE**
CHAUDRONNIER, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 431 RUE DE LA PAIX à SAINT VAAST LES MELLO
- **Madame WYCKHUYS BEATRICE née MARTINET**
AGENT DE FABRICATION, AIRELEC, ESQUENNOY.
demeurant 8 CITE CAUCHETIER à ESQUENNOY
- **Monsieur ZOR SAMI**
CHEF D'EQUIPE, LIBELTEX NTI, CREPY EN VALOIS.
demeurant 104 RUE NATIONALE à LA CROIX-SAINT-OUEN

lho

- lhl -

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ABRAHAMME DANIEL**
AUDITEUR CONTROLEUR, PSA PEUGEOT CITROEN, POISSY.
demeurant 7 RUE DE NOAILLES à CHAUMONT EN VEXIN
- **Monsieur AIT LKAID LAHCEN**
ASSISTANT MANAGER (EN RETRAITE), SELECT SERVICE PARTNER, PARIS.
demeurant 7 RUE FRANCOIS RABELAIS à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur ALBAN PATRICK**
OPERATEUR DE PRODUCTION NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 35 RUE PIERRE CURIE à MERU
- **Madame ALLARD NADINE née SYLLA**
GESTIONNAIRE DU RISQUE ASSURANCE MALADIE, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 43 BIS RUE DES CAPUCINS à BEAUVAIS
- **Monsieur ALLIER JEAN LUC**
TECHNICIEN D'ATELIER, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 5 RUE DU CORTILLET à SAUQUEUSE SAINT LUCIEN
- **Madame AMBEZA SYLVIE née BAUDRY**
OPERATEUR LOGISTIQUE, FAPAGAU & CIE, ROYE.
demeurant 73 RUE DE LA MISACARD à LASSIGNY
- **Monsieur AVARE PATRICE**
AGENT DE CREMATORIUM, OGF, PARIS CEDEX 19.
demeurant 23 RUE CLAUDE DEBUSSY à BEAUVAIS
- **Madame BABIJ BERNADETTE**
INSIDE SALES, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 9 RUE DU MESNIL à HENONVILLE
- **Monsieur BACHIMONT HERVE**
AGENT PROFESSIONNEL DE MONTAGE, AGCO S.A., BEAUVAIS.
demeurant 2 RUE CAMBRY à BEAUVAIS
- **Madame BAILLET NELLY**
TECHNICIEN PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 2 RUE DE TOURAINE - TOUR A13 - APPT 636 à BEAUVAIS
- **Madame BARBIER BEATRICE**
ASSISTANTE DE COMPTABILITE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT
OUEN.
demeurant 17 AVENUE DU GENERAL WEYGAND à COMPIEGNE
- **Madame BARON CHRISTINE née ETIENNE**
ASSISTANTE, GE MONEY BANK, PARIS LA DEFENSE.
demeurant 160 IMPASSE DE LA BERGERIE à SENOTS
- **Monsieur BARRE JEAN**
POLYVALENT (AGENT PREPARATEUR), MAJENCIA, NOYON.
demeurant 8 IMPASSE SAINT ELOI à CRISOLLES
- **Madame BARREAUX YVELISE née BLERARD**
ACHETEUSE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 10 RUE BEL AIR à AMBLAINVILLE
- **Monsieur BAUSSARD JEAN (A titre posthume)**
CARISTE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 7 RUE DE LA PASSERELLE à BLARGIES
- **Monsieur BEAUVAIS JOEL**
ANIMATEUR DE LIGNE, MAJENCIA, NOYON.
demeurant 136 RUE DU CLOS BEGUIN à MONDESCOURT
- **Madame BEAUVAIS JOELLE née LEGENDRE**
AGENT DE PRODUCTION, MAJENCIA, NOYON.
demeurant 136 RUE DU CLOS BEGUIN à MONDESCOURT
- **Monsieur BELHADJ NOURREDINE**
MAGASINIER, RENAULT CERGY PONTOISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 22 JARDIN JUSTE à CAUFFRY
- **Monsieur BEN HADDOU MOHAMED**
OUVRIER QUALIFIE, SITA I.D.F., SURESNES.
demeurant 24 AVENUE DES BRUYERES à LA CROIX-SAINT-OUEN
- **Monsieur BENAUT EMMANUEL**
OPERATEUR DE PRODUCTION NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 3 CHEMIN DU MOULIN à BERNEUIL EN BRAY
- **Madame BEQUET MADY**
CHARGEE DE MISSION, POLE EMPLOI, COMPIEGNE.
demeurant 275 RUE DE ROME à LE MONT-SAINT-ADRIEN
- **Monsieur BERNARDIN LIONEL**
OUVRIER D'USINE, IMERYS TC, SAINT GERMER DE FLY.
demeurant 2 CHEMIN DE GOULAN COURT à SENANTES
- **Madame BERTHELOT ANNIE née COLLOT**
COMPTABLE, LAMY, CREIL.
demeurant 8 RUE DES ORMES à MONCHY-SAINT-ELOI
- **Monsieur BERTHELOT GERALD**
RESPONSABLE DU SECTEUR APPROVISIONNEMENT (DO), HISPANO SUIZA,
COLOMBES CEDEX.
demeurant 5 TER RUE DE BEAUMONT à FRESNOY-en-THELLE
- **Madame BERTON MARGARET née HENNION**
TECHNIQIEN PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 32 RUE JEAN JACQUES FUSSIEEN à VERNEUIL EN HALATTE
- **Madame BEYNE CATHERINE née BOULANGER**
AGENT TECHNIQUE HAUTEMENT QUALIFIE, M.C.V.P.A.P., PARIS.
demeurant 11 RUE FAID'HERBE à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur BIGARD JEAN MARIE**
TECHNICIEN SERVICES GENERAUX, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 46 CAVEE DE CRAPIN à BREUIL LE SEC

- Madame **BILLEREAU MARIE ANNE née RAITTE**
AGENT D'ENTRETIEN, HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 13 RUE VICTOR SCHOELCHER à LE PLESSIS BELLEVILLE
- Madame **BIMONT ELISABETH née FLEURY**
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 5 VOIRIE JEANNETTE à VERNEUIL EN HALATTE
- Monsieur **BIZET HERVE**
CONDUCTEUR DE MACHINES, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 3 PLACE DU BARLET à CANNECTANCOURT
- Madame **BLAL MURIELLE**
COMPTABLE, HENNER GMC, PARIS.
demeurant 16 RUE CAGNIER à LE VAUMAIN
- Madame **BLANCHARD FRANCOISE née VARIN**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 35 RUE DE L'ABOLITION DE LA ROYAUTE à MERU
- Monsieur **BLANCHIS GUY**
ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES, AUTOLIV FRANCE, GOURNAY EN BRAY.
demeurant 35 RUE DE LA SOURCE à VILLERS SUR AUCHY
- Monsieur **BLANCO DANIEL**
TECHNICIEN ETNSE, L'OREAL, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 280 RUE DU COURTIL CRETE à NOAILLES
- Monsieur **BLANDENET Philippe**
RESPONSABLE PROJET FORMATION, XEROX, LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX.
demeurant 2 RUE CLAUDE DEBUSSY à GOUVIEUX
- Madame **BLOND CHRISTINE née PICARD**
AGENT SERVICE SPECIALISE, POUPONNIERE DEPARTEMENTALE L'ARC-EN-CIEL,
BEAUVAIS.
demeurant 146 RUE DE PARIS à BEAUVAIS
- Monsieur **BONNAY JEAN PIERRE**
CHEF D'ATELIER, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 337 RUE DE LA SURQUETTE à LONGUEIL-SAINTE-MARIE
- Madame **BONNEAU MARTINE née MECHENEAU**
CONSEILLER JURIDIQUE SPECIALISE, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 7 RESIDENCE BELLEVUE à BEAUVAIS
- Madame **BONNEL LAURETTE née GRIMBERT**
AGENT ADMINISTRATIF, COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL, COMPIEGNE
CEDEX.
demeurant 36 RUE JEAN JAURES à LA CROIX-SAINT-OUEN
- Monsieur **BONNEMAISON HUBERT**
CARISTE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 7 RUE MARCEL DASSAULT à FEUQUIERES
- Madame **BORE FRANCOISE**
ASSISTANT RECOUVREMENT, POINT P, NOYON.
demeurant 218 BD MONT SAINT SIMEON à NOYON

- Monsieur **BOUBET DOMINIQUE**
CONSEILLER INFORMATIQUE SUPPORT, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 16 RUE COURBET à LAIGNEVILLE
- Monsieur **BOUKHMIS JILLALI**
MONTEUR DE LIGNE ELECTRIQUE, EIFFAGE E.T.D., CERGY PONTOISE.
demeurant 2 SQUARE DU COMMANDANT FOURNAISE N° 17 à COMPIEGNE
- Madame **BOULON JOELLE née GOBERT**
CONDUCTRICE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 5 RUE DU BEL AIR à BOUVRESSE
- Monsieur **BOURET JEAN LUC**
TECHNICIEN SUPPORT INTERVENTION, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 11 ALLEE DES PINS - BAT F6 - N° 641 à BEAUVAIS
- Monsieur **BOURGEOIS GERARD**
ATTACHE FONCTION MAINTENANCE AERO (EN RETRAITE), AIR FRANCE, ROISSY
CDG CEDEX.
demeurant 29 RUE DU FOND DE LAVAL à BARON
- Monsieur **BOUTELLER Gilles**
Cadre de banque, LCL - DRH, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 24 RUE DU BUISSON SAINT ANDRE à PEROY LES GOMBRIES
- Monsieur **BOUTOILLE CONSTANCE**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 388 RUE DU GENERAL LECLERC à AUNEUIL
- Madame **BRAILLY REGINE née LEFEVRE**
ASSISTANTE DE DEVELOPEMENT, AFT-IFTIM FORMATION CONTINUE IPTL,
BREUIL LE VERT.
demeurant 3 RUE TRACCINE à CAUFFRY
- Madame **BRANDICOURT FRANCOISE née PLEVERT**
SECRETARIE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, COMPIEGNE.
demeurant 1313 RUE DE LA REPUBLIQUE à LAIGNEVILLE
- Monsieur **BRETON ALAIN**
CHEF D'EQUIPE, GRENELLE SERVICE PERSAN, PERSAN.
demeurant 271 RUE DE NEUILLY SOUS CLERMONT à CAMBRONNE LES CLERMONT
- Madame **BRIDENNE MARIE PAULE**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 2 RUE DE SAUDRICOURT à AMBLAINVILLE
- Monsieur **BROCHARD JEAN**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant 3 RUE DE LA SOURCE à MONNEVILLE
- Monsieur **BROSSARD FRANCIS**
AGENT LOGISTIQUE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 23 IMPASSE CHAUSSEE DE BULLES à LE FAY SAINT QUENTIN
- Madame **BRUNOU SYLVIANE**
SUPPORT ADMINISTRATIF CREDIT, ELECTROLUX HOME PRODUCTS FRANCE,
SEN LIS CEDEX.
demeurant 21 RUE DU PUIT BRAY à LAMORLAYE

- Madame CADOT FRANCOISE née OGER
RECEPTIONNAIRE, LBD MENAGE, LONGUEIL SAINTE MARIE.
demeurant 40 LOTISSEMENT LA MONTAGNE à BETHISY SAINT MARTIN
- Madame CANTOIS MARYSE née LESAGE
OPERATEUR LOGISTIQUE, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 10 RUE DU PRE JEAN ROUART à MAREUIL-la-MOTTE
- Monsieur CAPON JEAN RENE
EXPERT INFORMATIQUE, REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS, SAINT DENIS
CEDEX.
demeurant 19 RUE JACQUES PREVERT à VERNEUIL EN HALATTE
- Monsieur CARLE DENIS
CONDUCTEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 56 RUE D'AMIENS à FORMERIE
- Monsieur CARON DANIEL
OPERATEUR REGLEUR, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 1 RUE DE SENANTES à WAMBEZ
- Monsieur CARON DENIS
ASSISTANT D'ATELIER, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 11 AVENUE ALBERT 1ER à SENLIS
- Monsieur CARON MARCEL
ATTACHE COMMERCIAL, REPUBLIC TECHNOLOGIES FRANCE, PERPIGNAN
CEDEX.
demeurant 2 AVENUE DE L'EUROPE à COMPIEGNE
- Madame CARTIER MARYSE née BROUTELAND
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 39 RUE DE GOURNAY à AUTEUIL
- Monsieur CASTILLEJO ANTONIO
AGENT DE MAITRISE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 5 CHEMIN DE CHAUMONT à SAINT MARTIN LE NOEUD
- Madame CAYER MARIE THERESE née ZNYK
ASSISTANTE COMMERCIALE, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 16 RUE EUGENE SEIGNIER à BRESLES
- Monsieur CHALABI DANIEL
CHEF D'EQUIPE, AIT, CORBEIL ESSONNES.
demeurant 39 BIS AVENUE DE CHANTILLY à SENLIS
- Monsieur CHERON GERARD
RESPONSABLE CONTROLE QUALITE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 11 RUE DU MOULIN à SOMMEREUX
- Madame CHEVRIER MARIE BRIGITTE née DENEUX
PRE RETRAITE, BOSCH, DRANCY.
demeurant 21 RUE DE LA MARE à SENANTES
- Madame CHILIE SYLVIANE née VINET
OUVRIERE POLYVALENTE, MATROT EQUIPEMENTS, NOYERS SAINT MARTIN.
demeurant 5 HAMEAU SAUVELEUX à SAINTE EUSOYE
- Madame CHOJKA COLETTE née LEFEVRE
CHEF D'EQUIPE MAGASIN, CERP ROUEN GROUPE ASTERA, LAIGNEVILLE.
demeurant 2 RUE VILLERS SAINT FRAMBOURG à PONT SAINTE MAXENCE
- Madame CHORIER JACQUELINE née MASSELIN
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, POUPONNIERE DEPARTEMENTALE L'ARC-EN-
CIEL, BEAUVAIS.
demeurant 17 RUE PRINCIPALE à LA NEUVILLE D'AUMONT
- Madame CINGALA MATA DOMINIQUE née LEFEVRE
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, INSTITUT LEON BERNARD, BEAUVAIS.
demeurant 18 RUE DU SENEGAL à BEAUVAIS
- Monsieur CIRE JEAN PIERRE
APPROVISIONNEUR TRAIN, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 6 RUE DU DOCTEUR GEY à MERU
- Madame COFFINIER Nadyne née POUILLAIN
COMPTABLE, VINCI CONSTRUCTION GRANDS PROJETS, REUIL MALMAISON.
demeurant 1 BIS RUE DU VALOIS à BETZ
- Monsieur COPPE GERARD
SOUDEUR REGLEUR, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 15 RUE MARCEL PAGNOL à BRESLES
- Monsieur COURSIMAULT PIERRE
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant 20 SENTE DU PRINCE à AUMONT EN HALATTE
- Monsieur COUVREUR DOMINIQUE
TECHNICIEN DE RECHERCHE, SPONTEX, BEAUVAIS.
demeurant 70 BIS RUE ARISTIDE BRIAND à GOINCOURT
- Monsieur CUFFAUT JEAN MARIE
AGENT DE PRODUCTION MAGASINIER, IUTCHINSON SNC, PERSAN.
demeurant 11 RUE DES HIRONDELLES à ANDEVILLE
- Monsieur DAUBENTON PATRICK
FORMATEUR, SCALES SAS, CERGY PONTOISE CEDEX.
demeurant 19 RUE PELEE à BOUCONVILLERS
- Madame DAVESNE EVELYNE née DUMONTIER
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, POUPONNIERE DEPARTEMENTALE L'ARC-EN-
CIEL, BEAUVAIS.
demeurant 37 LA NEUVE RUE à OURSEL MAISON
- Monsieur DE KONINCK DOMINIQUE
CONTROLEUR DE GESTION, SOCIETE HLM DU DEPARTEMENT DE L'OISE,
BEAUVAIS.
demeurant 12 RUE DE VILLEMBRAY à BLACOURT
- Monsieur DE MARCHI SAVINO
DIRECTEUR D'AGENCE, POLE EMPLOI ILE DE FRANCE, NOISY LE GRAND CEDEX.
demeurant 424 RUE DE LA POSTE à JOUY-sous-THIELLE
- Monsieur DE SA FERNANDO
RESPONSABLE DE PRODUCTION, PROSIGN S.A., NOYON.
demeurant 211 RUE DU JEU D'ARC à MORLINCOURT

- 116

- 117

- **Monsieur DEBARGE DANIEL**
TECHNICIEN BUREAU D'ETUDES, CNH FRANCE, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 13 AVENUE DU BOIS DE ROMONT à ACY EN MULTIEN
- **Monsieur DEBIASI CLAUDE**
CHEF D'EQUIPE, SOCIETE NORMANDE DE CARTON ONDULE, CREIL CEDEX.
demeurant 10 RUE DE LA FONTAINE à SAINT MARTIN LONGUEAU
- **Monsieur DECARY CHRISTIAN**
MARSICOTIER, POLYSERVICES, BEAUVAIS.
demeurant 11 RUE MICHEL FOSSE à SAVIGNIES
- **Monsieur DECAUX MICHEL**
RAMONEUR, ENTREPRISE TRONEL, COMPIEGNE.
demeurant 22 RUE DU RHONE à ELINCOURT STE MARGUERITE
- **Monsieur DEGREMONT JEAN CLAUDE**
MACON VRP, COLAS NORD-PICARDIE, SENLIS CEDEX.
demeurant 78 RUE NOTRE DAME DE BON SECOURS à SENLIS
- **Monsieur DEGRUGILLIER PIERRE**
INSPECTEUR CONSEIL, AXA FRANCE, NANTERRE CEDEX.
demeurant 2 RUE JACQUES à OROER
- **Madame DEJOIE NICOLE**
EMPLOYEE DE BUREAU, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 189 RUE DU MOULIN à APPILLY
- **Madame DELACROIX ODILE**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 8 RUE VOLTAIRE - APPT 21 à MERU
- **Madame DELAFONTAINE GUILLEMETTE née VERGNIER**
TECHNICIEN TRAITEMENT DE L'INFORMATION, CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 676 RUE DE BEAUVAIS à BURY
- **Madame DELWAULLE JOELLE née PERU**
OPERATEUR MAGASIN, THALES AES, MERU.
demeurant 10 RESIDENCE LES ACACIAS à LE MESNIL-THERIBUS
- **Madame DEMAYERE JOCELYNE**
EMPLOYEE SERVICE STOCKS, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant RUE D'OMECCOURT à SAINT ARNOULT
- **Monsieur DEMAZIERE HERVE**
TECHNICIEN DE PRODUCTION, EUROCOPTER, LA COURNEUVE.
demeurant 2 IMPASSE VOLTAIRE à NEUILLY-en-THELLE
- **Monsieur DERAS JEAN MARIE**
OPERATEUR DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 17 GRANDE RUE à LA NEUVILLE GARNIER
- **Monsieur DESCAMPS JEAN PAUL**
AGENT MOUVEMENT , ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 8 BIS RUE NEUVE à CAUFFRY
- **Monsieur DESSENNE PASCAL**
COMPTABLE TIERS, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 25 RUE COUTURE GALLIEN à ULLY SAINT GEORGES
- **Monsieur DESTREZ BRUNO**
ELECTRO MECANICIEN, BONNA SABLE SNC , CUISE LA MOTTE.
demeurant 6 RUE DES VIGNES MADAME à SAINT ETIENNE ROILAYE
- **Monsieur DOMART JACKY**
RESPONSABLE TECHNIQUE, ELECTROLUX FRANCE SAS, SENLIS.
demeurant 5 ROUTE D'OGNON à BARBERY
- **Madame DONNEZ PATRICIA**
CONSULTANT FORMATEUR, NOVIA SYSTEMS, SAINT DENIS.
demeurant 12 SQUARE SAINT EXUPERY à COMPIEGNE
- **Madame DOREAU MARTINE née BREDECHE**
SOUSCRIPTEUR CONTRATS D'ASSURANCES, AVIVA, BOIS COLOMBES CEDEX.
demeurant 13 RUE LEO DELIBES à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur DROLEZ JEAN CLAUDE**
MANOEUVRE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant FOYER LE COLOMBIER à CIRES LES MELLO
- **Monsieur DUBOIS DIDIER**
SUPERVISEUR - NIVEAU 4, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 798 RUE DE PIERREPONT à PONCHON
- **Monsieur DUBUS GILLES**
INFORMATICIEN, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 480 RUE SAINT GERMAIN à LAVERSINES
- **Monsieur DUCHAZAUBENEIX DIDIER**
AGENT DE FABRICATION, ROBERT JULIAT, FRESNOY EN THELLE.
demeurant LES PINSONS - LOGT 2 - BAT 328 à CHIAMBLY
- **Monsieur DUGAIN DANIEL**
AGENT DE MAITRISE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 RUE DE L'EGLISE à GONDREVILLE
- **Monsieur DUGAY PHILIPPE**
PROFILEUR REGLEUR, PROFILAFROID , BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 2 RUE DE FROIDMONT à BAILLEUL SUR THERAIN
- **Madame DUHAMEL ANNE MARIE née THEVENET**
AIDE SOIGNANTE, EHPAD LA COMPASSION, CHAUMONT EN VEXIN.
demeurant 11 RUE DES TILLEULS à THIBIVILLERS
- **Monsieur DUPAYS ERIC**
CHEF GERANT, SOGERES, BOUOLOGNE BILLANCOURT.
demeurant 72 RUE SAINT ELOI à CUISE LA MOTTE
- **Madame DUPONT ANNICK née RENOUX**
EVALUEUR DE RISQUES, CNP , PARIS.
demeurant 51 RUE DE LA LIBERATION à ACY EN MULTIEN

- **Monsieur DUPUIS JEAN CLAUDE**
ELECTRICIEN, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 28 RUE DU FRESNE à ANGICOURT
- **Madame DURONSOY DANIELLE**
ASSISTANT GESTION BANCAIRE, CAISSE D'EOARGNE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 5 SQUARE LAFAYETTE - APPT 57 à COMPIEGNE
- **Monsieur EL ABIDI BRAHIM**
SALARIE, FAPAGAU & CIE, ROYE.
demeurant 9 IMPASSE DU VERMANDOIS à LASSIGNY
- **Monsieur EL YAAKOUBI EL HASSAN**
AGENT TECHNIQUE MATIERE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 69 RUE DES PRIMEVERES à MERU
- **Monsieur EMMANUELLE LAURENT**
CONDUCTEUR OFFSET POLYCHROME SUR MACHINE COMPLEXE, CNAV, PARIS.
demeurant 4 ALLEE LE CADET à CROUY EN THELLE
- **Monsieur ESCALUP VINCENT**
AGENT TECHNIQUE, CETIM, SENLIS.
demeurant 3 RUE DE LA CLE DES CHAMPS à ORRY LA VILLE
- **Madame FALOURD PATRICIA née BACOUILLARD**
TECHNICIEN RELATION CLIENT COURRIER, CPAM, PARIS.
demeurant 1070 RUE SAINT HUBERT à NOYON
- **Monsieur FAROUX BERNARD**
TECHNICIEN QUALITE, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A., RANTIGNY
CEDEX.
demeurant 12 RUE DES BOUES à NOINTEL
- **Madame FAUVEAUX ANNICK née MASJAK**
SECRETAIRE, SAGEM DEFENSE SECURITE, ERAGNY SUR OISE.
demeurant 1 BIS RUE DU CHATEAU à BORAN SUR OISE
- **Monsieur FELUS DOMINIQUE**
DEVISEUR EXPERT, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 23 RUE JEAN LHUILLIER à COMPIEGNE
- **Madame FERET PATRICIA née SAVARY**
ASSISTANTE METHODES, ALLARD EMBALLAGES, COMPIEGNE.
demeurant 255 RUE DE COMPIEGNE à VENETTE
- **Monsieur FERNET JEAN JACQUES**
ANALYSTE PROGRAMMEUR, EVERIAL CRM, CHANTILLY.
demeurant 498 RUE DE LA CROIX DU CHENE à HEILLES
- **Monsieur FLAMEYGH MARTIAL**
AGENT DE MAITRISE, VISKASE, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 36 RUE DU GENERAL KOENIG à BEAUVAIS
- **Monsieur FLANDRIN CLAUDE**
OUVRIER D'USINE, IMERYS TC, SAINT GERMER DE FLY.
demeurant 15 RUE DES USINES à SAINT GERMER DE FLY
- **Madame FOUCAULT BRIGITTE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 89 RUE JEAN BAPTISTE CARPEAUX à CREIL
- **Monsieur FOURNIER JEAN**
OPERATEUR DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 25 RUE MENDES FRANCE à MERU
- **Monsieur FRECHE MAURICE**
AGENT DE FABRICATION, ROBERT BOSCH, DRANCY.
demeurant 5 RUE DES GERANIUMS à GRANDVILLIERS
- **Madame FRUITIER NICOLE née LEFEBVRE**
CONDUCTRICE DE MACHINE, BLISPAC, BALAGNY SUR THERAIN.
demeurant 70 RUE DU GENERAL DE GAULLE à BALAGNY SUR THERAIN
- **Monsieur GAGOLA PASCAL**
OPERATEUR, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 5 RUE DU BURY à CAMPDEVILLE
- **Madame GALLERAND FRANCOISE née GAUTHIER**
CHARGEE D'AFFAIRES, HSBC, PARIS CEDEX 08.
demeurant 9 RUE DE LIANCOURT à FAY LES ETANGS
- **Madame GALLY DANY**
SERVEUSE, COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL, COMPIEGNE CEDEX.
demeurant 7 AVENUE DE HUY à COMPIEGNE
- **Monsieur GANET JEAN**
CONTROLEUR SURETE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
Demeurant 12 RUE EDOUARD VAILLANT RESIDENCE DE PICARDIE à CREIL
- **Madame GARREAU ANITA née VANDREPOL**
REDACTRICE, ASSOCIATION DES CRÊCHES "PIERRE JACOBY", BEAUVAIS.
demeurant 2 RUE DE LA FONTAINE à LA CHAPELLE AUX POTS
- **Monsieur GAUTIER PATRICK**
AGENT DE FABRICATION, SAINT GOBAIN WEBER, AUNEUIL.
demeurant 8 IMPASSE DU BOUT DE BRIE à SAINT SULPICE
- **Madame GERMAIN CHRISTINE**
CONTROLEUR PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 61 RUE D'ORROIRE à NOYON
- **Monsieur GERMAIN MARCEL**
TECHNICIEN REGLEUR, LBD MENAGE, BETHISY SAINT PIERRE.
demeurant 16 RUE DU 8 MAI 1945 à PIERREFONDS
- **Madame GHEERAERT JOCELYNE née DELVILLE**
EMPLOYEE DE BANQUE, HSBC, PARIS CEDEX 08.
demeurant 53 RUE DE PERONNE à HEILLES

- **Monsieur GILLES CHRISTIAN**
VISITEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 44 AVENUE HENRI DEMONT à FEUQUIERES
- **Madame GIROL MARYSE née ANSEL**
ASSISTANTE COMMERCIALE, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 17 RUE DU MANOIR à IVRY-le-TEMPLE
- **Monsieur GODEBERT ANDRE**
ADJOINT CHEF BATIMENT ET COUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 12 RUE CHANTAL GARZUEL à SOMMEREUX
- **Madame GOMAR CATHERINE née HERBINET**
SECRETAIRE, APAVE PARISIENNE, PARIS.
demeurant 24 RUE DE L'ORBE DES BOIS à COYE LA FORET
- **Madame GOMARD JOSIANE née LEGENDRE**
ASSISTANTE NEGOCE, MAJENCIA, NOYON.
demeurant 42 RUE DU CLOS BEGUIN à MONDESCOURT
- **Monsieur GOMES AGUIAR JOAO**
RESPONSABLE D'EQUIPE, EURO STICKS, SAINT SAUVEUR.
demeurant 552 RUE PASTEUR à SAINT SAUVEUR
- **Monsieur GORDIEN YVES**
MONTEUR EXPERT, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A., RANTIGNY
CEDEX.
demeurant 17 RUE DU RUISSEAU à BREUIL LE VERT
- **Monsieur GORSEN MICHEL**
CARISTE, AGCO S.A., BEAUVAIS.
demeurant 18 RUE DE GUIGNECOURT à BONLIER
- **Monsieur GOSSET GERARD**
OPERATEUR DE PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 78 RUE DES 17 MARTYRS à ANDEVILLE
- **Monsieur GOUDA LOUNES**
OPERATEUR, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 10 RUE DE VILLERS SAINT LUCIEN à BEAUVAIS
- **Monsieur GUEHO OLIVIER**
ELECTRICIEN, EIFFAGE CONSTRUCTION, SAINT DENIS LA PLEINE.
demeurant 214 RUE DES ANTILLES à CHAMBLY
- **Madame GUILLET ISABELLE née DRON**
SECRETAIRE, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 13 RUE SAINT LAURENT - APPT 13 à BEAUVAIS
- **Madame GUION DOMINIQUE née FLOCH**
ATTACHEE DE COMMUNICATION, ALLIANZ VIE IARD, PARIS CEDEX 02.
demeurant 21 GRAND'RUE à MONTJAVOULT
- **Monsieur HADZAMANN JEAN LUC**
CADRE DE BANQUE, LCL CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant 7 RUE DE LA GRANGE AUX MOINES à NANTEUIL-le-HAUDOUIN
- **Monsieur HALLE DOMINIQUE**
PROFILEUR REGLEUR, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 20 RUE HELENE BOUCHER à BRESLES
- **Monsieur HAMOUDA SAHLOUL**
AGENT TECHNIQUE, CETIM, SENLIS.
demeurant 3 ALLEE ARTHUR RIMBAUD - APPT 1G à CREIL
- **Monsieur HANGARD PATRICK**
TECHNICIEN CONTROLE QUALITE, SAINT GOBAIN WEBER, BRIE COMTE ROBERT
CEDEX.
demeurant ALLEE DES PINS - N° 568 BAT F1 6 SOIE VAUBAN à BEAUVAIS
- **Monsieur HAUCHARD JEAN FRANCOIS**
BONNETIER, KINDY BLOQUERT S.A., MOLIENS.
demeurant 17 RUE DE BEAUVAIS à HALLOY
- **Monsieur HAUGUEL ERIC**
TEC SECURITE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 21 RUE DES ROBINIERS à LAIGNEVILLE
- **Monsieur HAUSTRATE ANDRE**
ELECTRICIEN, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE, COMPIEGNE.
demeurant 49 RUE DE FLANDRES à ORVILLERS SOREL
- **Madame HENRI FRANCOISE née MALLARD**
CHARGE DE MISSION, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant 8 RUE DE VILLERS à CATENOY
- **Madame HERICHER MONIQUE née OFFER**
SECRETAIRE RESSOURCES HUMAINES, CMCJ, CHANTILLY.
demeurant 1 PLACE DE LA HAYE à NOGENT SUR OISE
- **Madame HERLIN MARTINE**
PREPARATEUR METHODES FABRICATION, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX
SAINT OUEN.
demeurant 52 RUE VAUBAN à MONCHY-HUMIERES
- **Monsieur HERVIEUX Patrice**
CHARGE DE PROJET, RENAULT SAS, ERAGNY SUR OISE.
demeurant 5 ALLEE SAINT JUST à MERU
- **Monsieur HESSAINI AHMED**
C.E. SOUDEUR, BONNA SABLA SNC, CUISE LA MOTTE.
demeurant 9 RUE DU BOSQUET à CUISE LA MOTTE
- **Monsieur HEURDIER CLAUDE**
SONDEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 6 RUE DE LA BRIQUETERIE à CAMPEAUX
- **Madame HEURTIER MICHELE née DEPIERRE**
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 7 RUE PIERRE ET MARIE CURIE à NOGENT SUR OISE
- **Madame HEVIN MONIQUE née DAVID**
OUVRIERE, THALES AES, MERU.
demeurant 2 BIS CHEMIN DES NIARDS à AUNEUIL

- **Monsieur HINCK ALAIN**
TECHNICIEN, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 70 RUE JEAN JAURES à RANTIGNY
- **Monsieur HOTON CHRISTIAN**
EMPLOYE PRODUCTION ALIMENTAIRE, SERVIR SA, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 5 BIS RUE DES MARRONNIERS à CAUFFRY
- **Madame HOUAS CHANTAL née LEBESGUE**
SECRETARE, LVMH FRAGRANCE BRANDS, BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 8 PETITE RUE DU PLY à SAINT PAUL
- **Monsieur JAGOT DENIS**
APPROVISIONNEUR TRAIN, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 18 RUE FANCHON à AMBLAINVILLE
- **Monsieur JAMROZ JEAN PIERRE**
CONTROLEUR, HAVELLS SYLVANIA LIGHTING FRANCE SAS, LE PLESSIS
BELLEVILLE.
demeurant 13 RUE VICTOR SHOELCHER à LE PLESSIS BELLEVILLE
- **Monsieur JARNO MARCEL**
RESPONSABLE PREVENTION REGIONAL, EIFFAGE CONSTRUCTION PICARDIE,
COMPIEGNE.
demeurant 4 SQUARE DES ORMEAUX à LE MEUX
- **Monsieur JAUD'HUIN PATRICK**
EXPANSEUR MOULEUR, SINIAT, RANTIGNY.
demeurant 52 ROUTE DE MOUY à CAUFFRY
- **Madame JAYET MARTINE née FREUSLON**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE CEDEX.
demeurant 32 RUE DE FLANDRE à ORVILLERS SOREL
- **Monsieur JEAN PASCAL**
AGENT CIRCUIT PN, AIR FRANCE, TREMBLAY EN FRANCE.
demeurant 44 RUE SAINT LAZARE à SENLIS
- **Madame JEAN BAPTISTE MARIE CHARLISE née LAVAURY**
TECHNICIEN TRAITEMENT DE L'INFORMATION, CNAV, PARIS.
demeurant 2 ALLEE DES COPRINS à LA CHAPELLE EN SERVAL
- **Monsieur JOLIVET PATRICK**
CADRE BANCAIRE, LCL IMMEUBLE LOIRE, VILLEJUIF.
demeurant 282 RUE DES DIMERONS à LA CHAPELLE EN SERVAL
- **Monsieur JONNEAUX GEORGES**
CONDITIONNEUR, CHEMTURA, CATENOY.
demeurant 7 AVENUE DU 8 MAI à BEAUVAIS
- **Madame JOOS MARTINE née CHARPENTIER**
ASSISTANTE ET COORDINATRICE DES REDACTIONS, EDITIONS DES SAPEURS
POMPIERS, PARIS.
demeurant 13 RUE DU BRULE à RIEUX
- **Monsieur JULIA CHRISTIAN**
CADRE SUPERIEUR, AIR FRANCE DIRECTION GENERALE RESSOURCES
HUMAINES, ROISSY.
demeurant 10 AVENUE DE VIARMES à LAMORLAYE
- **Madame JULIEN MARIE HELENE née VERRIER**
COORDINATRICE SERVICES GENERAUX, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 2 RUE DES AUBERGINES à ANDEVILLE
- **Monsieur KIELOCK GILLES**
AGENT DE FABRICATION, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 1 CHEMIN DE GIRAUMONT à VILLERS SUR COUDUN
- **Madame LACOUR MARIA née MONTERROSO**
ASSISTANTE DE SECRETARIAT, CAISSE REGIONALE ASSURANCE MALADIE,
PARIS.
demeurant 9 CHEMIN DU CHENE à PONTARME
- **Monsieur LACROIX ALAIN**
TECHNICIEN, THALES ALENIA SPACE FRANCE, CANNES.
demeurant 16 RUE ANDRE MALRAUX à MERU
- **Madame LAHACHE MARIE CHRISTINE née BOICHU**
ASSISTANTE RESPONSABLE CENTRE, CAT GROUP, BOULOGNE BILLANCOURT
CEDEX.
demeurant 6 RUE GAMBETTA à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur LAMBERT Athanasia**
COUTURIERE, CHANEL, NEUILLY SUR SEINE.
demeurant 4 RUE DES BRUYERES à CREPY EN VALOIS
- **Monsieur LAMBERT FRANCIS**
TECHNICIEN ELECTRO MECANIQUE, KINDY BLOQUERT S.A., MOLIENS.
demeurant 3 RUE DU CALVAIRE à ROMESCAMPS
- **Monsieur LAMBOLEY YANNICK**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC NORD OUEST, LILLE CEDEX.
demeurant 339 RUE DU DOCTEUR CACHE à SACY LE GRAND
- **Madame LANCELIN EDITH**
INSPECTEUR QUALITE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 1 RUE DU PARC à ARSY
- **Madame LANVIN MURIELLE née CRESSAUT**
RESPONSABLE ADJOINT, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 577 RUE A. MELLENNE à VENETTE
- **Madame LANZINI CHANTAL née DUBAIL**
CONTROLEUSE QUALITE, TEC AUTOMATISMES S.A.S., MOUY CEDEX.
demeurant 15 CHEMIN DU MARAIS à CAUFFRY
- **Monsieur LAQUITTANT ERIC**
OPERATEUR PRODUCTION - NIVEAU 2, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 11 RUE DES CYCLAMENS à AUTEUIL
- **Monsieur LARIVE DANY**
ELECTRICIEN, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 155 RUE DES GENETS à PONCHON

- **Monsieur LARTIGUE PATRICK**
COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT, SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE,
COLOMBES.
demeurant 4 SQUARE DE LA FONTAINE SAINT URBAIN à SENLIS
- **Madame LARUELLE CAROLINE**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 86 RUE DE LA HARPE à BEAUVAIS
- **Madame LAVENU LAURETTE née COUSIN**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF POLYVALENT, CATERPILLAR MATERIELS
ROUTIERS S.A., RANTIGNY CEDEX.
demeurant 360 RUE DU VAL à ANSACQ
- **Madame LE CUNFF CHRISTINE née MOIGNARD**
COMPTABLE, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS CEDEX.
demeurant 77 RUE DE LA COMMANDERIE à LAGNY-le-SEC
- **Monsieur LE GOUPIL GERARD**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 5 RUE LOUIS LUMIERE à SAINT LEU D'ESSERENT
- **Madame LEBELLE SYLVIE née PETIT**
AGENT APPROVISIONNEMENT, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 36 RUE LLE AUX BOEUFs à BRETIGNY
- **Monsieur LECHARTIER DIDIER**
REGLEUR N3, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 79 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER à MERU
- **Madame LECLERCQ HILDA née BIRRO RATO**
AGENT DE MONTAGE, PANOL SA, ATTICHY.
demeurant 2 RUE DU COMMERCE - APPT N° 1 à ATTICHY
- **Monsieur LEFEVRE DIDIER**
GESTIONNAIRE DE STOCK, N&W GLOBAL VENDING, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 11 RUE COLIN à VILLERS SAINT FRAMBOURG
- **Monsieur LEFEVRE JOEL**
AGENT CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE PICARDIE, AMIENS.
demeurant 191 RUE J.F. KENNEDY à PONT SAINTE MAXENCE
- **Madame LEFEVRE ODILE née COCU**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 1, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 440 RUE DE LA POSTE à JOUY-sous-THELLE
- **Monsieur LEFEVRE PATRICK**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, COMPIEGNE .
demeurant 29 RUE AMELEE BOUQUEREL à COMPIEGNE
- **Monsieur LEGROS JACKY**
CONTROLEUR, AIR LIQUIDE WELDING, PONT SAINTE MAXENCE CEDEX.
demeurant 117 PARC SAULTEMONT - BATIMENT C à PONT SAINTE MAXENCE
- **Monsieur LEJAGNEAUX PATRICK**
PREPARATEUR DE COMMANDES SENIOR, HAVELLS SYLVANIA LIGHTINF
FRANCE SAS, LE PLESSIS BELLEVILLE.
demeurant 6 BIS RUE DU CLOS à BOISSY FRESNOY

- **Monsieur LEJEUNE ALAIN**
OPERATEUR DE CONDITIONNEMENT, COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL,
COMPIEGNE CEDEX.
demeurant 3 IMPASSE DU PRIEURE à LA CROIX-SAINT-OUEN
- **Monsieur LELEU PIERRE**
Employe d'ASSURANCES, ALLIANZIARD, PARIS.
demeurant 38 RUE DE L'armistice à CHEVRIERES
- **Monsieur LELOIRE YVES**
CHEF DE GROUPE LOGISTIQUE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 13 RUE DE TROUSSURES à RAINVILLERS
- **Madame LEMEUR JOCELYNE née LECOMPTE**
TECHNICIEN EXPERT MAITRISE DES RISQUES, CPAM, PARIS.
demeurant 12 RUE DES ACACIAS à ORMOY LE DAVIEN
- **Monsieur LEMOINE GUY**
TECHNICIEN, SANOFI WINTHROP INDUSTRIE, COMPIEGNE.
demeurant 46 RUE DE RESSONS à MERY-la-BATAILLE
- **Monsieur LENGLET DENIS**
INGENIEUR METHODES, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 102 RUE DES MARTYRS à MERU
- **Madame LEPAGE FRANCOISE née GILLET**
CABLEUR EN ELECTRONIQUE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 17 RUE DE FLANDRE à LONGUEIL-ANNELE
- **Monsieur LEQUIEN MARC**
FRAISEUR, EUROPTER, LA COURNEUVE.
demeurant 7 CLOS DES GENETS à ULLY SAINT GEORGES
- **Madame LEROUX THERESE née LAVENU**
EXPERT MANAGER, AXA CORPORATE SOLUTIONS, PARIS.
demeurant 17 RUE DE NOAILLES à ULLY SAINT GEORGES
- **Madame LEROY ASTRIDE née RICHARD**
SECRETARE, SCP BERTRAND LOISON ET CHRISTOPHE ROUSSEL, MEAUX.
demeurant 25 ALLEE DES COUDRIERS à MAREUIL-SUR-OURCQ
- **Madame LEROY CHANTAL**
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant RUE PASTEUR à MONTATAIRE
- **Monsieur LEROY DIDIER**
RESPONSABLE QUALITE, CNH FRANCE, TRACY LE MONT.
demeurant 4 SQUARE PAUL ELUARD à CHOISY AU BAC
- **Monsieur LEROY DIDIER**
GESTIONNAIRE DE SERVICE CLIENTS, CIC EST, STRASBOURG CEDEX 9.
demeurant 25 ALLEE DES COUDRIERS à MAREUIL-SUR-OURCQ
- **Monsieur LEROY Patrick**
GAP LEADER LOGISTIQUE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 11 RUE DE L'ABBE GUEULE à ANDEVILLE

- 156

- 157

- **Monsieur LESAGE JEAN YVES**
AGENT DE FLUX, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 9 ALLEE DES LILAS à FOUQUENIES
- **Madame LESCOT BRIGITTE née ROMMERU**
GESTIONNAIRE D'ASSURANCES, GENERALI FRANCE ASSURANCES, PARIS CEDEX
09.
demeurant 14 RUE PAUL VALERY à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur LESNE BRUNO**
TECHNICIEN SURETE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 9 ALLEE ROCHEFOUCAULD à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur LEVARLET JEAN PIERRE**
COORDINATEUR TECHNIQUE, D.M.S, CLERMONT.
demeurant 54 RUE DES HIRONDELLES à BREUIL LE VERT
- **Madame LEVASSEUR CLAUDINE**
OPERATRICE, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 62 LA NEUVILLE à MOLIENS
- **Monsieur LIBERATI CHRISTIAN**
CADRE DE CHANTIER, SPAC, CLICHY.
demeurant 149 RUE DONATIEN MARQUIS à CHAMBLY
- **Monsieur LIENARD BRUNO**
PROFILEUR REGLEUR, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 7 RUE BERLIOZ à BAILLEUL SUR THERAIN
- **Monsieur LOISEAU RICHARD**
TECHNICIEN LOGISTIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.
demeurant 27 RUE DU CHATEAU à BORAN SUR OISE
- **Monsieur LOPES HILARIO**
CHEF DE SECTEUR ONDULEUSE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN
CHAUSSEE.
demeurant 15 RUE DE L'ORME à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- **Madame LOUCHART DOMINIQUE**
ATTACHEE COMMERCIALE EXTERNE, IMS, BRUYERES SUR OISE.
demeurant 225 CHEMIN DES PIERRETTES à BABOEUF
- **Monsieur LUZA JEAN**
RESPONSABLE DE DIVISION, CPAM HAUTS DE SEINE, NANTERRE.
demeurant 5 RUE DE LA ROCHEFOUCAULT à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur MABILLOTTE LIONEL**
REGLEUR, MATROT EQUIPEMENTS, NOYERS SAINT MARTIN.
demeurant 504 RUE DES ACACIAS à NOYERS SAINT MARTIN
- **Madame MAERTENS FRANCOISE née MARINET**
REFERENT TECHNIQUE DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION, URSSAF,
BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 48 GRANDE RUE à ALLONNE
- **Madame MAESO Y AGUADO CLAUDINE née KEDZIERSKI**
CONDUCTEUR DE MACHINES, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 185 RUE DES LINIERES à SALENCY
- **Monsieur MALANDAIN SERGE**
CHEF DE QUAI, SINIAT, AUNEUIL.
demeurant 281 RUE DU MERISIER NOIR à AUNEUIL
- **Madame MALIN MARTINE née GAY**
GAP LEADER LOGISTIQUE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 42 RUE VAL DE L'EAU à SAINT SULPICE
- **Madame MANCEL MONIQUE née LEVEILLE**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, ANSAMBLE ILE DE FRANCE NORMANDIE,
MONTROUGE.
demeurant 7 RUE MARCEL DASSAULT à MUIDORGE
- **Monsieur MANIER DOMINIQUE**
CADRE BANCAIRE, LCL - DRH, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 6 BIS RUE D'ABBECCOURT à HODENC L'EVEQUE
- **Monsieur MARCHAND GUY**
CARISTE, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 9 RUE DE LA FONTAINE à LE MESNIL-THERIBUS
- **Madame MARIETTE HELENE née GRAU**
REFERENT TECHNIQUE AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION, URSSAF,
BEAUVAIS CEDEX.
demeurant 11 B RUE MATHEAS à BEAUVAIS
- **Monsieur MAROTINE CHARLES**
OUVRIER, PROFILAFROID, BAILLEUL SUR THERAIN.
demeurant 257 RUE DE BULLES à LE PLESSIER SUR BULLES
- **Monsieur MARTIN PATRICK**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC DEVELOPPEMENTS, PARIS.
demeurant 3 LIEU DIT LA FORTELLE à TRIE LA VILLE
- **Monsieur MARTINS ERIC**
CADRE DE BANQUE, NATIXIS, PARIS.
demeurant 9 RUE DE LA LIBERATION à LE MESNIL-en-THELLE
- **Madame MARTINS FERNANDA née LOPES**
AGENT TRAITEMENT RETOURS, ADS PICARDIE, BEAUVAIS.
demeurant 31 RESIDENCE BELLEVUE à BEAUVAIS
- **Madame MASCREZ YVETTE née CHUPEAU**
RESPONSABLE LOGISTIQUE, AVIVA FRANCE, BOIS COLOMBES.
demeurant 16 BIS RUE DU PAVE à BOUCONVILLERS
- **Monsieur MAUTRAY JEAN LUC**
CARISTE, ANRH, ALLONNE.
demeurant 5 RUE DES PRUNETTES à FORMERIE
- **Monsieur MENARD BERNARD**
Conseiller assurance maladie, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 1 RUE DE LA rochefoucauld à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur MENDY DIMINGOU**
TREFILEUR, ACOR, CREIL.
demeurant 11 AVENUE DE LA RAINETTE à CREIL

- 108

158 Bis

- **Monsieur METEYER JEAN PIERRE**
CORRESPONDANT FONCTIONNEL APPLICATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 17 RUE DE GOURNAY à CAMPEAUX
- **Monsieur MILLET DIDIER**
TECHNICIEN OUILLEUR, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 310 RUE DE PICARDIE à BRETIGNY
- **Madame MIN FRANCOISE née KEMPEN**
RESPONSABLE DE DOMAINE, GIE HUMANIS, FONTENAY SOUS BOIS.
demeurant 20 ALLEE DES CHARMES à AVILLY SAINT LEONARD
- **Madame MINART MYRIAM**
COMPTABLE EXPERT, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A., RANTIGNY
CEDEX.
demeurant 8 IMPASSE LEO LAGRANGE à FITZ JAMES
- **Madame MINVIELLE DEBAT MARIE SYLVIE**
SECRETAIRE ADV, CETIM, SENLIS.
demeurant RESIDENCE LES BRUYERES - APPT 230 à VERBERIE
- **Monsieur MOHATTANE Ahmed**
MACON, SCREG NORD PICARDIE, HAM.
demeurant 62 ALLEE DE QUERONNE à NOYON
- **Monsieur MONTANARI JEAN MICHEL**
TAI GALVA CENTRE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 79 ROUTE NATIONALE 31 à NOINTEL
- **Monsieur MONTEIRO ANTONIO**
TECHNICIEN METHODES EXPERT, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A.,
RANTIGNY CEDEX.
demeurant 41 RUE PAUL FAVRE à MOGNEVILLE
- **Monsieur MOREL ALAIN**
TECHNICIEN ALLOCATAIRE, POLE EMPLOI, COMPIEGNE.
demeurant 50 RUE DES LILAS à REMY
- **Madame MOREL MARIE LOUISE née FLANDRIN**
AGENT DE MAITRISE SERVICE COMPTABLE, SECO FERTILISANTS, RIBECOURT
CEDEX.
demeurant 18 RUE SAINT CLAUDE à ORVILLERS SOREL
- **Monsieur MORHAIN MAURICE**
REGLEUR, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 9 CHEMIN DES VACHES à BERNEUIL EN BRAY
- **Monsieur MORLET GILLES**
CHAUFFEUR PL, EUROVIA PICARDIE , SAINT LEU D'ESSERENT.
demeurant 322 RUE DE LIANCOURT à CAMBRONNE LES CLERMONT
- **Monsieur MOULIGNEAUX CHRISTIAN**
OPERATEUR DE PRODUCTION, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 12 AVENUE DE LA REPUBLIQUE à MERU
- **Monsieur MOYON PATRICK**
LEADER DE GROUPE , FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 1 BIS CHEMIN DE CHAUMONT à SAINT MARTIN LE NOEUD
- **Madame NACHTERGAELE JOELLE née LEFEVRE**
CABLEUSE EN ELECTRONIQUE, AQLE ELECTRONIQUE, SAINT JUST EN
CHAUSSEE.
demeurant 18 BIS RUE ARISTIDE BRIAND - APPT 27 à SAINT JUST EN CHAUSSEE
- **Monsieur NANCEL NOEL**
OPERATEUR PLATING, DANA THERMAL PRODUCTS FRANCE, GUISCARD.
demeurant 134 RUE DES SIX VOIES à MUIRANCOURT
- **Madame NEVEUX NADINE**
AGENT DE FABRICATION, AIRELEC, ESQUENNOY.
demeurant 3 RUE RAOUL HUCHEZ à BRETEUIL
- **Madame NICOLAS MARTINE**
BIOLOGISTE, GUERBET, AULNAY SOUS BOIS.
demeurant 15 RUE DE CONDE à ORRY LA VILLE
- **Monsieur ORRIERE SYLVAIN**
AGENT DE FABRICATION, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 195 RUE DE LA SAVOIE à PLESSIS DE ROYE
- **Monsieur OUDART BERNARD**
GAP LEADER, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 12 RUE DU 11 NOVEMBRE - BAT 6 - APPT 2 à MERU
- **Monsieur OUREL DANIEL**
AGENT DE MONTAGE, AGCO S.A., BEAUVAIS .
demeurant 56 RUE DE SAINT JUST DES MARAIS à BEAUVAIS
- **Madame OZANNE MARIE JEANNE née ALBERINTO**
EMPLOYEE DE BANQUE, CM-CIC SERVICES, NANTES.
demeurant 61 RUE DES LARRIS à CUIGY EN BRAY
- **Madame PANETIER ELISABETH née JACQUET**
TECHNICIEN CONTROLEUR PRESTATIONS, C.P.A.M. DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE CEDEX.
demeurant 11 RUE DE L'EGLISE à HADANCOURT LE HT CLOCHER
- **Madame PARIZOT MICHELLE**
GESTIONNAIRE ASSURANCES, GROUPE VOLKSWAGEN FRANCE S.A., VILLERS
COTTERETS.
demeurant 14 IMPASSE DE LA FORET à BOURSONNE
- **Madame PARRONDO Eliane née REGNIER**
SOUSCRIPTEUR D'ASSURANCES, ALLIANZ DRH-CI, PARIS.
demeurant 10 RUE DE L'ERMITAGE à LA CHAPELLE EN SERVAL
- **Madame PASBECQ FRANCOISE née MEIGNOTTE**
RESPONSABLE DE SECTEUR, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, BEAUVAIS.
demeurant 276 GRANDE RUE DE BAILLY à VILLERS SAINT BARTHELEMY
- **Monsieur PATTE DENIS**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT DU NORD , AMIENS.
demeurant 10 ROUTE DE PICARDIE à FONTAINE LAVAGANNE
- **Madame PAXION EVELYNE née DERAMBURE**
ASSISTANTE DE DIRECTION, GENERALI IARD, PARIS.
demeurant 17 A ROUTE DE BORAN à GOUVIEUX

- Madame PEJON SYLVIE
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS - DRH, PARIS CEDEX .
demeurant 8 RUE DE CHAMBLY à AMBLAINVILLE
- Madame PELLET MARIE ROSE née FOURNIER
MONTEUSE SOUDEUSE, TEC AUTOMATISMES S.A.S., MOUY CEDEX.
demeurant 154 RUE DU GÉNÉRAL LECLERC à MOUY
- Monsieur PELLETIER JEAN JACQUES
AGENT E PRODUCTION, HUCHEZ, FERRIERES.
demeurant 12 RUE YVES BILLET à FERRIERES
- Monsieur PERROT GERARD
CHAUFFEUR PL, COLAS NORD-PICARDIE, SENLIS CEDEX.
demeurant 13 ALLEE DE LA MARE à SENLIS
- Monsieur PETIT ANDRE
OP VERNISSEUR 3, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 30 RUE JEAN JAURES à SAINT MAXIMIN
- Madame PEUTEMAN BRIGITTE née MARGOLLE
EMPLOYEE COMPTABLE, KINDY BLOQUERT S.A., MOLIENS.
demeurant 15 RUE ROLAND SOYER à ABANCOURT
- Monsieur PHILIPPARD DIDIER
MONTEUR EXPERT, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A., RANTIGNY
CEDEX.
demeurant 43 ROUTE DE MOUY à CAUFFRY
- Madame PHILIPPE DAMAGNEZ Joelle
SECRETAIRE DE PRODUCTION- APAVE COMPIEGNE
Demeurant 4 Square Charles Barriquand Appt A9 - COMPIEGNE
- Madame PHILIPPET CLAUDE née CAPITAINÉ
RESPONSABLE ADJOINT, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 37 RUE LEONTINE BARBE à BEAUVAIS
- Monsieur PIGNE DIDIER
CHARGE D'AFFAIRES, KME FRANCE SAS, SERIFONTAINE.
demeurant 15 RUE DU 8 MAI 1945 à SERIFONTAINE
- Monsieur PINARD DENIS
PROTOTYPISTE, MAJENCIA, NOYON.
demeurant 15 RUE DE L'EGLISE à SERMAIZE
- Monsieur PINCHETTI FRANCOIS
TECHNICIEN DE BUREAU D'ETUDES, COLGATE PALMOLIVE INDUSTRIEL
COMPIEGNE CEDEX.
demeurant 29 BIS RUE DES SABLONS à ESTRES SAINT DENIS
- Madame PISSOT DENISE née DEMETZ
ASSISTANTE MATERNELLE, ASSOCIATION DES CRÈCHES "PIERRE JACOBY"
BEAUVAIS.
demeurant 9 PLACE DE VOISINIEUX à BEAUVAIS
- Monsieur PLATEAU ALAIN
CONSULTANT MOA DU SI, CNAM DES TRAVAILLEURS SALARIES, PARIS CEDEX
14.
demeurant 19 ALLEE DU VALOIS à LAGNY-Je-SEC
- Madame PLESANT PASCALE née DUPONCHEL
TECHNICIEN GESTION CHARGE OPPOSITION, C.P.A.M. DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE CEDEX.
demeurant 11 PLACE DU TILLEUL à BOURY EN VEXIN
- Madame PLONQUET EVELYNE
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL, VILLEJUIF CEDEX.
demeurant 63 RUE DE MONVILLE à CAMBRONNE LES RIBECOURT
- Monsieur POIRET Philippe
TECHNICIEN - APAVE NORD OUEST - COMPIEGNE
Demeurant 18 Rue Neuve à MONTMARTIN
- Monsieur POREBSKI DIDIER
TEC OP MAINT MECA, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 63 RUE BONTEMPS à ANGICOURT
- Monsieur PORTEMO ANTONIO
SUPERVISEUR - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 137 RUE EMILE DECOURTRAY à CHAMBLY
- Monsieur POTIER MICHEL
CONDUCTEUR DE MACHINE, DS SMITH PACKAGING, SAINT JUST EN CHAUSSEE.
demeurant 9 RUE DE PAILLART à TARTIGNY
- Monsieur POTIN JEAN PAUL
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL, NANTERRE.
demeurant 16 RUE ARAGON à LE MESNIL EN THELLE
- Madame POULAIN MARIE ODILE née PHILIBERT
CONDUCTEUR DE MACHINE, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 330 RUE DU CLOS CHAUFFOUR à RESSONS SUR MATZ
- Monsieur PREVOTE DOMINIQUE
INGENIEUR ESTIMATION COUTS, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 1 RUE FANCHON à AMBLAINVILLE
- Monsieur QUENTIN BERNARD
MANOEUVRE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant FOYER LE COLOMBIER à CIRES LES MELLO
- Monsieur RADURIAU DIDIER
AJUSTEUR, EUROPTER, LA COURNEUVE.
demeurant 36 ALLEE DES LILAS à MILLY SUR THERAIN
- Madame REGIMBART MARIE LAURE née POINTEL
AGENT DE FABRICATION, LUCHARD INDUSTRIE, GRANDVILLIERS.
demeurant 43 RUE DE L'EGLISE à DARGIES
- Monsieur RENAUDIN MICHEL
CHEF DE POSTE, ARCELORMITTAL, MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 6 AVENUE DE LA COMMUNE DE PARIS à SAINT LEU D'ESSERENT

- 161

161 Bis

- **Monsieur RENAULT RENE**
AGENT TECHNIQUE, HUTCHINSON SNC, PERSAN.
demeurant CHEMIN DES PATROUILLARDS à FRESNOY-en-THELLE
- **Monsieur RENNER DOMINIQUE**
TECHNICIEN PPS (RETRAITE), AIR FRANCE DIRECTION GENERALE RESSOURCES
HUMAINES, ROISSY.
demeurant 5 RUE VOLTAIRE à LE PLESSIS BELLEVILLE
- **Madame RETZ Cecile née FLORENTIN**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, BEAUVAIS.
demeurant 14 RUE CANTHEREINE à HERCHIES
- **Monsieur RICHARD MICHEL**
AGENT PROFESSIONNEL DE MONTAGE, AGCO S.A., BEAUVAIS.
demeurant 9 AVENUE DE CHAMPAGNE à BEAUVAIS
- **Madame RIQUIER SYLVIE née LEI**
RESPONSABLE BACK OFFICE, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS.
demeurant 21 ALLEE DES EGLANTINES à LE MESNIL EN THELLE
- **Monsieur RODRIGUES MARTINS POLICARPO**
CHEF D'EQUIPE, INEO RESEAUX NORD OUEST, SOTTEVILLE LES ROUEN.
demeurant 2 RUE DE LA GARE à CANLY
- **Madame RONDEL MARIE LAURE née LETOFFE**
CABLEUSE EN ELECTRONIQUE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 20 RUE DU MARAIS à SAINT LEGER AUX BOIS
- **Monsieur ROUZE RICHARD**
TECHNICIEN SERVICE BANCAIRE, LE CREDIT LYONNAIS, CLICHY.
demeurant 16 RUE EMILE ZOLA à BREUIL LE SEC
- **Madame RUBIO MONIQUE née MAURON**
CABLEUSE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 17 AVENUE DU MARECHAL JUIN à COMPIEGNE
- **Monsieur SAEZ PATRICK**
MANOEUVRE, LE CLOS DU NID DE L'OISE, CRAMOISY.
demeurant 24 RUE CARNOT à NOGENT SUR OISE
- **Monsieur SALL DAOUDA**
OPERATEUR, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 1 ALLEE DES TENNIS - BAT C3 - APPT 391 à BEAUVAIS
- **Monsieur SANFOURCHE PATRICK**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT DU NORD, PARIS.
demeurant 41 CAVEE DES ETALONS à BAILLEVAL
- **Monsieur SANGLIER PATRICK**
MECANICIEN ESSAIS, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 2 RUE JAMET MARTIN à HODENC-en-BRAY
- **Madame SARRET HUGUETTE née PLE**
AGENT PROFESSIONNEL, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
demeurant 77 RUE PRINCIPALE à PUISEUX EN BRAY
- **Madame SARTHE LAURENCE née NESSUS**
COMPTABLE, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant 73 RUE PAUL VAILLANT COUTURIER à MERU
- **Madame SAUVAGE ANNIE**
AIDE SOIGNANTE, CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS, CHANTILLY.
demeurant 4 AVENUE DES CHEVREUILS à SENLIS
- **Monsieur SEBBAR LAHCEN**
MACON, COLAS NORD-PICARDIE, SENLIS CEDEX.
demeurant 15 RUE MARCEL DUPRE - BAT JASMIN LOGEMENT 378 à SENLIS
- **Madame SEGUILLON FRANCINE née DUMONT**
OPERATRICE DE PRODUCTION - NIVEAU 3, FAURECIA, MERU CEDEX.
demeurant 28 RUE ALBERT CAMUS à MERU
- **Monsieur SERGENT BRUNO**
CONDUCTEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 16 RUE DE COURCELLES à CAMPEAUX
- **Monsieur SERIE PIERRE**
TECHNICIEN DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT
BANK, PARIS LA DEFENSE CEDEX.
demeurant 3 RUE DU BEAU PIGNON à VILLERS SAINT SEPULCRE
- **Monsieur SEVERIN ALAIN**
DIRECTEUR EDF GDF, CCAS PERS. INDUS. ELEC. ET GAZIERE, MONTREUIL
CEDEX.
demeurant 12 ALLEE DES CHAMPS à LAMORLAYE
- **Monsieur SEZILLE Pascal**
TECHNICIEN LABORATOIRE, LAFARGE GRANULES NORD, CLAMART.
demeurant 88 CHEMIN DES PIERRETTES à BABOEUF
- **Monsieur SHPAHAJ PIERRE**
CADRE, CNAV, PARIS.
demeurant 29 RUE DU CLOS DES VIGNES à LE MEUX
- **Madame SIGNORI CHRISTINE née BARON**
GESTIONNAIRE PAIE, ELECTROLUX FRANCE, SENLIS.
demeurant 46 RUE DES PIVOINES à CREPY EN VALOIS
- **Madame SOUCANY MARTINE née MICHAUX**
CONDUCTEUR DE MACHINES, BEAUTE RECHERCHE ET INDUSTRIES, LASSIGNY.
demeurant 321 ROUTE DE BAILLY à CARLEPONT
- **Madame STENEK ANNIE née GANTES**
ANIMATEUR D'EQUIPE, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 223 RUE DE L'OISE à PONT SAINT'E MAXENCE
- **Monsieur SZAFRANIZE JEAN FRANCOIS**
CADRE TECHNIQUE, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 6 CHEMIN DE LA CAVEE BOURNEVILLE à MAROLLES
- **Madame TANGUY ANNE MARIE née EVANO**
CORRESPONDANT GESTION DES ACHATS, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY
PONTOISE.
demeurant 11 ALLEE DE MARIVAUX à VILLENEUVE LES SABLONS

- Madame TEMPS JOCELYNE née CABARET
REFERENT TECHNIQUE CONTROLE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 15 RUE PASTEUR à CREIL
- Monsieur TENART ERIC
CHEF DE SERVICE, MATRA ELECTRONIQUE, LA CROIX SAINT OUEN.
demeurant 6 RUE PIERRE CARLUY à LE MEUX
- Monsieur THIEBAUT DOMINIQUE
VISITEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 11 RESIDENCE DES ACACIAS à FEUQUIERES
- Monsieur THIENARD PASCAL
CONTROLEUR DE GESTION, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 42 RUE ETIENNE DOLET à CREIL
- Monsieur THOREL FRANCOIS
ELECTRICIEN, SAINT LOUIS SUCRE, ROYE.
demeurant 151 RUE RENE ROY à NOYON
- Madame THOURILLON EVELYNE née CHEVEREAU
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, CATERPILLAR MATERIELS ROUTIERS S.A.,
RANTIGNY CEDEX.
demeurant 17 RUE MARCEL DUCHEMIN à GIENCOURT
- Madame THOURILLON VIVIANE
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 14 RUE PAUL LOUIS à GIENCOURT
- Monsieur TIFFAY ROGER
EMPLOYE A RESPONSABILITES, LE PARISIEN LIBERE, SAINT OUEN CEDEX.
demeurant 4 ALLEE PIERRE BENARD à NOGENT SUR OISE
- Monsieur TORJON JEAN JACQUES
MECANICIEN D'ENTRETIEN, STANDARD VALOISES, ATTICHY.
demeurant 11 RUE DES MAZURES à BERNEUIL SUR AISNE
- Madame TOURNAY LINA née BACON
AIDE SOIGNANTE, CENTRE MEDICO CHIRURGICAL DES JOCKEYS, CHANTILLY.
demeurant 5 RUE DES VACHERS à ROSOY
- Monsieur TOURNEUR GERARD
IMPRIMEUR, FLEXICO, HENONVILLE.
demeurant 16 RUE JOSEPH CHANTEPIE à SAINT CREPIN IBOUVILLERS
- Madame TREMBLIN MARIE CHRISTINE née NIEL
TECHNICIENNE PPS, AIR FRANCE AEROPORT CDG 2, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 2 RUE DU CHATEAU D'EAU à VILLERS SOUS SAINT LEU
- Madame TROUVAIN LYDIA
SECRETAIRE, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 4 RUE JEAN HALLOT à ANDEVILLE
- Monsieur TROUVAIN MICHEL
RETRAITE DEPUIS LE 1ER MAI 2000, CENTRE HOSPITALIER, CLERMONT.
demeurant 3 CHEMIN DE SAINT LEONARD à SENLIS

- Madame TUTIN MARIE CHRISTINE
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, C.P.A.M. OISE, CREIL.
demeurant 83 ALLEE DU FRANCHE CAT à NOYON
- Monsieur VALOIS PATRICK
TECHNICIEN D'ATELIER PILOTE, GIMA, BEAUVAIS.
demeurant 5 RUE DE LA GRAVEE à OROER
- Madame VANDE KAPELLE ANNE MARIE
OPERATRICE DE FINITION, SOCIETE VERRIERE ENCAPSULATION - SAINT
GOBAIN SEKURIT, NOYON.
demeurant 8 RUE DE GENVRY à NOYON
- Madame VANDENBULCKE MARTINE née TROCME
SECRETAIRE, CPAM DU VAL D'OISE, CERGY PONTOISE.
demeurant 228 RUE JEAN YVES COUSTEAU à CHAMBLY
- Madame VARIN SYLVIE née AMOURET
AGENT PROFESSIONNEL, VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE, REILLY.
demeurant 21 RUE BORGNIIS LAPORTE à SERIFONTAINE
- Monsieur VASSEUR JEAN JACQUES
MAGASINIER GESTIONNAIRE, SINIAT, AUNEUIL.
demeurant 11 IMPASSE DENELLE à BERNEUIL EN BRAY
- Monsieur VAYSSE JEAN LUC
FORMATEUR, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT.
demeurant 27 CHEMIN VERT à ORMOY VILLERS
- Madame VERMEULEN FLORENCE née LAFFILEZ
EMPLOYEE DE BANQUE, LCL BEAUVAIS, BEAUVAIS.
demeurant 9 RUE HENRI LEBESGUE - APPARTEMENT 681 à BEAUVAIS
- Monsieur VISSE GILBERT
ANIMATEUR D'EQUIPE, MAJENCIA , NOYON.
demeurant 189 RUE DU MOULIN à APPILLY
- Monsieur VIVET DANIEL
MAGASINIER, SEAO VEOLIA, BEAUVAIS.
demeurant 17 RUE BINET à BEAUVAIS
- Monsieur VOLANT GERALD
CONDUCTEUR, SAVERGLASS, FEUQUIERES.
demeurant 21 RUE DE LA FONTAINE à GAUDECHART
- Monsieur WATTIN JEAN CLAUDE
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, SAS CID, SAINT OMER EN CHAUSSEE.
demeurant 7 RUE ALSACE LORRAINE à BRETEUIL
- Monsieur WEINMANN PHILIPPE
TECHNICIEN USINAGE, INOFORGES, BRETEUIL.
demeurant 11 RUE DU BOIS ROUX à LE PLOYRON
- Monsieur WERNER GERARD
TECHNICIEN SUPERIEUR DE FABRICATION, HISPANO SUIZA, COLOMBES CEDEX.
demeurant 2 BIS RUE DE L'EGLISE à LA BOSSE



PRÉFET DE L'OISE

- Madame WILK ANNICK née DOUARINOU
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CPAM, PARIS.
demeurant CHEMIN DU TOUR DE VILLE à LE COUDRAY SAINT GERMER
- Monsieur WOZNIAK JEAN LOUIS
TECHNICIEN MAINTENANCE CONDITIONNELLE, ARCELORMITTAL,
MONTATAIRE CEDEX.
demeurant 7 CHEMIN DU VIGNOUX à BLAINCOURT LES PRECY
- Monsieur ZAMMARCHI JOSE
TECHNICIEN MAINTENANCE, P.S.A. PEUGEOT CITROEN , POISSY CEDEX.
demeurant 20 RUE DE BLEQUENCOURT à POUILLY
- Madame ZAMMARCHI LUCIE
APPROVISIONNEUR, THALES AES, MERU.
demeurant 15 RUE CORBERUB à AMBLAINVILLE
- Monsieur ZARAA NADJIB
Bobinier, THALES AES, MERU.
demeurant 15 AVENUE JEN MOULIN à BEAUVAIS
- Monsieur ZIECIAK Daniel
ARCHIVISTE, SOCIETE GENERALE, PARIS.
demeurant 134 RUE DE LA COLOMBE à RIBECOURT DRESLINCOURT
- Monsieur ZINBI Rabah
LEADER MOUVEMENT – ARCELORMITTAL – MONTATAIRE
Demeurant 12 Avenue de La Commune de Paris à SAINT LEU D'ESSERENT
- Monsieur ZOR SAMI
CHEF D'EQUIPE, LIBELTEX NTI, CREPY EN VALOIS.
demeurant 104 RUE NATIONALE à LA CROIX-SAINT-OUEN

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général et Monsieur le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

BEAUVAIS, le 01 janvier 2015

LE PREFET,

Emmanuel BERTHIER

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale de l'Oise

Arrêté portant agrément de l'Association Les Pyramides au titre des activités d'ingénierie sociale,
financière et technique

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L365-4 et l'article R365-1-3° dans sa rédaction issue du décret n°2010-398 du 22 avril 2010 – art.1 ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le dossier reçu le 15 septembre 2014, transmis par le représentant légal de l'Association « Les Pyramides » dont le siège social est situé au 242 Boulevard Voltaire -75011 PARIS, en vue d'exercer les activités suivantes :

L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Cet accompagnement consiste notamment en :

- l'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
- l'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
- l'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement ;
- l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable ;
- la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.

Considérant la capacité de l'association Les Pyramides à exercer les activités, objet du présent agrément, compte-tenu de ses statuts, de ses compétences, et des moyens dont elle dispose ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de l'Oise,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'association « Les Pyramides » association de loi 1901, dont le siège social est situé au 242 Boulevard Voltaire -75011 PARIS, est agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique suivantes :

L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Cet accompagnement consiste notamment en :

- l'aide à la définition d'un projet de logement adapté aux besoins et aux ressources des personnes concernées ;
- l'aide à l'installation dans un logement par l'assistance à l'ouverture des droits, la mobilisation des aides financières existantes, l'aide à l'appropriation du logement et le cas échéant, l'assistance à la réalisation des travaux nécessaires pour conférer au logement un caractère décent ;
- l'aide au maintien dans les lieux, notamment par l'apport d'un soutien dans la gestion du budget, l'entretien du logement et la bonne insertion des occupants dans leur environnement ;
- l'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable ;
- la recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées ;
- la participation aux réunions des commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2 ;

Article 2 :

L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations.

Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

Article 3 :

Un compte-rendu de l'activité concernée et les comptes financiers de l'organisme seront adressés annuellement à l'autorité administrative compétente qui a délivré l'agrément.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier - CS 81114 - 80011 Amiens Cedex 01, dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Le même recours peut être exercé par l'association gestionnaire dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

Beauvais, le - 5 JAN. 2016

Emmanuel BERTHIER



PREFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral N° DDT/SEEF/BNB/2014/0003 portant autorisation d'exploiter
une installation de stockage de déchets inertes
sur la commune de Beauvais (60)
pris en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.541-30-1, les articles R.541-65 à R.541-75 et les articles R.541-80 à R.541-82 ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes ;

Vu le décret n° 2011.828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à l'utilisation des déchets ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante ;

Vu la demande en date du 14 mars 2014 de Mr Laurent GRACIA, agissant en qualité de Directeur Général de la société Matériaux Recyclés du Beauvaisis (M.R.B.)

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2014 prolongeant de six mois à compter du 15 juillet 2014 le délai d'instruction de la demande ;

Vu l'avis favorable des propriétaires en date du 26 mars 2012

Vu l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en date du 19 décembre 2014

Vu l'avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie en date du 14 mai 2014

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 24 décembre 2014

Vu l'avis favorable du Conseil général de l'Oise en date du 11 juillet 2014

Considérant la conformité en tous points aux arrêtés mentionnés ci-dessus de la demande de la société M.R.B.

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

-172

ARRETE

ARTICLE 1er :

La société M.R.B. dont le siège social est sis ZA de Pinçonlieu, 2 - impasse de la Terre Jean-Jacques - 60000 BEAUVAIS est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes localisée « Chemin rural dit Ruelle du Four » sur la commune de Beauvais (60) dans les conditions définies dans le présent arrêté et ses annexes.

ARTICLE 2 :

Seuls les déchets suivants peuvent être stockés dans l'installation de stockage de déchets inertes :

Code (Annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement)	Description (Annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement)	Restrictions
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre en l'absence de liant organique	
15 01 07	Emballage en verre	
17 01 01	Bétons	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélange de béton, briques, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 02 02	Verre	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
19 12 05	Verre	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(1) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9.

ARTICLE 3 :

L'exploitation de stockage de déchets inertes est autorisée pour une durée de 5 ans à compter de la notification du présent arrêté.

-172

Pendant cette durée, la capacité totale de déchets admise sera de 100 000 tonnes.

ARTICLE 4 :

La quantité maximale pouvant être admise chaque année sur le site est limitée à 32 000 tonnes.

ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire, au maire de la commune de Beauvais ainsi qu'au Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Une ampliation du présent arrêté sera affichée à la mairie de Beauvais. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

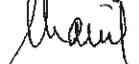
En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise, le directeur départemental des territoires de l'Oise et le maire de Beauvais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 24 DEC. 2014

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général


Julien MARION

Destinataires

- M. Laurent GRATIA – Directeur Général de M.R.B.
- M. le Maire de Beauvais
- Mme le Président de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

177

ANNEXE I

Titre I^{er} - Dispositions générales

1.1. - Définitions

Pour l'application des dispositions du présent arrêté, les définitions suivantes sont retenues :

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Installation de stockage de déchets inertes : installation d'élimination de déchets inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre, y compris un site utilisé pour stocker temporairement des déchets inertes, à l'exclusion de ceux où les déchets sont entreposés pour une durée inférieure à trois ans afin de permettre leur préparation à un transport en vue d'une valorisation dans un endroit différent, ou entreposés pour une durée inférieure à un an avant leur transport sur un lieu de stockage définitif.

Installation interne de stockage : installation exploitée par un producteur de déchets pour ses propres déchets sur son site de production.

Installation collective de stockage : installation qui reçoit les déchets de plusieurs producteurs de déchets.

Exploitant : personne physique ou morale responsable de l'installation de stockage.

Eluat : solution obtenue lors de tests de lixiviation réalisés en laboratoire.

Ne sont pas des déchets inertes :

- les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets ;
- les déchets de matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03* de la liste des déchets.

Les codes de la liste des déchets susmentionnés sont ceux figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Sont exclus du champ d'application du présent arrêté :

- les stockages de déchets radioactifs au sens de la directive 96/29/EURATOM du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants ;
- les stockages de déchets à risques infectieux tels que définis dans le décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et modifiant le code de la santé publique ;
- les stockages de déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles, et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures ;
- les stockages dans des cavités naturelles ou artificielles en sous-sol.

1.2. - Conformité aux plans et données techniques du dossier de la demande d'autorisation

L'installation doit être implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et autres documents joints à la demande d'autorisation.

L'installation est exploitée conformément aux prescriptions fixées en annexe I du présent arrêté, sans préjudice des réglementations autres en vigueur.

Toute modification apportée par l'exploitant aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, accompagnée de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

178

1.3. - Danger ou nuisances non prévenues

Tout danger ou nuisance non susceptible d'être prévenu par les prescriptions du présent arrêté est immédiatement porté à la connaissance du préfet.

1.4. - Accidents - Incidents

L'exploitant déclare au préfet les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature, par leurs conséquences directes ou leurs développements prévisibles, de porter atteinte aux intérêts et activités mentionnés à l'article R.541-70 du code de l'environnement. En cas d'accident, l'exploitant indique toutes les mesures prises à titre conservatoire.

Il transmet au préfet un rapport d'incident ou d'accident, dans un délai de 15 jours après l'incident ou l'accident. Ce rapport précise notamment les circonstances et les causes de l'incident ou de l'accident, les effets constatés ou possibles à long terme sur les intérêts et activités mentionnés à l'article R.541-70 du code de l'environnement et les mesures prises ou envisagées pour éviter un incident ou accident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

1.5. - Contrôles et analyses, inopinés ou non

Indépendamment des contrôles exploitement prévus dans le présent arrêté, le préfet peut demander la réalisation de contrôles spécifiques, de prélèvements et d'analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets ou de sols ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ou de vibrations et plus largement de mesures dans l'environnement.

Ces contrôles spécifiques, prélèvements et analyses sont réalisés par un organisme tiers choisi préalablement par l'exploitant à cet effet et soumis à l'approbation du préfet.

Tous les frais engagés lors de ces contrôles, inopinés ou non, sont supportés par l'exploitant.

1.6. - Consignes

Les consignes écrites et répertoriées dans le présent arrêté sont tenues à la disposition de l'autorité compétente en matière de police, systématiquement mises à jour et portées à la connaissance du personnel concerné ou susceptible de l'être, y compris en cas de sous-traitance.

Les consignes d'exploitation de l'ensemble des installations comportent explicitement les contrôles à effectuer, en condition d'exploitation normale, en période de dysfonctionnement et à la suite d'un arrêt pour travaux de modification ou d'entretien, de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions imposées par le présent arrêté.

Titre II - Aménagement de l'installation

2.1. - Identification

A proximité immédiate de l'entrée principale, est placé un panneau de signalisation et d'information sur lequel sont notés :

- l'identification de l'installation de stockage ;
- le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ;
- la raison sociale et l'adresse de l'exploitant ;
- les jours et heures d'ouverture pour les installations de stockage collectives ;
- la mention : « interdiction d'accès à toute personne non autorisée » ;
- le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.

Les panneaux sont en matériaux résistants, les inscriptions sont inaltérables.

2.1. - Accès à l'installation

L'installation de stockage de déchets est protégée pour empêcher le libre accès au site :

L'ensemble de l'exploitation est entièrement clôturée.

Son accès sera interdit par un portail fermé par cadenas en dehors des heures d'exploitation et pendant la pose déjeuner du personnel.

2.2. - Aménagement de l'accès

Les abords du débouché du site devront être dégagés de tout masque à la visibilité et entretenus afin de garantir une bonne visibilité réciproque aux usagers, conformément au code de la voirie routière.

La voie d'accès au site sera conforme aux exigences et accords entre le Conseil Général de l'Oise, la communauté d'agglomération du Beauvaisis et la société M.R.B à savoir :

- qu'aucun flux de véhicule n'intercepte la RD 938 en tourne à gauche. La circulation d'une partie des camions en sortie de l'installation s'effectuerait à droite en empruntant un accès par la zone d'activité du Haut-Villé,
- que soit réalisé un aménagement de l'accès sur la RD938 permettant de faciliter l'insertion des camions en tourne-à-droite

2.3. - Aménagement du site

L'aménagement doit être réalisé conformément au dossier.

2.4. - Moyen de communication

L'établissement est équipé de moyens de télécommunication efficaces avec l'extérieur, notamment afin de faciliter un appel éventuel aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

2.5. - Conformité de l'exploitation

15 jours avant l'admission des premiers déchets dans l'installation, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de sa conformité aux prescriptions fixées par le présent arrêté.

Titre III - Conditions d'admission des déchets

3.1. - Déchets admissibles

Peuvent être admis dans l'installation les déchets inertes respectant les dispositions du présent titre.

3.2. - Dilution

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission.

3.3. - Déchets interdits

Sont interdits :

- les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 % ;
- les déchets dont la température est supérieure à 60°C ;
- les déchets non pelletables ;
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent.

3.4. - Document préalable à l'admission

Avant la livraison ou au moment de celle-ci ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, l'exploitant demande au producteur des déchets un document préalable indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;

- les quantités de déchets concernées.

Le cas échéant, sont annexés à ce document :

- les résultats de l'acceptation préalable mentionnée à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les résultats du test de détection de goudron mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant.

La durée de validité du document précité est d'un an au maximum.

Le document préalable est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

3.5. - Procédure d'acceptation préalable

Pour tout déchet inerte non visé par la liste de l'article 2 du présent arrêté, et avant son arrivée dans l'installation de stockage de déchets inertes, le producteur du déchet effectue une procédure d'acceptation préalable afin de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires sur la possibilité de stocker ce déchet dans l'installation de stockage.

Cette acceptation préalable contient a minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation pour les paramètres définis à l'annexe III du présent arrêté et une analyse du contenu total pour les paramètres définis dans la même annexe. Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2.

Les déchets ne respectant pas les critères définis en annexe III, le cas échéant adaptés dans les conditions de l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010, ne peuvent pas être admis.

3.6. - Déchets d'enrobés bitumineux

Les déchets d'enrobés bitumineux, relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, font l'objet d'un test de détection pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de goudron.

3.7. - Contrôle lors de l'admission des déchets

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement, le cas échéant, des documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation, lors du déchargement et lors du régalaie des déchets afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé. Le déversement direct du chargement dans une alvéole de stockage est interdit sans vérification préalable du contenu et en l'absence de l'exploitant ou de son représentant.

3.8. - Accusé de réception

En cas d'acceptation des déchets, l'exploitant délivre un accusé de réception au producteur des déchets sur lequel sont mentionnés a minima :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro SIREN ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la quantité de déchets admise ;
- la date et l'heure de l'accusé de réception.

En cas de refus, l'exploitant communique au préfet du département dans lequel se situe l'installation, au plus tard 48 heures après le refus :

- les caractéristiques et les quantités de déchets refusés ;
 - l'origine des déchets ;
 - le motif de refus d'admission ;
 - le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

3.9. - Tenue d'un registre

L'exploitant tient à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets, mentionné à l'article 13, et la date de leur stockage ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la masse des déchets, mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume du chargement en retenant une masse volumique de 1,6 tonne par mètre cube de déchets ;
- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre est conservé pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

Titre IV - Règles d'exploitation du site

4.1. - Brûlage de déchets

Il est interdit de procéder au brûlage de déchets sur le site de l'installation de stockage.

4.2. - Bruit

L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique gênant pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents ou d'accidents.

4.3. - Propreté

L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence

L'exploitant assure en permanence la propreté des voies de circulation, en particulier à la sortie de l'installation de stockage, et veille à ce que les véhicules en sortant ne puissent pas conduire au dépôt de déchets ou de boues sur les voies publiques d'accès au site.

Les limites du périmètre intérieur sont régulièrement débroussaillées et nettoyées.

Des mesures sont prises afin de réduire les nuisances pouvant résulter de l'installation de stockage, notamment :

- les émissions de poussières ;
- la dispersion de déchets par envol.

4.4. - Travaux d'aménagement

Avant le début des opérations de stockage, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de la conformité aux conditions fixées par l'autorisation préfectorale d'exploiter. Le préfet fait alors procéder, avant tout dépôt de déchets, à une visite de l'installation afin de vérifier qu'elle est conforme aux dispositions de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

4.5. - Progression de l'exploitation

Elle est réalisée selon les termes du dossier de demande d'autorisation.

4.6. - Plan d'exploitation

L'exploitant tient à jour un plan d'exploitation de l'installation de stockage. Ce plan coté en plan et en altitude permet d'identifier les parcelles où sont stockés les différents déchets.

4.7. - Déclaration annuelle

L'exploitant déclare chaque année au ministre chargé de l'environnement les données ci-après :

- les quantités admises de déchets, en dissociant les quantités en provenance du département où est localisée l'installation et celles d'autres provenances géographiques ;
- la capacité de stockage restante au terme de l'année de référence.

L'exploitant indique dans sa déclaration annuelle les informations permettant l'identification de l'installation concernée.

Il y indique, le cas échéant, les événements notables liés à l'exploitation du site.

La déclaration est effectuée sur le site de télédéclaration du ministère chargé de l'environnement prévu à cet effet ou, à défaut, par écrit, selon le modèle figurant en annexe IV du présent arrêté, et est adressée au préfet du département dans lequel est située l'installation.

L'exploitant effectue cette déclaration pour ce qui concerne les données d'une année, avant le 1er avril de l'année suivante si elle est faite par télédéclaration, et avant le 15 mars si elle est faite par écrit.

Titre V – Remise en état en fin d'exploitation

5.1 Réaménagement du site

La réhabilitation de l'installation de stockage de déchets inertes de Beauvais sera progressive et se fera au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.

Le réaménagement du site consistera en la mise en place d'une couverture de terre végétale de 50 à 70 cm d'épaisseur sur les buttes formées dès l'obtention de la côte finale d'une tranche. La terre végétale permettra ensuite la mise en place d'un enherbement visant à faciliter l'intégration paysagère.

L'activité agricole sur les parcelles concernées ne pourra être envisagée simultanément à l'exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes.

5.2. - Usage futur

Une fois réaménagées, les parcelles exploitées seront destinées :

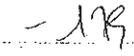
- soit à retrouver leur usage d'origine, c'est à dire un retour en terres agricoles ;
- soit accueillir une future exploitation industrielle.



5.3. - Plan topographique

A la fin de l'exploitation, l'exploitant fournit au préfet du département dans lequel est située l'installation un plan topographique du site de stockage à l'échelle 1/500 qui présente l'ensemble des aménagements du site.

Une copie de ce plan du site est transmise au maire de la commune d'implantation de l'installation, et au propriétaire du terrain si l'exploitant n'est pas le propriétaire.



ANNEXE II

Liste des déchets admissibles dans les installations de stockage sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9

CODE DECHET (*)	DESCRIPTION (*)	RESTRICTIONS
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique
15 01 07	Emballage en verre	
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (***) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (***) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (***) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (***) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 02 02	Verre	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
19 12 05	Verre	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(*) Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement.

(**) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article de l'arrêté du 12 mars 2012.

ANNEXE III

Critères à respecter pour l'admission de déchets inertes soumis à la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010

1° Paramètres à analyser lors du test de lixiviation et valeurs limites à respecter :

PARAMETRE	VALEUR LIMITE A RESPECTER (*) exprimée en mg/kg de matière sèche
As	0.5
Ba	20
Cd	0.04
Cr total	0.5
Cu	2
Hg	0.01
Mo	0.5
Ni	0.4
Pb	0.5
Sb	0.06
Se	0.1
Zn	4
Chlorure (****)	800
Fluorure	10
Sulfate (****)	1 000 (**)
Indices phénols	1
COT (carbone organique total) sur éluat (***)	500
FS (fraction soluble) (****)	4 000

(*) Les valeurs limites à respecter peuvent être par arrêté préfectoral dans les conditions spécifiées à l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010.

(**) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1500 mg/l à un ratio L/S=0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S=10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S=0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S=10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.

(***) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

(****) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

2° Paramètres à analyser en contenu total et valeurs limites à respecter :

PARAMETRE	VALEUR LIMITE A RESPECTER (*) exprimée en mg/kg de déchet sec
COT (carbone organique total)	30 000 (**)
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50

(*) Les valeurs limites à respecter peuvent être adaptées par arrêté préfectoral dans les conditions spécifiées à l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010.

(**) Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.

ANNEXE IV

Modèle de déclaration annuelle prévue à l'article 25 de l'arrêté du 28 octobre 2010

Nom de l'exploitant	
Adresse du siège social	
Nom de l'installation	
Nom du propriétaire de l'installation	
Adresse du site de l'installation	
N° SIRET	
Code APE	
Capacité restante au terme de l'année de référence relative aux déchets de déconstruction contenant de l'amiante (en tonnes)	
Capacité restante au terme de l'année de référence relative aux autres déchets inertes (en tonnes)	
Année concernée par la déclaration	

Eléments d'information sur l'exploitation de l'installation de stockage pendant l'année écoulée :

LIBELLE ET CODE DU DECHET (Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement)		QUANTITE ADMISE(*) exprimée en tonnes	
CODE	LIBELLE	Déchets originaires du département où est localisée l'installation	Déchets originaires d'autres provenances géographiques

(*) la quantité admise, exprimée en tonnes, est celle mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume des chargements admis pendant la période de référence, en retenant une masse volumique de 1,6 tonnes par mètre cube de déchets.



PREFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral N° DDT/SEEF/BNB/2014/ 0002 portant autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes au site dit «D2» sur la commune de Troissereux (60) pris en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;
- Vu le code de l'environnement et notamment son article L.541-30-1, les articles R.541-65 à R.541-75 et les articles R.541-80 à R.541-82 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes ;
- Vu le décret n° 2011.828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à l'utilisation des déchets ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante ;
- Vu la demande de M. Joël HAMON, agissant en qualité de Président directeur Général de la société COLAS Nord-Picardie en date du 14 octobre 2014 ;
- Vu l'accord de M NEMBS Georges, propriétaire, en date du 02 septembre 2014 ;
- Vu l'avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie en date du 13 novembre 2014 ;
- Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 17 novembre 2014 ;
- Vu l'avis favorable du Conseil général de l'Oise en date du 29 octobre 2014 ;
- Vu l'avis favorable du maire de la commune de Milly-sur-Thérain, en date du 5 novembre 2014 ;
- Vu l'avis tacite favorable du maire de la commune de Troissereux, en l'absence de réponse dans le délai imparti ;

Considérant la conformité en tous points aux arrêtés mentionnés ci-dessus de la demande de la société COLAS Nord-Picardie ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

Arrêté n° DDT/SEEF/BNB/2014/0001
1 sur 11

Arrêté n° DDT/SEEF/BNB/2014/0003
13 sur 13
- 182

- 183

ARRETE

ARTICLE 1er :

La société COLAS Nord-Picardie dont le siège social est sis 197 rue du 8 mai 1974 - Immeuble Boh à VILLENEUVE D'ASCQ (59650) est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes site n°D2 sur la commune de Troissereux (60) dans les conditions définies dans le présent arrêté et ses annexes.

ARTICLE 2 :

Seuls les déchets suivants peuvent être stockés dans l'installation de stockage de déchets inertes :

Code (Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement)	Description (Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement)	Restrictions
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés

(1) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9.

ARTICLE 3 :

L'exploitation de stockage de déchets inertes est autorisée pour une durée de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté.

Pendant cette durée, la capacité totale de déchets admise sera de 224 000 tonnes soit 140 000 m³.

ARTICLE 4 :

La quantité maximale pouvant être admise chaque année sur le site est limitée à 224 000 tonnes soit 140 000 m³.

ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire et au maire de la commune de Troissereux.

Une ampliation du présent arrêté sera affichée à la mairie de Troissereux. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif 14, rue Lemerobier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise, le directeur départemental des territoires de l'Oise et le maire de Troissereux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 12 DEC. 2014

Julien MARION

Destinataires

- M. Joël HAMON, Président Directeur Général de la Société COLAS Nord-Picardie
- M. le Maire de TROISSEREUX

ANNEXE I

Titre I^{er} - Dispositions générales

I.1. - Définitions

Pour l'application des dispositions du présent arrêté, les définitions suivantes sont retenues:

Déchets inertes: déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Installation de stockage de déchets inertes: installation d'élimination de déchets inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre, y compris un site utilisé pour stocker temporairement des déchets inertes, à l'exclusion de ceux où les déchets sont entreposés pour une durée inférieure à trois ans afin de permettre leur préparation à un transport en vue d'une valorisation dans un endroit différent, ou entreposés pour une durée inférieure à un an avant leur transport sur un lieu de stockage définitif.

Installation interne de stockage: installation exploitée par un producteur de déchets pour ses propres déchets sur son site de production.

Installation collective de stockage: installation qui reçoit les déchets de plusieurs producteurs de déchets.

Exploitant: personne physique ou morale responsable de l'installation de stockage.

Eluat: solution obtenue lors de tests de lixiviation réalisés en laboratoire.

Ne sont pas des déchets inertes :

- les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets ;
- les déchets de matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03* de la liste des déchets.

Les codes de la liste des déchets susmentionnés sont ceux figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Sont exclus du champ d'application du présent arrêté :

- les stockages de déchets radioactifs au sens de la directive 96/29/EURATOM du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants ;
- les stockages de déchets à risques infectieux tels que définis dans le décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et modifiant le code de la santé publique ;
- les stockages de déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles, et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures ;
- les stockages dans des cavités naturelles ou artificielles en sous-sol.

I.2. - Conformité aux plans et données techniques du dossier de la demande d'autorisation

L'installation doit être implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et autres documents joints à la demande d'autorisation.

L'installation est exploitée conformément aux prescriptions fixées en annexe I du présent arrêté, sans préjudice des réglementations autres en vigueur.

Toute modification apportée par l'exploitant aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, accompagnée de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

1.3. - Danger ou nuisances non prévenues

Tout danger ou nuisance non susceptible d'être prévenu par les prescriptions du présent arrêté est immédiatement porté à la connaissance du préfet.

1.4. - Accidents - Incidents

L'exploitant déclare au préfet les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature, par leurs conséquences directes ou leurs développements prévisibles, de porter atteinte aux intérêts et activités mentionnés à l'article R.541-70 du code de l'environnement. En cas d'accident, l'exploitant indique toutes les mesures prises à titre conservatoire.

Il transmet au préfet un rapport d'incident ou d'accident, dans un délai de 15 jours après l'incident ou l'accident. Ce rapport précise notamment les circonstances et les causes de l'incident ou de l'accident, les effets constatés ou possibles et les mesures prises ou envisagées pour éviter un incident ou accident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

1.5. - Contrôles et analyses, inopinés ou non

Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, le préfet peut demander la réalisation de contrôles spécifiques, de prélèvements et d'analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets ou de sols ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ou de vibrations et plus largement de mesures dans l'environnement.

Ces contrôles spécifiques, prélèvements et analyses sont réalisés par un organisme tiers choisi préalablement par l'exploitant à cet effet et soumis à l'approbation du préfet.

Tous les frais engagés lors de ces contrôles, inopinés ou non, sont supportés par l'exploitant.

1.6. - Consignes

Les consignes écrites et répertoriées dans le présent arrêté sont tenues à la disposition de l'autorité compétente en matière de police, systématiquement mises à jour et portées à la connaissance du personnel concerné ou susceptible de l'être, y compris en cas de sous-traitance.

Les consignes d'exploitation de l'ensemble des installations comportent explicitement les contrôles à effectuer, en condition d'exploitation normale, en période de dysfonctionnement et à la suite d'un arrêt pour travaux de modification ou d'entretien, de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions imposées par le présent arrêté.

Titre II - Aménagement de l'installation

2.1. - Identification

A proximité immédiate de l'entrée principale, est placé un panneau de signalisation et d'information sur lequel sont notés :

- l'identification de l'installation de stockage ;
- le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ;
- la raison sociale et l'adresse de l'exploitant ;
- les jours et heures d'ouverture pour les installations de stockage collectives ;
- la mention : « interdiction d'accès à toute personne non autorisée » ;
- le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.

Les panneaux sont en matériaux résistants, les inscriptions sont inaltérables.

2.1. - Accès à l'installation

L'installation de stockage de déchets est protégée pour empêcher le libre accès au site :

L'ensemble de l'exploitation est entièrement clôturée par un grillage de type Ursus.

Son entrée est équipée d'un portail fermé à clé en dehors des heures d'ouverture. Son accès est interdit à toute personne étrangère à l'exploitation. Un seul accès est aménagé pour les conditions normales de fonctionnement du site.

186

2.2. - Aménagement de l'accès

Les abords du débouché du site devront être dégagés de tout masque à la visibilité et entretenus afin de garantir une bonne visibilité réciproque aux usagers, conformément au code de la voirie routière.

La voie d'accès PL au site est constituée dans sa totalité d'une piste privée, d'environ 130 m, réalisée sur la parcelle ZM 28, au lieu dit « Les Quarante Mines ».

L'accès se fera exclusivement depuis l'emprise des travaux jusqu'au site D2, sans occasionner de gêne directe sur la voie publique.

2.3. - Moyen de communication

L'établissement est équipé de moyens de télécommunication efficaces avec l'extérieur, notamment afin de faciliter un appel éventuel aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

2.4. - Conformité de l'exploitation

15 jours avant l'admission des premiers déchets dans l'installation, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de sa conformité aux prescriptions fixées par le présent arrêté.

Titre III - Conditions d'admission des déchets

3.1. - Déchets admissibles

Peuvent être admis dans l'installation les déchets inertes respectant les dispositions du présent titre.

3.2. - Dilution

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission.

3.3. - Déchets interdits

Sont interdits :

- les déchets liquides ou dont la viscosité est inférieure à 30 % ;
- les déchets dont la température est supérieure à 60°C ;
- les déchets non pelletables ;
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir une dispersion sous l'effet du vent.

3.4. - Document préalable à l'admission

Avant la livraison ou au moment de celle-ci ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, l'exploitant demande au producteur des déchets un document préalable indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- les quantités de déchets concernées.

Le cas échéant, sont annexés à ce document :

- les résultats de l'acceptation préalable mentionnée à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les résultats du test de détection de goudron mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

187

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant.

La durée de validité du document précité est d'un an au maximum.

Le document préalable est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

3.5. - Procédure d'acceptation préalable

Pour tout déchet inerte non visé par la liste de l'article 2 du présent arrêté, et avant son arrivée dans l'installation de stockage de déchets inertes, le producteur du déchet effectue une procédure d'acceptation préalable afin de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires sur la possibilité de stocker ce déchet dans l'installation de stockage.

Cette acceptation préalable contient a minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation pour les paramètres définis à l'annexe III du présent arrêté et une analyse du contenu total pour les paramètres définis dans la même annexe. Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2.

Les déchets ne respectant pas les critères définis en annexe III, le cas échéant adaptés dans les conditions de l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010, ne peuvent pas être admis.

3.6. - Déchets d'enrobés bitumineux

Les déchets d'enrobés bitumineux, relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, font l'objet d'un test de détection pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de godron.

3.7. - Contrôle lors de l'admission des déchets

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement, le cas échéant, des documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation, lors du déchargement et lors du régalaie des déchets afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé. Le déversement direct du chargement dans une alvéole de stockage est interdit sans vérification préalable du contenu et en l'absence de l'exploitant ou de son représentant.

3.8. - Accusé de réception

En cas d'acceptation des déchets, l'exploitant délivre un accusé de réception au producteur des déchets sur lequel sont mentionnés a minima :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro SIREN ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la quantité de déchets admise ;
- la date et l'heure de l'accusé de réception.

En cas de refus, l'exploitant communique au préfet du département dans lequel se situe l'installation, au plus tard 48 heures après le refus :

- les caractéristiques et les quantités de déchets refusés ;
- l'origine des déchets ;
- le motif de refus d'admission ;
- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

3.9. - Tenue d'un registre

L'exploitant tient à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets, mentionné à l'article 13, et la date de leur stockage ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la masse des déchets, mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume du chargement en retenant une masse volumique de 1,6 tonne par mètre cube de déchets ;
- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre est conservé pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

Titre IV - Règles d'exploitation du site

4.1. - Brûlage de déchets

Il est interdit de procéder au brûlage de déchets sur le site de l'installation de stockage.

4.2. - Bruit

L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique gênant pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents ou d'accidents.

4.3. - Propreté

L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence

L'exploitant assure en permanence la propreté des voies de circulation, en particulier à la sortie de l'installation de stockage, et veille à ce que les véhicules en sortant ne puissent pas conduire au dépôt de déchets ou de boues sur les voies publiques d'accès au site.

Les limites du périmètre intérieur sont régulièrement débroussaillées et nettoyées.

Des mesures sont prises afin de réduire les nuisances pouvant résulter de l'installation de stockage, notamment :

- les émissions de poussières ;
- la dispersion de déchets par envol.

4.4. - Travaux d'aménagement

Avant le début des opérations de stockage, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de la conformité aux conditions fixées par l'autorisation préfectorale d'exploiter. Le préfet fait alors procéder, avant tout dépôt de déchets, à une visite de l'installation afin de vérifier qu'elle est conforme aux dispositions de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

4.5. - Progression de l'exploitation

Elle est réalisée selon les termes du dossier de demande d'autorisation.

4.6. - Plan d'exploitation

L'exploitant tient à jour un plan d'exploitation de l'installation de stockage. Ce plan coté en plan et en altitude permet d'identifier les parcelles où sont stockés les différents déchets.

4.7. - Déclaration annuelle

L'exploitant déclare chaque année au ministre chargé de l'environnement les données ci-après :

- les quantités admises de déchets, en dissociant les quantités en provenance du département où est localisée l'installation et celles d'autres provenances géographiques ;
- la capacité de stockage restante au terme de l'année de référence.

L'exploitant indique dans sa déclaration annuelle les informations permettant l'identification de l'installation concernée.

Il y indique, le cas échéant, les événements notables liés à l'exploitation du site.

La déclaration est effectuée sur le site de télédéclaration du ministre chargé de l'environnement prévu à cet effet ou, à défaut, par écrit, selon le modèle figurant en annexe IV du présent arrêté, et est adressée au préfet du département dans lequel est située l'installation.

L'exploitant effectue cette déclaration pour ce qui concerne les données d'une année, avant le 1er avril de l'année suivante si elle est faite par télédéclaration, et avant le 15 mars si elle est faite par écrit.

Titre V - Réaménagement du site après exploitation

5.1. - Couverture finale

Une couverture finale est mise en place à la fin de l'exploitation de chacune des tranches issues du phasage proposé par l'exploitant et repris dans l'autorisation préfectorale d'exploiter. Son modèle permet la résorption et l'évacuation des eaux pluviales compatibles avec les obligations édictées aux articles 640 et 641 du code civil.

La géométrie en plan, l'épaisseur et la nature de chaque couverture sont précisées dans le plan d'exploitation du site mentionné au point 4.6.

Les aménagements sont effectués en fonction de l'usage ultérieur prévu du site, et notamment ceux mentionnés dans les documents d'urbanisme opposables aux tiers. Dans tous les cas, l'aménagement du site après exploitation prend en compte l'aspect paysager.

5.2. - Aménagements en fin d'exploitation

La remise en état des terrains sera effectuée conformément aux plans et autres documents joints à la demande d'autorisation.

5.3. - Plan topographique

A la fin de l'exploitation, l'exploitant fournit au préfet du département dans lequel est située l'installation un plan topographique du site de stockage à l'échelle 1/500 qui présente l'ensemble des aménagements du site.

Une copie de ce plan du site est transmise au maire de la commune d'implantation de l'installation, et au propriétaire du terrain si l'exploitant n'est pas le propriétaire.

ANNEXE II

Liste des déchets admissibles dans les installations de stockage sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9

CODE DECHET (*)	DESCRIPTION (*)	RESTRICTIONS
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique
15 01 07	Emballage en verre	
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 02 02	Verre	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
19 12 05	Verre	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(*) Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement.
(**) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article de l'arrêté du 12 mars 2012.



PREFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral N° DDT/SEEF/BNB/2014/0004 portant autorisation d'exploiter
une installation de stockage de déchets inertes
sur la commune de Rochy Condé (60)
pris en application de l'article L.541-30-1 du code de l'environnement

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil n° 1013/2006 du 14 juin 2006 concernant les transferts de déchets ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.541-30-1, les articles R.541-65 à R.541-75 et les articles R.541-80 à R.541-82 ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes ;

Vu le décret n° 2011.828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à l'utilisation des déchets ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante ;

Vu la demande en date du 19 Mai 2014 de Mr Laurent GRACIA, agissant en qualité de Directeur Général de la société Matériaux Recyclés du Beauvaisis (M.R.B.)

Vu l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2014 prolongeant de six mois à compter du 17 octobre 2014 le délai d'instruction de la demande ;

Vu l'avis favorable du maire de Rochy Condé en date du 21 octobre 2014

Vu l'avis favorable de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie en date du 29 décembre 2014

Vu l'avis favorable de l'Agence Régionale de Santé en date du 12 septembre 2014

Vu l'avis favorable du Conseil général de l'Oise en date du 15 décembre 2014

Considérant la conformité en tous points aux arrêtés mentionnés ci-dessus de la demande de la société M.R.B.

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

-186

ARRETE

ARTICLE 1er :

La société M.R.B. dont le siège social est sis ZA de Pinçonlieu, 2 - impasse de la Terre Jean-Jacques - 60000 BEAUVAIS est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes lieu-dit « La Haute Bornes » sur la commune de Rochy Condé (60) dans les conditions définies dans le présent arrêté et ses annexes.

ARTICLE 2 :

Seuls les déchets suivants peuvent être stockés dans l'installation de stockage de déchets inertes :

Code (Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement)	Description (Annexe II de l'article R541-8 du code de l'environnement)	Restrictions
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre en l'absence de liant organique	
15 01 07	Emballage en verre	
17 01 01	Béton	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélange de béton, briques, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement déchets de construction et de démolition triés (1) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 02 02	Verre	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
19 12 05	Verre	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(1) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9.

ARTICLE 3 :

L'exploitation de stockage de déchets inertes est autorisée pour une durée de 9 ans à compter de la notification du présent arrêté.

-195-

Pendant cette durée, la capacité totale de déchets admise sera de 224 000 tonnes.

ARTICLE 4 :

La quantité maximale pouvant être admise chaque année sur le site est limitée à 32 000 tonnes.

ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera notifiée au pétitionnaire et au maire de la commune de Rochy Condé

Une ampliation du présent arrêté sera affichée à la mairie de Rochy Condé. Il sera en outre publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif 14, rue Lemerchier, 80011 Amiens Cedex 01. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARTICLE 7 :

Le secrétaire général de la Préfecture de l'Oise, le directeur départemental des territoires de l'Oise et le maire de Rochy Condé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 30 DEC. 2014


Emmanuel BERTHIER

Destinataires

- M. Laurent GRATIA – Directeur Général de M.R.B.
- M. le Maire de Rochy Condé

ANNEXE I

Titre I^{er} - Dispositions générales

1.1. - Définitions

Pour l'application des dispositions du présent arrêté, les définitions suivantes sont retenues :

Déchets inertes : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Installation de stockage de déchets inertes : installation d'élimination de déchets inertes par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre, y compris un site utilisé pour stocker temporairement des déchets inertes, à l'exclusion de ceux où les déchets sont entreposés pour une durée inférieure à trois ans afin de permettre leur préparation à un transport en vue d'une valorisation dans un endroit différent, ou entreposés pour une durée inférieure à un an avant leur transport sur un lieu de stockage définitif.

Installation interne de stockage : installation exploitée par un producteur de déchets pour ses propres déchets sur son site de production.

Installation collective de stockage : installation qui reçoit les déchets de plusieurs producteurs de déchets.

Exploitant : personne physique ou morale responsable de l'installation de stockage.

Etuat : solution obtenue lors de tests de lixiviation réalisés en laboratoire.

Ne sont pas des déchets inertes :

- les déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante, relevant du code 17 06 05* de la liste des déchets ;
- les déchets de matériaux géologiques excavés contenant de l'amiante, relevant du code 17 05 03* de la liste des déchets.

Les codes de la liste des déchets susmentionnés sont ceux figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

Sont exclus du champ d'application du présent arrêté :

- les stockages de déchets radioactifs au sens de la directive 96/29/EURATOM du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants ;
- les stockages de déchets à risques infectieux tels que définis dans le décret n° 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques et modifiant le code de la santé publique ;
- les stockages de déchets provenant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minières, y compris les matières premières fossiles, et les déchets issus de l'exploitation des mines et carrières, y compris les boues issues des forages permettant l'exploitation des hydrocarbures ;
- les stockages dans des cavités naturelles ou artificielles en sous-sol.

1.2. - Conformité aux plans et données techniques du dossier de la demande d'autorisation

L'installation doit être implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et autres documents joints à la demande d'autorisation.

L'installation est exploitée conformément aux prescriptions fixées en annexe I du présent arrêté, sans préjudice des réglementations autres en vigueur.

Toute modification apportée par l'exploitant aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, accompagnée de tous les éléments d'appréciation nécessaires.

1.3. - Danger ou nuisances non prévenues

Tout danger ou nuisance non susceptible d'être prévenu par les prescriptions du présent arrêté est immédiatement porté à la connaissance du préfet.

1.4. - Accidents - Incidents

L'exploitant déclare au préfet les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de son installation qui sont de nature, par leurs conséquences directes ou leurs développements prévisibles, de porter atteinte aux intérêts et activités mentionnés à l'article R.541-70 du code de l'environnement. En cas d'accident, l'exploitant indique toutes les mesures prises à titre conservatoire.

Il transmet au préfet un rapport d'incident ou d'accident, dans un délai de 15 jours après l'incident ou l'accident. Ce rapport précise notamment les circonstances et les causes de l'incident ou de l'accident, les effets constatés ou possibles à long terme sur les intérêts et activités mentionnés à l'article R.541-70 du code de l'environnement et les mesures prises ou envisagées pour éviter un incident ou accident similaire et pour en pallier les effets à moyen ou à long terme.

1.5. - Contrôles et analyses, inopinés ou non

Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, le préfet peut demander la réalisation de contrôles spécifiques, de prélèvements et d'analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets ou de sols ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores ou de vibrations et plus largement de mesures dans l'environnement.

Ces contrôles spécifiques, prélèvements et analyses sont réalisés par un organisme tiers choisi préalablement par l'exploitant à cet effet et soumis à l'approbation du préfet.

Tous les frais engagés lors de ces contrôles, inopinés ou non, sont supportés par l'exploitant.

1.6. - Consignes

Les consignes écrites et répertoriées dans le présent arrêté sont tenues à la disposition de l'autorité compétente en matière de police, systématiquement mises à jour et portées à la connaissance du personnel concerné ou susceptible de l'être, y compris en cas de sous-traitance.

Les consignes d'exploitation de l'ensemble des installations comportent explicitement les contrôles à effectuer, en condition d'exploitation normale, en période de dysfonctionnement et à la suite d'un arrêt pour travaux de modification ou d'entretien, de façon à permettre en toutes circonstances le respect des dispositions imposées par le présent arrêté.

Titre II - Aménagement de l'installation

2.1. - Identification

A proximité immédiate de l'entrée principale, est placé un panneau de signalisation et d'information sur lequel sont notés :

- l'identification de l'installation de stockage ;
- le numéro et la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ;
- la raison sociale et l'adresse de l'exploitant ;
- les jours et heures d'ouverture pour les installations de stockage collectives ;
- la mention : « interdiction d'accès à toute personne non autorisée » ;
- le numéro de téléphone de la gendarmerie ou de la police et des services départementaux d'incendie et de secours.

Les panneaux sont en matériaux résistants, les inscriptions sont inaltérables.

2.1. - Accès à l'installation

L'installation de stockage de déchets est protégée pour empêcher le libre accès au site. Un portail sera installé à l'entrée du site, en partie Nord-Ouest. La limite avec le terrain de la société TRUPTIL (ZD36) sera assurée par un merlon latéral de séparation, conformément à l'article 3,3,2 du dossier. Le portail d'entrée sera fermé par un cadenas en dehors des heures d'ouverture. L'entrée est interdite à toute personne étrangère à l'exploitation.

198

Un second merlon sera mis en place afin de délimiter le site au Sud. Ce merlon, monté à la hauteur de la topographie finale, sera localisé dans son intégralité sur la parcelle ZD 39. Le merlon, d'une hauteur comprise entre 2 et 4 mètres et d'une longueur d'environ 200 mètres, possédera des pentes de 1:1. Sa constitution nécessitera l'apport d'environ 1 800 m³ de matériaux inertes. En pied de talus extérieur, un fossé de 50 cm de profondeur sera creusé et végétalisé. Il permettra de recueillir et d'infiltrer les eaux pluviales ayant ruisselé sur la partie extérieure du merlon, afin d'éviter leur écoulement sur la parcelle voisine du projet. Ce fossé sera poursuivi sur tout le côté Sud du site (parcelle «kartings») et sur le côté Ouest (parallèlement au chemin d'accès) afin de tamponner l'éventuel surplus d'eaux de ruissellement généré par la topographie finale du projet.

Des panneaux signaleront le danger et interdiront l'accès aux personnes étrangères au site.

2.2. - Aménagement de l'accès

Les abords du débouché du site devront être dégagés de tout masque à la visibilité et entretenus afin de garantir une bonne visibilité réciproque aux usagers, conformément au code de la voirie routière.

L'accès au site est prévu par la route départementale RD12 reliant Beauvais à Creil.

Les camions emprunteront le chemin existant accédant au centre de tri ECOSITA pour atteindre le site. Ce chemin est de largeur suffisante et ne nécessite pas d'aménagement particulier. Il devra néanmoins être entretenu régulièrement.

2.3. - Aménagement du site

L'aménagement doit être réalisé conformément au dossier

2.4. - Moyen de communication

L'établissement est équipé de moyens de télécommunication efficaces avec l'extérieur, notamment afin de faciliter un appel éventuel aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

2.5 - Conformité de l'exploitation

15 jours avant l'admission des premiers déchets dans l'installation, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de sa conformité aux prescriptions fixées par le présent arrêté.

Titre III - Conditions d'admission des déchets

3.1. - Déchets admissibles

Peuvent être admis dans l'installation les déchets inertes respectant les dispositions du présent titre.

3.2. - Dilution

Il est interdit de procéder à une dilution ou à un mélange des déchets dans le seul but de satisfaire aux critères d'admission.

3.3. - Déchets interdits

Sont interdits :

- les déchets liquides ou dont la siccité est inférieure à 30 % ;
- les déchets dont la température est supérieure à 60°C ;
- les déchets non pelletables ;
- les déchets pulvérulents, à l'exception de ceux préalablement conditionnés ou traités en vue de prévenir

199

une dispersion sous l'effet du vent.

3.4. - Document préalable à l'admission

Avant la livraison ou au moment de celle-ci ou lors de la première d'une série de livraisons d'un même type de déchets, l'exploitant demande au producteur des déchets un document préalable indiquant :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- les quantités de déchets concernées.

Le cas échéant, sont annexés à ce document :

- les résultats de l'acceptation préalable mentionnée à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les résultats du test de détection de goudron mentionné à l'article 11 de l'arrêté du 28 octobre 2010 ;
- les documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

Ce document est signé par le producteur des déchets et les différents intermédiaires, le cas échéant.

La durée de validité du document précité est d'un an au maximum.

Le document préalable est conservé par l'exploitant pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

3.5. - Procédure d'acceptation préalable

Pour tout déchet inerte non visé par la liste de l'article 2 du présent arrêté, et avant son arrivée dans l'installation de stockage de déchets inertes, le producteur du déchet effectue une procédure d'acceptation préalable afin de disposer de tous les éléments d'appréciation nécessaires sur la possibilité de stocker ce déchet dans l'installation de stockage.

Cette acceptation préalable contient a minima une évaluation du potentiel polluant du déchet par un essai de lixiviation pour les paramètres définis à l'annexe III du présent arrêté et une analyse du contenu total pour les paramètres définis dans la même annexe. Le test de lixiviation à appliquer est le test normalisé NF EN 12457-2.

Les déchets ne respectant pas les critères définis en annexe III, le cas échéant adaptés dans les conditions de l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010, ne peuvent pas être admis.

3.6. - Déchets d'enrobés bitumineux

Les déchets d'enrobés bitumineux, relevant du code 17 03 02 de la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement, font l'objet d'un test de détection pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de goudron.

3.7. - Contrôle lors de l'admission des déchets

Avant d'être admis, tout chargement de déchets fait l'objet d'une vérification des documents d'accompagnement, le cas échéant, des documents requis par le règlement du 14 juin 2006 susvisé.

Un contrôle visuel des déchets est réalisé par l'exploitant à l'entrée de l'installation, lors du déchargement et lors du régilage des déchets afin de vérifier l'absence de déchet non autorisé. Le déversement direct du chargement dans une alvéole de stockage est interdit sans vérification préalable du contenu et en l'absence de l'exploitant ou de son représentant.

3.8. - Accusé de réception

En cas d'acceptation des déchets, l'exploitant délivre un accusé de réception au producteur des déchets sur

lequel sont mentionnés a minima :

- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le nom et l'adresse du transporteur et, le cas échéant, son numéro SIREN ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la quantité de déchets admise ;
- la date et l'heure de l'accusé de réception.

En cas de refus, l'exploitant communique au préfet du département dans lequel se situe l'installation, au plus tard 48 heures après le refus :

- les caractéristiques et les quantités de déchets refusés ;
- l'origine des déchets ;
- le motif de refus d'admission ;
- le nom et les coordonnées du producteur des déchets et, le cas échéant, son numéro SIRET ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

3.9. - Tenue d'un registre

L'exploitant tient à jour un registre d'admission, éventuellement sous format électronique, dans lequel il consigne pour chaque chargement de déchets présenté :

- la date de réception, la date de délivrance au producteur de l'accusé de réception des déchets, mentionné à l'article 13, et la date de leur stockage ;
- l'origine des déchets ;
- le libellé ainsi que le code à six chiffres des déchets, en référence à la liste des déchets figurant à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- la masse des déchets, mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume du chargement en retenant une masse volumique de 1,6 tonne par mètre cube de déchets ;
- le résultat du contrôle visuel et, le cas échéant, celui de la vérification des documents d'accompagnement ;
- le cas échéant, le motif de refus d'admission.

Ce registre est conservé pendant au moins trois ans et est tenu à la disposition des agents mentionnés à l'article L. 541-44 du code de l'environnement.

Titre IV - Règles d'exploitation du site

4.1. - Brûlage de déchets

Il est interdit de procéder au brûlage de déchets sur le site de l'installation de stockage.

4.2. - Bruit

L'installation est construite, équipée et exploitée de façon que son fonctionnement ne puisse pas être à l'origine de bruits aériens ou de vibrations mécaniques susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou constituer une gêne pour sa tranquillité.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique gênant pour le voisinage est interdit, sauf si leur emploi est réservé à la prévention ou au signalement d'incidents ou d'accidents.

4.3. - Propreté

L'ensemble des installations est maintenu propre et entretenu en permanence

L'exploitant assure en permanence la propreté des voies de circulation, en particulier à la sortie de l'installation de stockage, et veille à ce que les véhicules en sortant ne puissent pas conduire au dépôt de déchets ou de boues sur les voies publiques d'accès au site.

Les limites du périmètre intérieur sont régulièrement débroussaillées et nettoyées.

Des mesures sont prises afin de réduire les nuisances pouvant résulter de l'installation de stockage, notamment :

- les émissions de poussières ;
- la dispersion de déchets par envol.

4.4. - Travaux d'aménagement

Avant le début des opérations de stockage, l'exploitant informe le préfet de la fin des travaux d'aménagement et lui adresse un dossier technique comprenant une analyse, par un organisme tiers, de la conformité aux conditions fixées par l'autorisation préfectorale d'exploiter. Le préfet fait alors procéder, avant tout dépôt de déchets, à une visite de l'installation afin de vérifier qu'elle est conforme aux dispositions de l'autorisation préfectorale d'exploiter.

4.5. - Progression de l'exploitation

Elle est réalisée selon les termes du dossier de demande d'autorisation.

4.6. - Plan d'exploitation

L'exploitant tient à jour un plan d'exploitation de l'installation de stockage. Ce plan coté en plan et en altitude permet d'identifier les parcelles où sont stockés les différents déchets.

4.7. - Déclaration annuelle

L'exploitant déclare chaque année au ministre chargé de l'environnement les données ci-après :

- les quantités admises de déchets, en dissociant les quantités en provenance du département où est localisée l'installation et celles d'autres provenances géographiques ;
- la capacité de stockage restante au terme de l'année de référence.

L'exploitant indique dans sa déclaration annuelle les informations permettant l'identification de l'installation concernée.

Il y indique, le cas échéant, les événements notables liés à l'exploitation du site.

La déclaration est effectuée sur le site de télédéclaration du ministère chargé de l'environnement prévu à cet effet ou, à défaut, par écrit, selon le modèle figurant en annexe IV du présent arrêté, et est adressée au préfet du département dans lequel est située l'installation.

L'exploitant effectue cette déclaration pour ce qui concerne les données d'une année, avant le 1er avril de l'année suivante si elle est faite par télédéclaration, et avant le 15 mars si elle est faite par écrit.

Titre V – Remise en état du Site en fin d'exploitation

5.1. - Réaménagement du site

Le réaménagement du site après la fin d'exploitation aura pour objectifs :

- d'assurer le confinement définitif des déchets
- d'intégrer harmonieusement le site dans son environnement
- de garantir son devenir à long terme
- de permettre son usage futur

La réhabilitation de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Rochy Condé exploitée par la société MRB sera progressive, au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation.

L'objectif de la remise en état du site est de revenir à la topographie originelle et à l'usage initial, c'est à dire un usage agricole.

Une fois le remblaiement d'une zone terminée, les opérations définies à l'article 7,1 du dossier seront mises en œuvre, à savoir :

- modelage des matériaux inertes
- régalaie des stocks de terres végétales
- stabilisation du linéaire de piste nécessaire à l'accès des engins
- revégétalisation spontanée de la zone réaménagée

La terre végétale permettra la mise en place d'un sol favorisant le retour à l'exploitation agricole. La piste stabilisée en matériaux inertes sera démantelée en fin d'exploitation

Conformément à la réglementation en vigueur, un plan au 1/500e présentant l'ensemble des aménagements du site et les cotes altimétriques obtenues à l'issue de l'exploitation sera fourni au préfet du département de l'Oise à la fin de l'exploitation.

Une copie de ce plan du site sera transmise au maire de la commune d'implantation de l'installation, et au propriétaire du terrain si l'exploitant n'est pas le propriétaire.

5.2. - Usage futur

Une fois réaménagées, les parcelles exploitées seront destinées à retrouver leur usage d'origine, c'est-à-dire un retour en exploitations agricoles

ANNEXE II

Liste des déchets admissibles dans les installations de stockage sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9

CODE DECHET (*)	DESCRIPTION (*)	RESTRICTIONS
10 11 03	Déchets de matériaux à base de fibre de verre	Seulement en l'absence de liant organique
15 01 07	Emballage en verre	
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition triés (**) et à l'exclusion de ceux provenant de sites contaminés
17 02 02	Verre	
17 03 02	Mélanges bitumineux ne contenant pas de goudron	
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
19 12 05	Verre	
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe

(*) Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement.
 (**) Les déchets de construction et de démolition triés mentionnés dans cette liste et contenant en faible quantité d'autres types de matériaux tels que des métaux, des matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc., peuvent également être admis dans les installations de stockage visées par le présent arrêté sans réalisation de la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article de l'arrêté du 12 mars 2012.

ANNEXE III

Critères à respecter pour l'admission de déchets inertes soumis à la procédure d'acceptation préalable prévue à l'article 9 de l'arrêté du 28 octobre 2010

1° Paramètres à analyser lors du test de lixiviation et valeurs limites à respecter :

PARAMETRE	VALEUR LIMITE A RESPECTER (*) exprimée en mg/kg de matière sèche
As	0.5
Ba	20
Cd	0.04
Cr total	0.5
Cu	2
Hg	0.01
Mo	0.5
Ni	0.4
Pb	0.5
Sb	0.06
Se	0.1
Zn	4
Chlorure (****)	800
Fluorure	10
Sulfate (****)	1 000 (**)
Indice phénols	1
COT (carbone organique total) sur éluat (****)	500
PS (fraction soluble) (****)	4 000

(*) Les valeurs limites à respecter peuvent être par arrêté préfectoral dans les conditions spécifiées à l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010.

(**) Si le déchet ne respecte pas cette valeur pour le sulfate, il peut être encore jugé conforme aux critères d'admission si la lixiviation ne dépasse pas les valeurs suivantes : 1500 mg/l à un ratio L/S=0,1 l/kg et 6 000 mg/kg de matière sèche à un ratio L/S=10 l/kg. Il est nécessaire d'utiliser l'essai de percolation NF CEN/TS 14405 pour déterminer la valeur lorsque L/S=0,1 l/kg dans les conditions d'équilibre initial ; la valeur correspondant à L/S=10 l/kg peut être déterminée par un essai de lixiviation NF EN 12457-2 ou par un essai de percolation NF CEN/TS 14405 dans des conditions approchant l'équilibre local.

(***) Si le déchet ne satisfait pas à la valeur limite indiquée pour le carbone organique total sur éluat à sa propre valeur de pH, il peut aussi faire l'objet d'un essai de lixiviation NF EN 12457-2 avec un pH compris entre 7,5 et 8,0. Le déchet peut être jugé conforme aux critères d'admission pour le carbone organique total sur éluat si le résultat de cette détermination ne dépasse pas 500 mg/kg de matière sèche.

(****) Si le déchet ne respecte pas au moins une des valeurs fixées pour le chlorure, le sulfate ou la fraction soluble, le déchet peut être encore jugé conforme aux critères d'admission s'il respecte soit les valeurs associées au chlorure et au sulfate, soit celle associée à la fraction soluble.

2° Paramètres à analyser en contenu total et valeurs limites à respecter :

PARAMETRE	VALEUR LIMITE A RESPECTER (*) exprimée en mg/kg de déchet sec
COT (carbone organique total)	30 000 (**)
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6
PCB (polychlorobiphényles 7 congénères)	1
Hydrocarbures (C10 à C40)	500
HAP (Hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50

(*) Les valeurs limites à respecter peuvent être adaptées par arrêté préfectoral dans les conditions spécifiées à l'article 10 de l'arrêté du 28 octobre 2010.

(**) Pour les sols, une valeur limite plus élevée peut être admise, à condition que la valeur limite de 500 mg/kg de matière sèche soit respectée pour le carbone organique total sur éluat, soit au pH du sol, soit pour un pH situé entre 7,5 et 8,0.

ANNEXE IV

Modèle de déclaration annuelle prévue à l'article 25 de l'arrêté du 28 octobre 2010



PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements MOMENTIVE Specialty Chemicals, INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants à Ribécourt-Dreslincourt

LE PRÉFET DE L'OISE,

**Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Nom de l'exploitant	
Adresse du siège social	
Nom de l'installation	
Nom du propriétaire de l'installation	
Adresse du site de l'installation	
N° SIRET	
Code APE	
Capacité restante au terme de l'année de référence relative aux déchets de déconstruction contenant de l'amiante (en tonnes)	
Capacité restante au terme de l'année de référence relative aux autres déchets inertes (en tonnes)	
Année concernée par la déclaration	

Eléments d'information sur l'exploitation de l'installation de stockage pendant l'année écoulée :

LIBELLE ET CODE DU DECHET (Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement)		QUANTITE ADMISE(*) exprimée en tonnes	
CODE	LIBELLE	Déchets originaires du département où est localisée l'installation	Déchets originaires d'autres provenances géographiques

(*) la quantité admise, exprimée en tonnes, est celle mesurée à l'entrée de l'installation ou, à défaut, estimée à partir du volume des chargements admis pendant la période de référence, en retenant une masse volumique de 1,6 tonnes par mètre cube de déchets.

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.515.15 à L.515.26 ;
- Vu la partie réglementaire du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles R.515-39 à R. 515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;
- Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L.230-1 et L.3 00.2 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;
- Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 3 août 2009, 4 août 2010 et de l'arrêté complémentaire du 13 décembre 2012 autorisant la société INEOS STYRENICS à produire du polystyrène expansible sur la commune de Ribécourt Dreslincourt ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 27 décembre 2005, 22 avril 2010, 18 janvier 2011, 27 août 2012 et 19 mars 2013 autorisant la société MOMENTIVE Specialty Chemicals à produire du latex liquide et solide sur la commune de Ribécourt Dreslincourt ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 21 septembre 2004, 19 mars 2013 et 10 juin 2013 autorisant la société SI GROUP à produire des résines sur la commune de Ribécourt Dreslincourt ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 16 mars 1991 et 11 avril 2013 autorisant la société SECO Fertilisants à exploiter des installations de fabrication d'engrais sur son site de Ribécourt Dreslincourt ;

201

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 modifié les 16 janvier 2006 et 25 février 2009 portant création du comité local d'information et de concertation autour des établissements HEXION Specialty Chemicals, INEOS-NOVA, SI GROUP et SECO Fertilisants à Ribécourt Dreslincourt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 janvier 2013 portant création de la commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement des sociétés MOMENTIVE Specialty Chemicals, INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants sur la commune de Ribécourt Dreslincourt ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2009 relatif à la prescription du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements Hexion Specialty Chemicals (devenue MOMENTIVE Specialty Chemicals), INEOS NOVA (devenue INEOS STYRENICS), SI GROUP et SECO Fertilisants à Ribécourt Dreslincourt ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 22 février 2011, 21 mars 2012 et 6 août 2013 prescrivant une prorogation de délai pour l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour des établissements HEXION Specialty Chemicals, INEOS NOVA, SI GROUP et SECO Fertilisants à RIBECOURT ;

Vu l'étude de dangers portant sur l'ensemble des installations de l'établissement INEOS NOVA d'octobre 2007 et complétée en février 2009 ;

Vu l'étude de dangers portant sur l'ensemble des installations de l'établissement HEXION Specialty Chemicals de décembre 2008 ;

Vu la tierce expertise du 23 avril 2009 de l'étude de dangers de l'établissement HEXION Specialty Chemicals dans sa version de décembre 2008 ;

Vu l'étude de dangers portant sur l'ensemble des installations de l'établissement SI GROUP de mars 2008 et complétée en mai 2009 ;

Vu l'étude de dangers portant sur l'ensemble des installations de l'établissement SECO Fertilisants d'août 2008 et complétée en mai 2009 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées en date du 25 mai 2009 établi en application de la circulaire du 3 octobre 2005 précitée proposant la liste des phénomènes dangereux à retenir pour le PPRT, et l'avis du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie en date du 5 juin 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2013 délivré à la société SI GROUP pour acter son intention de mettre à l'arrêt définitif de ses installations de production de résines à Ribécourt Dreslincourt ;

Vu le récépissé du 3 mai 2011 donnant acte à la société HEXION de son changement de dénomination sociale en MOMENTIVE Specialty Chemicals France ;

Vu le récépissé du 6 juin 2011 donnant acte à la société INEOS-NOVA de son changement de dénomination sociale en INEOS STYRENICS ;

Vu les avis des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT, à savoir :

- la société INEOS- STYRENICS exploitant des installations à l'origine du risque,
- la société MOMENTIVE Specialty Chemicals France exploitant des installations à l'origine du risque ;
- SECO Fertilisants exploitant des installations à l'origine du risque ;
- le maire de la commune de Ribécourt-Dreslincourt ou son représentant ;
- le maire de la commune de Cambronne-les-Ribécourt ou son représentant ;

- le maire de la commune de Pimprez ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des Deux Vallées ou son représentant ;
- le président du conseil général de l'Oise ou son représentant ;
- le président du Conseil Régional de Picardie ou son représentant ;

Vu l'avis favorable de la Commission de suivi de site ou CSS en date du 3 juin 2014 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif d'Amiens en date du 28 mai 2014 portant désignation du commissaire-enquêteur titulaire et de son suppléant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2014 ordonnant le déroulement d'une enquête publique du 18 août au 18 septembre 2014 inclus sur le projet de plan de prévention des risques technologiques pour les établissements MOMENTIVE Specialty Chemicals, INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants sur les communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt-Dreslincourt

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions favorables à ce projet en date du 16 octobre 2014 ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie et de la direction départementale des Territoires de l'Oise en date du 3 décembre 2014 ;

Vu les pièces du dossier ;

Sur proposition du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie et du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les établissements MOMENTIVE Specialty Chemicals France, INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants à Ribécourt-Dreslincourt annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

En application de l'article L. 515-23 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique sur les communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt-Dreslincourt. Au titre de l'article L.126.1 du code de l'urbanisme, il est annexé au plan local d'urbanisme des communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt-Dreslincourt dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 3 :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour les établissements MOMENTIVE Specialty Chemicals , INEOS STYRENICS et SECO Fertilisants comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne, au siège de la communauté de communes des Deux Vallées, dans les mairies des communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt Dreslincourt et à la direction départementale des Territoires de l'Oise, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Il est également disponible par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage, par les communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt Dreslincourt, par la communauté de communes des Deux Vallées pendant un mois minimum. Mention de cet affichage est insérée, par les soins du préfet dans un journal diffusé dans tout le département. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées et le président de la communauté de communes concernée par le projet.

Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

Les informations numériques géoréférencées relatives au zonage réglementaire dans les communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt Dreslincourt, aujourd'hui approuvé sont conformes au présent PPRT approuvé.

ARTICLE 7 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

(articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de l'Oise, 1 place de la préfecture 60022 BEAUVAIS Cedex,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Direction Générale de la Prévention des Risques - Arche de la Défense - Paroi Nord - 92055 LA DÉFENSE Cedex,
- soit un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant 2 mois.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Picardie, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, les maires des communes de Cambronne-les-Ribécourt, de Pimprez et de Ribécourt-Dreslincourt, le président de la communauté de communes des Deux Vallées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUVAIS, le **18 DEC. 2014**

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER



PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS à TROSLY BREUIL

LE PRÉFET DE L'OISE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515.15 à L. 515.26 ;

Vu la partie réglementaire du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles R.515-39 à R. 515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu les arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation régulière des installations de la société WEYLICHEM LAMOTTE SAS sur la commune de Trosly Breuil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2005 modifié les 30 octobre 2006, 7 août 2009 et 16 septembre 2010 portant création du comité local d'information et de concertation autour de l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 février 2014 portant création de la commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de la plate-forme économique de Trosly Breuil ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 relatif à la prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS à Trosly Breuil ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 11 avril 2012 et 4 octobre 2013 prescrivant une prorogation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS à Trosly Breuil ;

Vu les avis des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT, à savoir :

- la société WEYLICHEM LAMOTTE SAS exploitant des installations à l'origine du risque,
- le maire de la commune d'Attichy ou son représentant ;
- le maire de la commune de Berneuil-sur-Aisne ou son représentant ;
- le maire de la commune de Couloisy ou son représentant ;
- le maire de la commune de Cuise-la-Motte ou son représentant ;
- le maire de la commune de Rethondes ou son représentant ;
- le maire de la commune de Saint-Crépin-aux-Bois ou son représentant ;
- le maire de la commune de Trosly-Breuil ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du canton d'Attichy ou son représentant ;
- le président du Conseil Général de l'Oise ou son représentant ;
- le président du Conseil Régional de Picardie ou son représentant ;

Vu l'avis favorable de la Commission de suivi de site (CSS) en date du 2 juillet 2014 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif d'Amiens en date du 16 juin 2014 portant désignation du commissaire-enquêteur titulaire et de son suppléant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 ordonnant le déroulement d'une enquête publique du 30 septembre au 5 novembre 2014 inclus sur le projet de plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS sur les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil ;

Vu le rapport établi par le commissaire enquêteur et ses conclusions favorables à ce projet en date du 21 novembre 2014 ;

Vu le rapport conjoint de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie et de la direction départementale des Territoires de l'Oise en date du 16 décembre 2014 ;

Vu les pièces du dossier ;

Sur proposition du directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie et de Monsieur le directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

1

2
-912

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS à TROSLY BREUIL annexé au présent arrêté est approuvé.

ARTICLE 2 :

En application de l'article L. 515-23 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique sur les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil. Au titre de l'article L.126.1 du code de l'urbanisme, il est annexé au document d'urbanisme des communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 3 :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement WEYLICHEM LAMOTTE SAS comprend :

- une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- un règlement comportant pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement ;
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement
- les recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne, au siège de la communauté de communes du canton d'Attichy, dans les mairies des communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil et à la direction départementale des Territoires, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

Il est également disponible par voie électronique sur le site internet de la préfecture de l'Oise et de la DREAL de Picardie.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage, par les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil, par la communauté de communes du canton d'Attichy pendant un mois minimum. Mention de cet affichage est insérée, par

les soins du préfet dans un journal diffusé dans tout le département. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées et le président de la communauté de communes concernée par le projet.

Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

Les informations numériques géoréférencées relatives au zonage réglementaire dans les communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil sont conformes au présent PPRT approuvé.

ARTICLE 7 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

(articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de l'Oise, 1 place de la préfecture 60022 BEAUVAIS Cedex,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Direction Générale de la Prévention des Risques - Arche de la Défense - Paroi Nord - 92055 LA DÉFENSE Cedex,
- soit un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant 2 mois.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de l'arrondissement de Compiègne, le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Picardie, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, les maires des communes d'Attichy, Berneuil-sur-Aisne, Couloisy, Cuise-la-Motte, Rethondes, Saint-Crépin-aux-Bois et Trosly-Breuil, le président de la communauté de communes du canton d'Attichy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUVAIS, le 19 DEC. 2014

Le Préfet



Emmanuel BERTHIER



PRÉFET DE L'OISE

Arrêté préfectoral portant approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement STORENGY, domicilié à Gournay-sur-Aronde

LE PRÉFET DE L'OISE,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code minier, notamment ses articles L 211-2 et L 264-2 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 515.15 à L. 515.26 ;

Vu la partie réglementaire du livre V du code de l'environnement et notamment ses articles R.515-39 à R. 515-50 relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 126-1, L. 211-1, L. 230-1 et L. 300-2 ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées soumises à autorisation ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 7 février 1997, 8 octobre 1999, 6 mars 2002, 5 janvier 2005, 23 mars 2010, 24 août 2010 et 3 mars 2011 et 8 juillet 2014 autorisant la société STORENGY, domiciliée sur la commune de Gournay-sur-Aronde, à exploiter un stockage souterrain de gaz ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2010 portant création du comité local d'information et de concertation autour de l'établissement STORENGY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2013 portant création de la commission de suivi de site de l'établissement STORENGY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2012 relatif à la prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement STORENGY ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juin 2014 prescrivant une prorogation de délai jusqu'au 19 juin 2015 pour l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement STORENGY ;

Vu les avis des personnes et organismes associés à savoir :

- la société STORENGY exploitant les installations à l'origine du risque,
- le maire de la commune de Gournay-sur-Aronde ou son représentant ;
- le maire de la commune de Lataule ou son représentant ;
- le maire de la commune de Belloy ou son représentant ;
- le maire de la commune de Méry-la-Bataille ou son représentant ;
- le maire de la commune d'Antheuil-Portes ou son représentant ;
- le maire de la commune de Cuvilly ou son représentant ;
- le maire de la commune de Ressons-sur-Matz ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du Pays des Sources ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes du Plateau Picard ou son représentant ;
- le président du Conseil Général de l'Oise ou son représentant ;
- le président du Conseil Régional de Picardie ou son représentant ;
- la société GRTgaz, riveraine de la société STORENGY, domiciliée à Cuvilly

Vu l'avis favorable de la commission de suivi de site en date du 11 juin 2014 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif d'Amiens en date du 12 août 2014 portant désignation de la commission d'enquête ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2014 ordonnant le déroulement d'une enquête publique du 6 octobre au 6 novembre 2014 inclus concernant le projet de plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement STORENGY sur les communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz ;

Vu le rapport établi par la commission d'enquête et ses conclusions défavorables à ce projet en date du 8 décembre 2014 ;

Vu le rapport conjoint du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie et du directeur départemental des territoires de l'Oise en date du 16 décembre 2014 ;

Vu les pièces du dossier ;

Considérant que l'établissement STORENGY, domicilié à Gournay-sur-Aronde, relevant du régime de l'autorisation avec servitudes d'utilité publique, est de nature à générer des risques technologiques ;

Considérant qu'après réduction des risques à la source, les risques technologiques sont de nature à porter atteinte tant à la sécurité publique qu'à la sécurité des tiers ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité publique et protéger les tiers ;

Considérant qu'une réponse a été apportée aux observations et à l'avis défavorable émis par la commission d'enquête ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie et du directeur départemental des territoires de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement STORENGY domicilié à Gournay-sur-Aronde est approuvé, conformément au dossier annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

En application de l'article L. 515-23 du code de l'environnement, ce plan vaut servitude d'utilité publique sur les communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz. Au titre de l'article L.126.1 du code de l'urbanisme, il est annexé au document d'urbanisme des communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille et Ressons-sur-Matz dans un délai de 3 mois.

ARTICLE 3 :

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour l'établissement STORENGY est composé :

- d'une note de présentation décrivant les installations ou stockages à l'origine des risques, la nature et l'intensité de ceux-ci et exposant les raisons qui ont conduit à délimiter le périmètre d'exposition aux risques ;
- des documents graphiques faisant apparaître le périmètre d'exposition aux risques et les zones et secteurs mentionnés respectivement aux articles L. 515-15 et L. 515-16 du code de l'environnement ;
- d'un règlement comportant pour chaque zone ou secteur :
 - les mesures d'interdiction et les prescriptions mentionnées au I de l'article L. 515-16 du code de l'environnement,
 - les mesures foncières prévues au II de l'article L. 515-16 du code de l'environnement,
 - les mesures foncières prévues au III de l'article L. 515-16 du code de l'environnement,
 - les mesures de protection des populations prévues au IV de l'article L. 515-16 du code de l'environnement
- des recommandations tendant à renforcer la protection des populations formulées en application du V de l'article L. 515-16 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Le plan approuvé est tenu à la disposition du public à la préfecture de l'Oise, à la sous-préfecture de Compiègne, aux sièges des communautés de communes du Pays des Sources et du Plateau Picard, dans les mairies des communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz et à la direction départementale des territoires de l'Oise, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux au public.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage, par les communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz et par les communautés de communes du Pays des Sources et du Plateau Picard pendant un mois minimum. Mention de cet affichage est insérée, par les soins du préfet dans un journal diffusé dans tout le département. L'accomplissement de cet affichage sera certifié par les maires des communes précitées et les présidents des communautés de communes concernées par le projet.

Il est publié au recueil des actes administratifs de l'État de la préfecture de l'Oise.

ARTICLE 6 :

Les informations numériques géoréférencées relatives au zonage réglementaire dans les communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz sont conformes au présent PPRT approuvé.

ARTICLE 7 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS (articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative)

Dans un délai de 2 mois à compter de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de l'Oise, 1 place de la préfecture 60022 BEAUVAIS Cedex,
- soit un recours hiérarchique, adressé à Madame la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie - Direction Générale de la Prévention des Risques - Arche de la Défense - Paroi Nord - 92055 LA DÉFENSE Cedex,
- soit un recours contentieux en saisissant le Tribunal Administratif d'Amiens 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant 2 mois.

ARTICLE 8 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Picardie, le directeur départemental des territoires de l'Oise, les maires des communes de Gournay-sur-Aronde, Lataule, Belloy, Méry-la-Bataille, Antheuil-Portes, Cuvilly et Ressons-sur-Matz, les présidents des communautés de communes du Pays des Sources et du Plateau Picard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BEAUVAIS, le 30 DEC. 2014

Le préfet

Emmanuel BERTHIER

-218-

218

DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre hospitalier interdépartemental de CLERMONT

VU le Code de la santé publique, notamment son article L 6143-7-5,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment ses articles 10 et 131,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

VU le décret du 19 avril 2002 portant statut particulier des corps des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière,

VU les articles D. 6143-33 et suivants du Code de la santé publique fixant les modalités de délégation de signature des directeurs,

VU les notes de service n° 30 du 12 mars 2001 et n° 75 du 13 juin 2001 relatives aux séjours et sorties thérapeutiques,

VU la note de service n° 102 en date du 24 janvier 2002 fixant les attributions du directeur des soins,

VU la délégation de signature en date du 30 mai 2014 à Madame Sandrine FAUCHER, Coordonnateur général des soins par intérim,

VU l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 1^{er} décembre 2014, affectant Madame Sylvie MARQUET, directeur des soins, au Centre hospitalier interdépartemental de CLERMONT à compter du 1^{er} décembre 2014,

DECIDE

ARTICLE 1 : La délégation de signature à Madame Sandrine FAUCHER en date du 30 mai 2014 est rapportée.

ARTICLE 2 : Délégation est donnée à Madame Sylvie MARQUET, Coordonnateur général des soins, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- les ordres de mission du personnel para-médical ;
- toute autorisation collective de sortie figurant à l'annexe 3 des notes de service n° 30 et n° 75 sus-visées.

.../...

-999

ARTICLE 3 : La signature de Madame Sylvie MARQUET est annexée à la présente décision. Elle doit être précédée de la mention "Pour le Directeur et par délégation", suivie du grade et des fonctions du signataire. L'initiale du prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

ARTICLE 4 : Madame le Coordonnateur des soins, Madame le Trésorier principal du Centre hospitalier interdépartemental de CLERMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au 1^{er} décembre 2014.

ARTICLE 5 : En l'absence ou l'empêchement de Madame Sylvie MARQUET, délégation est donnée à Madame Sandrine FAUCHER, Adjointe à la Coordonnatrice des soins, dans les mêmes conditions.

ARTICLE 6 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Oise.

CLERMONT, le 1^{er} décembre 2014

LE DIRECTEUR

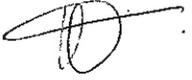
F. LECLERCQ

FL/ED 01.12.2014

.../...

-22

SPECIMEN DE SIGNATURE

NOM et PRENOM	FONCTION	DATE D'EFFET	SIGNATURE
MARQUET Sylvie	Coordonnateur général des soins	1er décembre 2014	Pour le Directeur et par délégation, Le Coordonnateur des soins  S. MARQUET
FAUCHER Sandrine	Adjointe à la Coordinnatrice générale des soins	1er décembre 2014	Pour le Directeur et par délégation, Pour le Coordonnateur général des soins  S. FAUCHER